

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA-BEJAIA.

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion

Mémoire

En vue de l'obtention d'un diplôme de Master

En sciences de gestion

Option : Management Economiques des Territoires et Entreprenariat

Thème

**Comportement des acteurs locaux et
développement durable, quelle interaction ?
Réflexion sur la commune de Bejaia**

Réalisé par : LAMRANI Lilia

Sous la direction de : MERADI Ouari

Devant le jury composé de :

- Président: HIDRA Younes
- Rapporteur : MERADI Ouari
- Examineur : BEKHIRI Imad

Promotion 2013

Remerciements

Mon travail de recherche a été réalisé sous la supervision du monsieur MERADI Ouari, que je tiens à remercier du fond du cœur pour son soutien et son encouragement.

Mes remerciements s'adressent aussi à tous cadres administratifs, acteurs économiques, associations et tous citoyens ayant eu la gentillesse de répondre à nos questions et à collaborer avec nous.

On remercie aussi tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de notre travail.

LAMRANI Lilia

Dédicace

A la mémoire de mon père, ainsi qu'à tous ceux qui nous ont quittés et qui sont chers à nos cœurs.

A ma merveilleuse mère

A mes frères : Amirouche, Slimen et

Mohamed

A toute ma famille, cousins et cousines

A tous mes amis,

Lilia

Résumé

La commune de Bejaia est l'une des communes littorales de l'Algérie qui souffre de nombreux problèmes. Son caractère urbain, mais aussi fragile l'expose à des risques environnementaux et socio-économiques dus aux comportements des acteurs locaux au sein de leur territoire.

Les potentialités naturelles et humaines de la commune de Bejaia représentent un atout considérable pour l'instauration d'une démarche de développement durable. Mais l'action de l'Etat représenté par le pouvoir local reste inefficace, car elle n'intègre pas les différents acteurs locaux (société civile, entreprises, université...). Cependant selon les résultats, modifier les habitudes et les comportements est un défi crucial au niveau de la commune de Bejaia, et cela ne peut se faire sans l'instauration d'une culture de l'action collective. Pour autant le mouvement associatif, l'université et les différentes institutions devraient jouer un rôle plus important dans la conduite du comportement des acteurs au niveau de la commune de Bejaia.

Mots clés : Territoire, Acteurs, Développement durable, Commune de Bejaia.

Sommaire

Introduction générale	01
<u>Chapitre I</u>: L'acteur et son territoire, rôle et mode d'action	04
1. Le territoire, un système et une complexité.....	04
2. Le comportement des acteurs et dynamique des systèmes territoire.....	12
3. La gouvernance territoriale et les biens communs.....	18
4. Le système littoral et sa spécificité.....	21
<u>Chapitre II</u>: Le développement durable : concept et approche territoriale	29
1. Des modèles classique de développement à la conscience écologique.....	29
2. Le concept du développement durable.....	32
3. L'approche territoriale du développement durable.....	38
4. Les acteurs et le développement durable.....	45
5. Le développement durable en Algérie.....	49
<u>Chapitre III</u>: Présentation multidimensionnelle de la commune de Bejaia	56
1. Territoire et population	56
2. La situation socio-culturelle de la commune de Bejaia.....	63
3. La situation économique.....	70
4. Situation environnementale.....	80
Chapitre IV : Acteurs locaux et développement durable au sein de la commune de Bejaia	83
1. La méthodologie de recherche.....	83
2. Analyse des données de l'enquête.....	87
3. Vers un développement durable de la commune de Bejaia.....	99
Conclusion générale	110
.Bibliographie	112
Liste des acronymes	118
Annexes	120
Liste des tableaux	130
Listes des figures	132
Liste des graphes	133

Introduction générale

Depuis le 20^{ème} siècle, le monde a changé, certes des progrès et réussites ont été atteintes, mais aussi de nouvelles idéologies ont vu le jour. Ce changement a affecté le mode vie des peuples, leurs activités et leur occupation du sol. Dans le contexte économique actuel, la question du rapport des différents acteurs socio-économique et leurs espaces physiques d'implantation sont clairement posés, avec des enjeux sociaux, économiques ainsi qu'écologiques.

Avec l'émergence d'une dynamique économique endogène, basée sur des ressources matérielles et immatérielles, le territoire est alors perçu comme « *un espace de coordination économique, de connaissance et de solidarité, fondée sur la proximité, un espace identitaire, un lieu en dehors duquel règne une certaine méfiance, un espace de différenciation voir de discrimination entre les acteurs du dehors et ceux de dedans* » (KAHN R, 2010, p.623)

Le développement territorial est avant tous une affaire de coordination entre ces différents acteurs. Qu'il soit individus ou organisation, l'acteur est celui qui agit à titre individuel, mais aussi à titre collectif, avec un sentiment d'appartenance à une identité et histoire commune, ou tous simplement à un projet commun (LELOUP F, 2010, p.692).

La proximité géographique est l'un des indicateurs qui peuvent expliquer l'interaction des acteurs, mais d'autres variables moins explicites jouent ainsi un rôle primordial. Avec l'existence d'un cadre institutionnel particulier, de norme ou l'élaboration d'une certaine forme de conventionalité ou un projet collectif, les acteurs peuvent évoluer ensemble.

La gestion des territoires est de plus en plus complexe, car la société et l'environnement sont eux même complexes. Dans ce cas, l'analyse systémique semble être l'outil qui peut aider à saisir l'espace dans toutes ses dimensions; elle considère ce dernier comme un système dont les composantes relèvent des différentes espèces qui cohabitent dans le même milieu physique non seulement comme objet, mais aussi sujet, les relations qui relient l'ensemble font que ce dernier est plus que la somme des parties, et qu'une modification sur un point entraîne des répercussions sur l'ensemble.

Aujourd'hui, le système territorial est face à de nouveaux défis. Un nouveau concept a intégré l'aménagement territorial et l'urbanisation, qui est le développement durable, un concept qui depuis les années 70, s'est imposé comme un nouvel impératif de

tout développement. Aujourd'hui, 20 ans après la conférence de Rio qui a promu la notion et a fait des recommandations dans le but d'en faire un instrument pour l'action (par le biais de l'Agenda 21 local), la réflexion et l'action en milieu urbain doit s'orienter vers la soutenabilité et la mise en place de nouvelles formes d'organisation axée sur le développement durable telle que la nouvelle conception de ville durable, qui prend en compte les trois dimensions : sociales, écologiques et économiques.

Dans le même objectif d'équité sociale et de rééquilibrage spatial que la Gestion intégrée, des Zones côtières (GIZC) intervient dans la gestion durable de ces zones. Le littoral, un système territorial qualifié de complexe (multitudes d'acteurs et d'éléments en interactions), mais aussi de fragile dont l'équilibre peut être bousculé par l'homme. De ce fait, la GIZC représente un moyen efficace pour la gestion de ces espaces (QUEFFELEC B et KERYAREC F, 2010).

En Algérie, le développement durable est devenu un nouveau principe organisateur de l'aménagement de l'espace, par le biais du Schéma National d'Aménagement des Territoires (SNAT). Cette évolution marque la volonté d'une intégration entre environnement et aménagement, domaines censés pouvoir s'imbriquer grâce à la problématique du développement durable, véritable axe de réflexion pacificatrice entre développement économique ainsi qu'écologique. Ce nouveau référentiel au niveau national laisse supposer que le développement durable fonctionne comme un facteur de renouvellement de l'action publique territoriale. Alors, il est temps de s'interroger sur les formes et les contenus du développement durable dans la perspective de l'intégration des acteurs sur le terrain.

Bejaia est l'une des wilayas littorales de l'Algérie dotée d'un potentiel humain, naturel et économique très important. Pour des raisons sociales ainsi qu'économiques, la croissance démographique de la ville de Bejaia se révèle de plus en plus importante, dans ce cas l'exode rural et la mobilité des populations rurales à la recherche d'emploi et l'amélioration de niveau de vie, ont eues leurs impacts.

Représentant le chef-lieu de wilaya, la commune de Bejaia qui est une commune littorale fera l'objet de notre thématique. Nous essayerons de comprendre davantage le comportement des différents acteurs locaux face à l'enjeu majeur de développement durable, en fait, nous allons essayer de répondre à cette question :

Quelles interactions des acteurs locaux pour un développement durable au sein de la commune de Bejaia ?

Le thème de notre recherche est assez complexe, ce qui nous incite à émettre ces deux hypothèses afin de mieux cerner la problématique.

1. La réflexion et l'action collective est essentiel dans une démarche de développement durable au niveau de la commune de Bejaia.
2. Le rôle important du cadre institutionnel et du mouvement associatif dans l'intégration des acteurs locaux pour un développement durable.

Le choix de la commune de Bejaia se justifie par son caractère naturel et littoral, la diversité des acteurs installés et sa dynamique urbaine, car toutes ces caractéristiques impliquent la nécessité d'entamer une réflexion et d'agir dans une démarche de développement durable.

Pour les besoins de notre recherche, nous avons adopté une démarche méthodologique en deux étapes. Dans la première étape, nous attacherons une importance à éclaircir de manière théorique les principaux éléments de notre problématique : la problématique du développement durable, et surtout de son application sur le territoire local, puis avec une approche systémique, nous aborderons les acteurs, leurs modes d'action, et leur responsabilité à opter pour un développement durable de leur territoire. Cela sera présenté en deux chapitres.

La deuxième étape de notre travail de recherche sera consacrée à l'étude empirique au niveau de la commune de Bejaia. Toujours avec une approche systémique, nous essayerons de faire une présentation multidimensionnelle du territoire d'étude dans un chapitre, puis à l'aide de notre enquête de terrain, nous essayerons de contribuer à la réflexion sur les moyens et les mécanismes qui peuvent assurer d'une certaine manière l'intégration des différents acteurs locaux dans une démarche de développement durable au sein de la commune de Bejaia.

Chapitre I

L'acteur et son territoire, rôle et mode d'action

Le territoire est l'objet de toutes les attentions depuis une vingtaine d'années, parce qu'il est au centre des représentations que nous nous faisons de la complexité qui nous entoure (MOINE A, 2006, p.115). L'approche systémique nous a permis aujourd'hui d'aborder le territoire de manière globale, et d'appréhender sa complexité. L'acteur en relation avec les composantes de son territoire, dessine une multitude de sous-systèmes qui à leurs tours interagissent, car la complexité du territoire réside aussi dans les comportements socio-spatiaux des différents acteurs qui y sont. L'analyse de l'action sur un territoire impose la prise en considération des différents acteurs et les modalités de leur regroupement.

Dans ce premier chapitre, nous allons essayer d'aborder le territoire l'aide de l'approche systémique, pour cela nous commencerons, en premier lieu par un aperçu sur l'approche systémique. Dans un deuxième lieu nous analyserons le comportement de l'acteur face à son territoire, et surtout comment, essayer d'organiser cette relation. Quel est le rôle de la gouvernance territoriale ? Pourquoi tant de mal à gérer les biens communs ? Comment la question des biens communs nous mène à parler d'une certaine responsabilité collective ? Apporter des éléments de réponses à toutes ces questions nous semble important pour la suite de notre travail.

Ensuite, nous aborderons les spécificités du territoire littoral, sa complexité et fragilité

1. Territoire, un système et une complexité

Le contexte géographique a pendant très longtemps été exprimé par l'« espace ». Mais l'évolution de la réalité économique a démontré son dépassement, de cela émerge le concept de « territoire ». Le concept du territoire dépend non seulement de la réalité économique, mais aussi de l'évolution de l'approche épistémologique. Cette notion constitue une forme de révolution scientifique, car, elle a permis le passage d'une définition classique de l'espace (simple réceptacle des activités) à une définition plus large socialement organisée. (KAHN R, 2010, p. 626-627).

Pour MOINE A (2006, p. 116-117), le territoire s'est substitué doucement à l'« espace » en conférant plus d'importance à l'environnement, c'est-à-dire ce qui nous

entoure, à la fois milieu physique, naturel et aménagé. La nécessité d'optimiser la localisation des activités économiques dans l'espace a renforcé les relations de l'entreprise avec son environnement local. Ce qui fait de plus en plus la pertinence du concept territoire.

Pour KAHN R (2010, p.629) « *le territoire est perçu comme un espace de coordination économique, de connaissance et de solidarité, fondé sur la proximité, un espace identitaire, un lieu en dehors duquel règne une certaine méfiance, un espace de différenciation voire de discrimination entre les acteurs du dehors et ceux du dedans* ».

Pour comprendre ce processus de coordination et de dynamique territoriale, nous aurons besoin de les appréhender par une approche dont les principes correspondent à la complexité de ces processus. Dans ce registre, l'analyse systémique a été une référence pour l'analyse spatiale, comme dans l'ensemble des sciences humaines.

1.1. L'approche systémique

Aujourd'hui, pour aborder et analyser la complexité dans sa totalité et dans ses multiples dimensions, les scientifiques de toutes disciplines penchent sur l'utilisation du paradigme systémique¹, différent du paradigme analytique.

L'AFSCET (Association Française des Sciences des Systèmes Cybernétiques, Cognitifs et Techniques) et rappelée en 1994 par la Revue Internationale de Systémique a défini la systémique comme :

« Nouvelle discipline qui regroupe les démarches théoriques, pratiques et méthodologiques, relatives à l'étude de ce qui est reconnu comme trop complexe pour pouvoir être abordé de façon réductionniste, et qui pose des problèmes de frontières, de relations internes et externes, de structure, de lois ou de propriétés émergentes caractérisant le système comme tel, ou des problèmes de mode d'observation, de représentation, de modélisation ou de simulation d'une totalité complexe ».

La systémique est basée sur le concept de système. Ce dernier provient du grec *sustêma* qui signifie "ensemble cohérent". Pour Joël de ROSNAY (1975) : « *Un système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisé en fonction d'un but* ». (MOINE A, 2007, p.20)

¹ L'approche systémique est une approche qui est venue s'opposer au rationalisme cartésien d'Aristote de 1637. C'est à partir des années 50 aux Etats-Unis que la théorie du système générale s'est élargie pour atteindre la science sociale et humaine, et c'est avec Bertalanffy dans les années 70 et 80 que la systémique s'est fait intégrer de nouveaux concepts, dont l'utilité s'avère très importante aujourd'hui.

L'approche systémique, implique que tout système vivant obéit à des propriétés spécifiques que BERTALENFFY (1973), LE MOIGNE (1999), MORIN (2005) et d'autre, indiquent en terme de totalité, interactivité, organisation, et complexité.

L'interactivité s'explique par la nécessité de la compréhension des éléments du système et aussi des relations qui les rassemblent. Ces liens de différentes formes, arrivent à former ordonner, modifier les relations des composantes, et de ce fait, modifier le système lui-même (LELOUP F, 2010, p. 690).

Le principe de totalité implique que le système en tous est supérieur à la somme de ses parties. Pour BERTALLANFY, la globalité fait émerger des qualités que les parties ne possèdent pas. Car dans ce fait, on ne s'intéresse pas qu'aux éléments, mais aussi du comportement global (DURAND D, 1994, p. 11).

Le principe d'organisation, un concept qui peut être considéré comme central de l'approche systémique. Elle concerne l'émergence d'une certaine structure cohérente du système, car les variables du système sont agencées. C'est aussi un processus d'assemblage d'une matière, de l'énergie et de l'information pour leur mise en œuvre ou en forme (DURAND D, 1994, p. 12). Pour BERTALLANFY, le système peut lui-même s'auto-organisé qui veut dire faire évoluer sa constitution interne et son comportement afin d'arriver à une cohérence.

La complexité est aussi une caractéristique du système, un concept qu'on ne doit pas confondre avec la complication¹. Le caractère complexe du système est dû au nombre élevé, à la diversité des types d'éléments et aux différentes relations du système. L'évolution de l'environnement (allons jusqu'au changement idéologique ainsi qu'épistémologique), renvoie à l'évolution du système de ce fait au changement même de la structure du système. LELOUP F (2010, p. 690) perçoit la complexité du système dans l'approche d'analyse, car dans ce cas, il s'agit de s'interroger sur les processus émanant des composantes, leurs articulations, la forme d'organisation et l'interaction de l'ensemble avec l'environnement, et non sur les résultats.

1.1.1. Le rapport du système avec son environnement

Le système, comme nous avons pu le voir, n'est jamais complètement isolé, il entretient de multiples contacts avec son environnement. L'analyse systémique contribue à

¹Selon D. Durand (1994, p. 13), la complication est un terme qui renvoie à un nombre important d'élément en désordre mais dont la composition du système est simple. Alors que le concept de complexité renvoie non seulement au nombre important des éléments qui constitue un système mais aussi à leur liaison, ou ils interagissent aussi avec leur environnement.

définir les frontières et les limites des systèmes et à situer les interfaces. Celles-ci sont en relation avec les systèmes et leur environnement. Chaque système implique un environnement propre à lui, et ce dernier est constitué d'un ensemble de systèmes avec lesquels il interagit activement (DURAND D, 1994, p. 16-18).

Un système ouvert détient des capacités internes de développement, d'élaboration, d'accroissement, de différenciation et de spécialisation. Il produit aussi énergie et information vers son environnement et agit ainsi sur d'autres systèmes. Tous de même il faut savoir qu'il existe des systèmes fermés, qui ne veut pas dire qu'il n'interagit pas avec leur environnement, mais il échange au moins de l'énergie.

En réalité, les systèmes sont généralement ouverts sur leur environnement, et pour DURAND D (1994, p. 17) les systèmes « *doivent cependant garder un certain degré de fermeture pour assurer leur maintien et leur identité, sinon ils se dissoudraient en quelque sorte dans cet environnement* ».

Le concept de **feedback**¹ ou **rétroaction** est un concept aussi qui peut expliquer les relations d'un système avec son environnement. Le concept de feedback signifie que, tout en modifiant l'environnement par un processus que l'on appelle « out put », un effet en retour est produit, les systèmes recueillent des informations sur eux-mêmes et de cet environnement. Ces informations sont envoyées au système pour guider et orienter ses opérations en fonction de sa finalité. Il s'agit donc d'un système de rétroaction, de contrôle de l'impulsion par la réponse. De ce fait, le feedback est crucial dans la prise de décision au d'une organisation quelconque (MASSA H, 2002, p. 14-16).

1.1.2. Les composantes d'un système et son évolution

Selon DURAND D (1994, p. 13-15), le système se décrit en deux aspects.

a. L'aspect structural des systèmes

La structure d'un système est l'organisation spatiale de ses composants. En général, elle représente la partie stable du système.

- **Les limites** ou frontières nous permettent de circonscrire l'ensemble ou le système à l'étude et de le distinguer des autres systèmes et de son environnement. Cette

¹ Le feedback un concept central de la cybernétique. La cybernétique est définie par L. Couffignal (1972) comme l'art de rendre l'action efficace, elle prend en compte la communication, la transmission de l'information, et différents mécanismes de commande, de guidage et de « contrôle » de l'action.

définition des limites résulte d'un choix que fait le chercheur sur un ensemble qui, en éducation et en analyse de besoins, n'est pas toujours évident. Elles pourront être définies selon les limites géographiques d'un territoire, l'ordre, le secteur ou le domaine d'un programme d'études ou encore la clientèle desservie par une institution scolaire.

- **Les réservoirs** sont les lieux dans lesquels sont entreposés puis récupérés matière, énergie ou information sous toutes ses formes. En éducation, ce sont les flux d'information qui seront le plus souvent traités. Ces réservoirs pourront, selon les circonstances, être des documents écrits ou des personnes-ressources que l'on consulte. Le concept de mémoire, individuelle ou collective, correspond bien à celui de réservoir d'informations.
- **Les réseaux de communication** permettent l'échange et le transport d'informations entre les composants d'un système, entre différents systèmes ou entre un système et son environnement.

b. L'aspect fonctionnel

C'est l'organisation temporelle du système : les processus. On peut distinguer plusieurs composants :

- **Les flux** qui s'expriment en quantité /unité temps en termes de débit: salaires, passagers, production... Ces flux sont variés et prennent la forme d'énergie, de matière et d'information.
- **Les vannes** qui contrôlent les débits des flux. Ce sont les centres de décision qui reçoivent l'information et la transforment en actions dont l'effet est d'accroître ou diminuer l'intensité des flux.
- **Les délais** résultent des vitesses différentielles des flux, des durées de stockage dans les réservoirs. Ils jouent un rôle dans les phénomènes d'amplification ou d'inhibition.
- **Les boucles de rétroaction**, réductrices ou amplificatrices, influent sur les vannes, les réservoirs, les flux, les délais. Elles déterminent le comportement du système.

Cependant, il faut savoir que tout objet structuré évolue irréversiblement dans le temps. Pour DURAND D (1994, p. 24) l'évolution d'un système vivant se passe par « *l'interaction avec l'environnement* ». C'est pourquoi la mise en œuvre de la démarche systémique passe par un effort d'apprentissage conceptuel et pratique auquel doivent

consentir tous ceux (chercheurs, décideurs politiques et locaux , hommes d'action, mais aussi simples citoyens) qui ambitionnent à avoir un aperçu sur la complexité, afin d'être capable dans un premier temps de s'y orienter, puis dans un second temps d'agir sur elle.

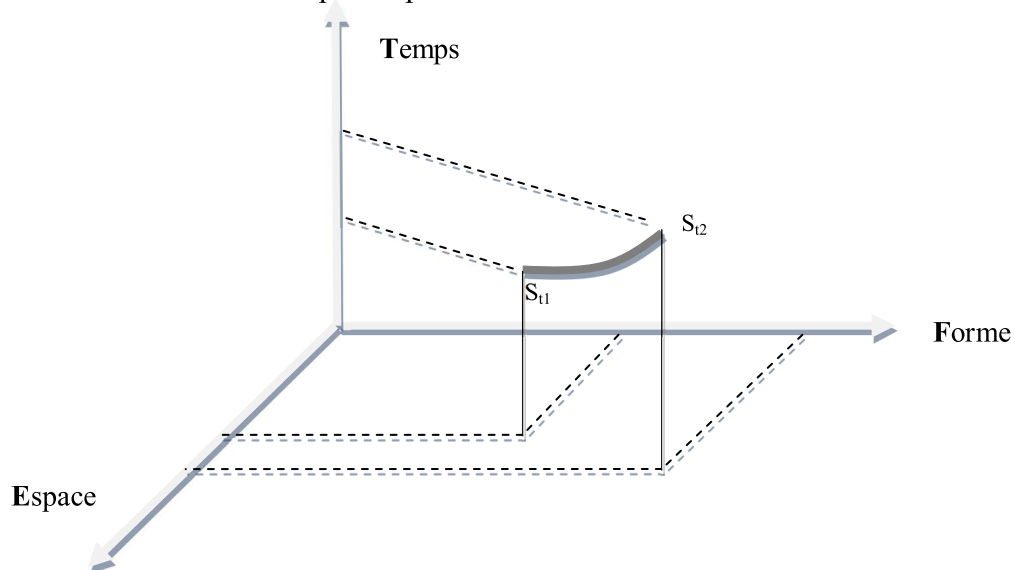
Pour DURAND D (1994, p. 23), faire évoluer la constitution interne d'un système et son comportement avec son environnement, veut dire que le système peut s'auto-organisé. Ce principe d'auto-organisation est central dans la systématique.

1.1.3. La modélisation systémique

Selon LE MOIGNE, le concept de base de la modélisation systémique est l'action, mais pas l'objet comme c'est le cas pour la modélisation analytique. La caractérisation de cette action passera forcément par la notion de processus.

« Il ya processus lorsqu'il y a, au fil du temps T, la modification de la position dans un référentiel « Espace-Forme », d'une collection de « produits » quelconques identifiables par leur morphologie, par leur forme F donc ». (LE MOIGNE, 1999, p.46)

Figure n° I.1. Le modèle canonique du processus



Source : Durand D. La systématique, Que sais-je ?. 6^{ième} édition. Paris : Presse universitaire de France, 1994. P. 47.

Si en prend l'exemple de l'entreprise, cette dernière est avant tous une activité qui a pris une forme soit juridique, de production...etc, c'est aussi une entité qui s'est installée sur un espace ou plus ou moins son produit peut être transporté d'un espace à un autre, mais aussi une entité qui évolue dans le temps et dont les objectifs peuvent être immédiats, moyens ou à long terme.

Il faut savoir que lorsqu'on parle de forme on ne parle pas de la forme elle-même, mais de sa relation active avec le système. Le client peut être considéré comme une forme pour l'entreprise, mais c'est la relation du client avec cette dernière qui est en réalité la forme. Car l'individu change de forme à chaque fois qu'il interagit avec un système, et c'est ce que nous verrons lorsque nous essayerons de parler de l'acteur dans son système territorial.

Naturellement, la modélisation systémique se développe en combinant ces trois voies d'accès. Plus exactement, on se déplace d'un aspect à un autre au cours d'un processus en hélice qui permet, à chaque passage, de gagner en approfondissement et en compréhension.

1.2. Le territoire, un système dynamique

Le territoire nécessite d'être abordé de manière globale. Les outils mis en œuvre à l'heure actuelle doivent intégrer sa diversification et sa complexification en coordonnant notamment les dimensions sociales, politiques, économiques et environnementales, en considérant tous les usages, sur la base d'une participation de plus en plus active de la population (MOINE A, 2006, p. 119).

1.2.1. La notion de territoire

Selon ZUINDEAU et autre (2002), la notion du territoire recouvre trois dimensions différentes, mais complémentaires¹ :

a. Dimension identitaire : le territoire correspond à une entité spatiale dotée d'une identité propre (nom, limites, histoire, patrimoine), mais aussi caractérisée par un savoir-vivre.

b. Dimension matérielle : le territoire est conçu comme un espace doté d'un ensemble de ressources matérielles (l'eau, la terre, le climat...) qui définit ainsi les potentialités du développement territorial. Car le territoire est défini comme une entité dotée d'une organisation, des acteurs sociaux et institutionnels caractérisés par des rapports de domination, de solidarité et de complémentarité.

c. Dimension organisationnelle : Cette dimension est essentielle dans la construction territoriale. Car le territoire est défini comme une entité dotée d'une

¹ ZUINDEAU. Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire.2002. <http://developpementdurable.revues.org/774>. Consulter le 05/01/2013.

organisation des acteurs sociaux et institutionnels caractérisée par des rapports de domination, de solidarité et de complémentarité.

1.2.2. Approcher systématiquement le territoire

Selon LE MOINE (2006, p. 121), « *Le territoire est avant toute définition un système. Et pourtant, il n'est jamais véritablement défini comme tel* ». Dans cette approche le territoire est un espace (à la fois le support et l'espace lieu), dont le principe d'organisation fait un espace système, qui permet de localiser ainsi de délimiter les éléments du système et leurs relations (PECQUEUR B, PEYRACHE-GADEAU, 2010, p. 620).

Le territoire en tant que système peut s'approprier tout ces principes afin d'avoir une approche plus complexe et presque complète des processus de la construction territoriale.

Le principe de complexité du territoire est dans le fait que c'est avant tous une construction intellectuelle mouvante, évolutive, floue. Il s'agit d'un tout, composé de sous-systèmes, d'éléments, et surtout de relations multiples, et cela évoluent dans le temps et surtout dans l'espace. « *Chaque homme est unique avec son vécu, ses représentations, ses choix, chaque lieu est unique avec ses caractéristiques propres, chaque moment qui s'écoule est unique* » (MOINE A, 2007, p. 18)

Selon ROSNAY, le territoire fait système (MOINE A, 2007, p.45) car :

- Le territoire possède une grande variété de composantes (acteurs, ressources..) ;
- L'organisation des éléments en hiérarchie interne ;
- Une interaction entre éléments non linéaire ;
- Une certaine impossibilité de dénombrer les éléments d'un territoire ;
- Un système qui dispose de limites mais qui sont difficiles à mettre en place.

Le territoire n'est pas qu'espace géographique, de ce fait il ne peut pas se limiter aux ressources naturelles, il faut y intégrer le jeu des acteurs qui sont les signifiants de ses transformations et de son évolution sur le long terme. (PECQUEUR B, PEYRACHE-GADEAU, 2010, p. 692)

Ce qu'il faut savoir c'est que l'individu ne peut pas exister seul sur un territoire, il vit en relation avec d'autres individus au sein de groupes situés tel que : la famille, l'école, l'entreprise ou une association. Ces relations participent à l'élaboration de valeurs et de conventions communes, elle agit sur la structuration des comportements des acteurs. C'est

en ce sens que le territoire est une structure sociale. Cette dernière est donc une construction réalisée par des acteurs, son négliger de dire que ça se passe sur un espace et une échelle temporelle précise. (TERNAUX, PECQUEUR, 2008, p. 268). Il existe donc une structure permanente qui se construit. Pendant une période donnée, le territoire garde une certaine permanence de structure, bien que ses parties constituantes (firmes, organisations, habitants) changent.

2. Les acteurs et dynamiques des systèmes territoriaux

Depuis très longtemps, la géographie a considéré qu'avant tous il existe un espace, puis arriva l'Homme pour s'installer, l'aménager et interagir sur ce support spatial. Au 20^e siècle, on assiste à un renversement de l'ordre des facteurs, c'est à dire l'Homme d'abord et l'espace ensuite. Cette nouvelle approche sociale de la géographie va permettre l'émergence de l'individu ensuite de l'acteur. (GUMUCHIAN H et al, 2003, p. 28)

Le terme "Acteur" a été confondu à celui de "Agent", alors qu'ils sont différents. L'agent est celui qui occupe un espace et qui participe passivement à l'activité locale, c'est-à-dire autant que consommateur, mains d'œuvre, résidant, tout en s'appropriant son milieu. L'acteur est autre chose, c'est celui qui agit non seulement à titre individuel, mais aussi collectif, et interagit avec son environnement activement. (LELOUP F, 2010, p. 292).

L'acteur selon l'approche individualiste, il s'agit seulement de l'individu, pour l'approche holiste, il est question de l'acteur collectif, sachant que le tout n'est pas la somme des parties. Mais en économie industrielle par exemple, la firme devient un acteur, confondant alors l'individuel avec l'organisation, et c'est aussi le même cas pour les institutions. Le concept nécessite une précision en adoptant une approche ou une autre.

2.1. L'acteur et ces multitudes facette

Selon Charles PIGEASSOU (2001), il existe trois facteurs qui permettent la connaissance de l'acteur dans son territoire (GUMUCHIAN H et al, 2003, p. 36).

- La pluralité des comportements chez un même acteur ;
- L'existence individuelle comme une construction, voire comme une co-construction au contact des autres et de la réalité sociale¹ ;

¹ L'acteur se construit continuellement (sur une échelle temporelle ainsi que territoriale), s'adaptant aux acteurs avec qui il interagit, et une réalité sociale qu'il a participé d'une manière ou d'une autre à construire.

- La prégnance des représentations et des connaissances, et par-là, la prise en compte du sens donné à l'action ;
- L'inscription de cet acteur dans la société envisagée comme un réseau d'interdépendance.

Comme nous avons pu le voir dans l'approche systémique, la forme est déterminée en fonction de l'interaction de l'élément avec son système, et c'est tout à fait le cas quand on aborde l'acteur dans son territoire.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les acteurs des territoires sont multiples et complexes, ils reflètent et engendrent en même temps la complexité des territoires. De l'évolution temporelle et économique, émergent de nouveaux acteurs économiques, de ce fait, se multiplie les relations et les interconnexions. Si on s'inscrit dans la systémique le système territorial devient plus complexe et le système lui-même est supérieur à la somme des parties de ce système. Cela grâce aux multitudes d'interaction entre acteurs et acteurs-territoire.

L'acteur prend une forme (client, fournisseur, citoyen, consommateur...), selon ses interactions dans l'espace et dans le temps. L'acteur est « multicasquettes », c'est-à-dire « *que son expression et son action sont le produit de ses différentes fonctions, de ses convictions religieuses ou philosophiques, de sa vie sociale* » (GUMUCHIAN H et al, 2003, p.77)

2.2. L'acteur et proximité territoriale

L'action engagée par des acteurs sur un territoire donné engage en réalité tout un système, car c'est un ensemble d'éléments en interaction, organisés, structurés pour réaliser un but. L'acteur dans son territoire participe à la création d'une multitude de systèmes d'actions, des systèmes qui sont avant tout flexibles, et dont l'interaction induit de nombreux effets sur le territoire.

2.2.1. Economie de proximité

L'économie de proximité est une approche qui se concentre sur la problématique de la coordination des individus. La réunion des acteurs sous toute forme sur un même lieu est source d'efficacité, de créativité et d'innovation. Dans ce sens existe trois types de proximité (spatiale, organisationnelle, institutionnelle) qui ont été dégagés, afin de pouvoir, non seulement expliquer, mais résoudre des problèmes de manque de coopération.

Commençons par la forme initiale, dite **géographique** qui aborde le choix de plus au moins rationnel de localisation des acteurs, mais aussi des activités. (BOUBA-OLGA O, GROSSETI M, 2008, p. 315). Cette forme de proximité indique la distance dans l'espace, qui sépare les individus et les objets. De ce fait, on relie la localisation à des facteurs tels que le temps, le coût de transport, la distance par rapport à la ville... (TALBOT D, 2008, p. 292).

Cependant, l'espace seul n'est pas générateur de coordination. La proximité géographique n'est pas suffisante pour garantir l'efficacité économique. Elle est un potentiel qui doit être activé par deux autres formes de proximité : d'une part, la proximité **organisationnelle** fondée sur la coordination et l'existence de réseaux de relations de différentes natures, associative, professionnelle, politique... d'autre part, la proximité **institutionnelle** qui fait référence à des liens identitaires ; le sens d'appartenance au même territoire, à de mêmes comportements de communauté.

La localisation basée sur une proximité **organisationnelle** permet l'accès à des facteurs non marchands. Cette stratégie de localisation s'établit par des liens durables avec différentes organisations. Cette approche présente le passage d'une méthodologie individualiste à une approche interactionniste¹.

Quant à la forme **institutionnelle**, elle apparaît lorsque les acteurs commencent à partager des normes, des règles, voire des représentations et de valeurs communes. La proximité institutionnelle n'est pas seulement le résultat d'un partage du à un vécu passé, mais c'est tout un processus d'apprentissage, de confrontation entre habitude et innovation. Un processus de construction sociale.

2.2.2. L'économie de proximité restaure la relation de confiance et intègre le défi environnemental

L'économie de proximité est davantage centrée sur les relations humaines que sur l'espace lui-même. La confiance entre les différents acteurs permet de converger les intérêts individuels vers l'intérêt collectif. La routine, l'adhésion à des valeurs communes font émerger la confiance, facilitant la circulation de l'information, incitant ainsi l'innovation.

Pour établir la confiance, les relations à proximité sont les plus fructueuses, car elles permettent aux acteurs d'interagir de manière directe. En contribuant au renforcement

¹ L'interactionnisme est une approche qui ne représente pas l'agent comme individu passif, mais plutôt celui qui agit et qui tient compte des autres acteurs avec qui il interagit.

du lien social, l'économie de proximité œuvre au développement local dans toutes ses dimensions, économique, sociale et culturelle (TORRE A, FILIPPI M, 2005, p. 179).

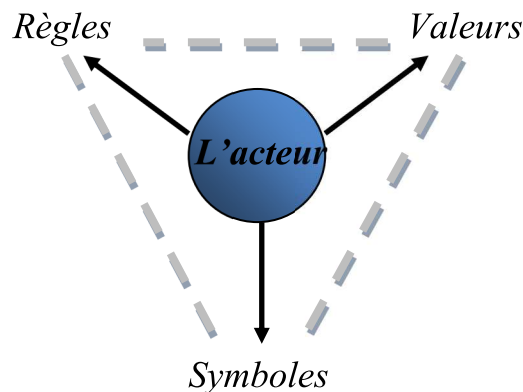
En contribuant au développement local, l'économie de proximité incite sur la promotion d'une économie qui permet d'utiliser au maximum les externalités dégagées par toute forme de proximité, afin de répondre aux exigences du développement durable. Cela veut dire utiliser moins la voiture pour aller faire des courses en privilégiant les produits locaux, regrouper des PME autour d'un projet économique, ou rien qu'en s'appuyant sur des valeurs communes, la création de règles et de normes qui va nous permettre de protéger l'environnement. (MARTIN P, 2010, p. 2-3)

2.3. Le comportement de l'acteur dans son territoire

L'acteur agit sur son territoire de manière directe ou indirecte, mais son action est en réalité conditionnée par un certain nombre de règles, de coutume...etc.

Selon Piaget, les structures sont présentes dans le comportement des acteurs, comme dans la conception de l'action collective chez Commons par la triade règles/valeurs/symboles (TERNAUX, PECQUEUR, 2008, p. 270).

Figure n° I.2. La triade du comportement de l'acteur



Source : Réalisée par nous même à travers nos lectures.

Les règles assurent la reproduction des structures ; les valeurs renvoient aux modalités précises prises par les règles dans leur fonctionnement ; les signes et les symboles leur donnent leurs significations. D'abord par l'éducation (famille, école), puis par des relais institutionnels, les habitants d'un territoire développent des dispositions, des tendances et des besoins auxquels la conformité aux normes est la réponse désirée.

« Les règles organisent les représentations des individus et sont alors efficaces à condition qu'elles se conforment à « des transactions routinières », c'est-à-dire des routines, des habitudes de pensée issues de l'expérience et nécessaires pour que l'esprit gère l'incertitude. Ce qui cimenterait alors le territoire, c'est l'action collective coutumière » (TERNAUX, PECQUEUR, 2008, p. 270)

La première caractéristique qu'on peut soulever de cette triade est le partage et l'action collective. Car toute action doit être connectée à la réalité, c'est-à-dire à la réalité culturelle et politique des acteurs, à leur capacité de contribution. Au sein d'un territoire, les modalités de conduite diffèrent d'un acteur à un autre. Vis-à-vis d'un projet ou d'une initiative territoriale, certains peuvent être contradictoires. À l'échelle locale, on assiste à une complexification des interactions entre acteurs et même de l'action, ce qui fait l'émergence de nouveaux acteurs telle que les administrations, des associations, des entreprises... (GUMUCHIAN H et al., 2003, p. 37)

2.3.1. L'approche institutionnelle

Un système de relations au sein d'un territoire correspond à un arrangement. Ces relations sont structurées, ordonnées, hiérarchisées à travers un certain nombre de règles ou de normes que l'on nomme institutions.

Ces règles et normes prennent forme sur un espace en fonction d'un espace vécu, d'un temps et d'un contexte précis. Ce ne sont pas des inventions individuelles, mais naissances d'une interconnectivité collective. Leur forme implique l'orientation de l'action au sein d'une société.

« L'action humaine est sociable parce qu'elle s'inscrit dans une structure d'action qui lui est fournie par des normes et règles collectives communes dont elle doit s'inspirer. C'est l'axiome le plus fondamental de la théorie sociologique » (TERNAUX, PECQUEUR, 2008, p. 269).

L'institution comme la définit AOKI (2006), est « un système de croyances partagées sur la manière dont les règles du jeu sont jouées, qui émerge lorsque les agents croient que les autres vont suivre telles ou telles règles d'action les amenant à leur tour à stabiliser leurs propres règles d'action » (TABLOT D, 2008, p. 299)

Dans ce processus, l'apprentissage est un peu près le mot clef. Dans ce cas, on apprend à se conformer à des modèles culturels et cet apprentissage passe par la réflexion.

Ces modèles ne sont pas figés, ils varient dans le temps et dans l'espace ; ils ne sont pas les mêmes d'une civilisation à l'autre, d'un territoire à l'autre.

En réalité, les processus institutionnels évoluent en continu par des flux permanents entre des formes de coordination reposant sur des principes d'action généraux et des formes de coordination plus locales, qui mobilisent des liens de proximité

2.3.2. L'organisation par projet

Les acteurs sur un territoire sont nombreux¹, et leurs actions sur le territoire font système. Le territoire se construit souvent en ayant un projet. La définition des termes de projet est l'étape la plus difficile, car le projet passe par la création d'un système d'action organisé et particulier.

«Les acteurs qui vont constituer ce système d'action agissent en fonction des autres systèmes... Mais ils agissent aussi en fonction des normes et principes imposés par la dynamique collective autour du projet de territoire. La logique qui est alors privilégiée est celle de la régulation, de la confrontation de stratégies divergentes, de trajectoire multiple et de négociation croisées.» (GUMUCHIAN H et al, 2003, p 47).

Le projet peut être considéré comme l'articulation des richesses d'un territoire, et qui constitue une construction collective propre à chaque territoire. Le projet territorial est une forme d'arrangement cohérent d'intérêts multiples et plus au moins divergents, négociés et organisés.

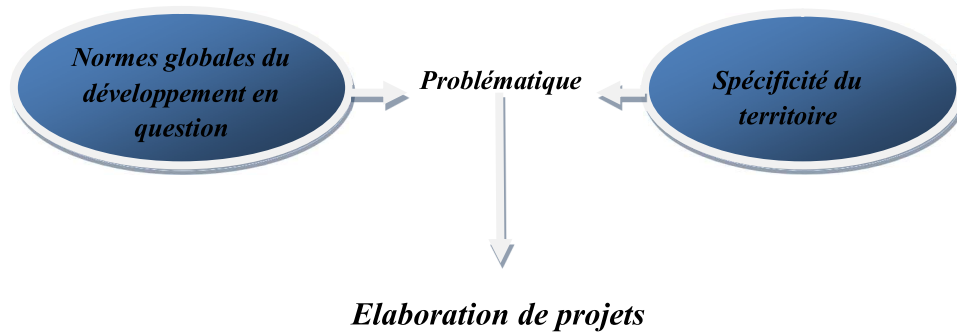
Le terme " construit " utilisé pour aborder le territoire signifie l'existence d'une négociation, d'une action collective, mais aussi une connaissance du territoire auquel adopter le projet. Dans ce cas, le diagnostic territorial est l'élément incontournable de toute démarche de construction territoriale. Le diagnostic est appréhendé comme l'étape préalable et le fondement d'un processus d'action; il vise à identifier les forces et les faiblesses d'un territoire en s'efforçant de mettre en perspective l'ensemble des ressources du territoire.

La connaissance qualitative des besoins de la population, des acteurs socio-économiques permet à la démarche territoriale de jouer le rôle d'impulsion auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés. Une logique de projet concerté repose sur une démarche d'élaboration de diagnostic partagé. Ce dernier va permettre aux acteurs non

¹ Dépendant de la sphère au quelle il appartient, l'acteur peut être une entreprise, un marchand, une famille, une association, une administration publique, des militants écologiques, etc.

seulement de reconnaître leurs points forts pour agir sur leur territoire, mais aussi de pouvoir après cela confronter les normes globales à des spécificités locales.

Figures n° I.3. Le diagnostic territorial pour un projet local



Source : Réalisée par nos soins à travers un ensemble de lecture.

3. La gouvernance territoriale et les biens communs

Le territoire, un concept qui avant tout, une émanation d'acteurs publics ou privés, dont les actions de coordination, ne peuvent être réduites à une politique publique, mais à une action publique et collective (LELOUP F, MOYART L et PEQUEUR B, 2005, p. 321).

À la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatives aux démarches territoriales descendantes classiques, la réflexion sur la gouvernance territoriale est apparue.

3.1. La gouvernance territoriale

Pour LELOUP F, MOYART L et PEQUEUR B, la gouvernance est considérée « *comme processus de coordination des acteurs entre eux dans la perspective de l'organisation de l'activité économique.* » (2005, p. 322)

Cette définition insiste fondamentalement sur l'idée de processus, c'est-à-dire de dynamique collective qui articule, de manière toujours singulière, différentes logiques d'acteurs se confrontant et/ou coopérant sur un territoire.

Le terme de gouvernance selon GUESNIER B (2006, p.108) revêt plusieurs sens qui se rattachent plus ou moins à la systémique : « *il s'agit de la capacité à organiser les*

ressources locales, et à mobiliser les acteurs autour de la finalité d'un projet, finalité qui détermine des frontières propres à chaque projet difficile à cadrer dans un découpage administratif préalable ». La notion représente un processus de relations et de coordination entre les différents acteurs économiques, sociaux et institutionnels pour atteindre des buts communs dans un environnement incertain. Elle est perçue comme mode d'organisation territoriale favorisant la participation des différents acteurs socio-économiques de la société. En d'autres termes, la gouvernance territoriale repose à la fois sur le réseau et sur les flux : un réseau c'est-à-dire une configuration de connexions entre les différents acteurs avec des flux circulant dans le réseau. L'existence d'une proximité institutionnelle et de ce fait d'une proximité géographique implique ces flux d'informations induites par une stratégie commune.

Le gouvernement local devra alors certainement satisfaire un certain nombre de conditions respectant la spécificité territoriale. Un système-territoire entraîne la nécessité de mettre sur pied des structures de partenariat complexe entre acteurs, structures qu'il s'agira aussi de fédérer autour d'un projet territorial. Il s'agit ensuite de faire en sorte de dépasser des pratiques concurrentielles vers des situations créatrices de solidarité, d'échanges, d'ententes, de mise au point de projets communs. (LELOUP F, MOYART L et PEQUEUR B, 2005, p. 329)

Cependant, une gouvernance en réseaux d'acteurs, contraire à une gouvernance centralisée, est beaucoup plus approuvée empiriquement, car elle a pour objectif de créer un mode de coordination efficace et participatif.

La gouvernance territoriale au niveau local est plus au moins l'affaire de collectivités locales. Leurs actions s'engagent avant tous à une bonne gestion des biens communs, et à leurs mises en disposition pour tous les acteurs. Mais que représentent les biens communs? Et quelle relation entretiennent les acteurs locaux avec ces derniers ?

3.2. L'acteur face à la gestion des biens communs

Pour OSTROM E (2010, p.46-47) les ressources communes sont un système de ressources qui peut être coûteux vu leur importance. Ce système de ressource peut-être produit ou entretenu conjointement par un ensemble d'acteurs, mais l'utilisation d'une unité ne peut pas ce faire conjointement¹.

¹ OSTROM E donne dans ce cas des exemples, ou elle « l'effet d'éviction » des ressources communes. L'eau utilisée par un agriculteur ne peut être utilisée par un autre. Le poisson pêché par un pêcheur ne sera plus présent pour autres. Dans ce cas elle conclue que ce n'est pas les unités de ressources qu'en peut utiliser conjointement mais ce sont les systèmes de ressources communes.

Toutefois, il faut faire la différence entre bien commun et bien public. OSTROM E (2010, p.47) illustre la différence comme telle :

Comme *bien public*, elle prend un service de prévision météorologique et un dispositif de sécurité sociale, pour elle l'utilisation par un individu des prévisions météo ne diminue pas la disponibilité des prévisions pour les autres individus, et c'est le même cas pour la sécurité sociale. Concernant *un bien commun* elle donne l'exemple des ressources halieutique et la forêt, dans ce cas l'utilisation d'une unité de ces ressources par un individu peut non seulement réduire la disponibilité de la ressource, mais aussi détruire la capacité de la ressource à continuer de produire d'autres unités.

Cependant, TAYLOR M souligne un point important sur les biens communs, pour elle « *il existe en particulier, une catégorie très importante de problèmes d'action collective qui résultent de l'utilisation de ressources soumises au libre accès c'est-à-dire des ressources que personne ne peut être empêché d'utiliser* » (OSTROM E, 2010, p. 48)

Bien entendu, il y a une réflexion extrêmement intéressante sur les biens communs : y compris ceux qu'on a l'obligation de recréer comme un patrimoine pour les générations futures. L'individu est très occupé par le temps, pour OSTROM E cela représente un réel problème de l'action collective. Pour elle, les individus ne sont pas réellement intéressés par des bénéfices lointains, l'homme essaye au maximum d'actualiser son bénéfice. On parle des ressources de façon individuelle, on ne parle pas de construction collective des biens comme héritage responsable pour l'avenir.

En réalité, le territoire face à ces nouveaux enjeux qui s'inscrivent plus au moins sur dans une démarche de développement durable, un concept que nous aborderons plus profondément dans le chapitre suivant, nécessite d'aborder la responsabilité non seulement individuelle, mais aussi collective.

Le comportement adopté par un individu par rapport à un bien commun dépendra non seulement de sa vision, du rapport coût/bénéfice, mais aussi de l'existence d'actions collectives engagées.

Selon OSTROM E (2010, p. 58-62), la mise en place d'un engagement collectif face aux biens communs nécessite de régler ces trois problèmes :

- *La mise en place d'un nouvel ensemble d'institutions* : mettre en place de règles et de normes dans le but d'orienter la conduite individuelle ainsi que collective n'est pas une tâche facile. L'individu est contraint de suivre les institutions, car il veut améliorer sans bien-être, pour cela la constitution de ces institutions doit répondre en premier lieu à cette exigence ;

- *Les engagements crédibles* : après avoir mis en place des règles, comment s'engagent les acteurs à les respecter ? En réalité, aucun individu ne voudra être le seul à tenir ces engagements lorsque les bénéfices seront partagés. Il ne peut s'engager que si les autres tiennent leurs engagements. Dans ce cas, on s'orientera vers deux propositions. La première sera la contrainte externe, c'est-à-dire que les autorités externes mettent en place des sanctions pour garantir la conformité de l'engagement. La deuxième qu'en considère plus importante, c'est de se pencher d'avantage sur le problème d'auto-organisation de ce système d'action. Dans cette approche systémique, les acteurs doivent se motiver eux-mêmes.
- *La surveillance mutuelle* : Les acteurs s'engagent que s'il y a une réelle surveillance. Mais la question qui se pose est de savoir comment les acteurs s'engagent dans une surveillance mutuelle de la conformité de règles mises en place par eux même.

En réalité, répondre a ces trois questions est tout un processus, car sans surveillance y aura pas d'engagement et sans ce dernier ça sert a rien de mettre en place des règles.

4. Le système littoral et sa spécificité

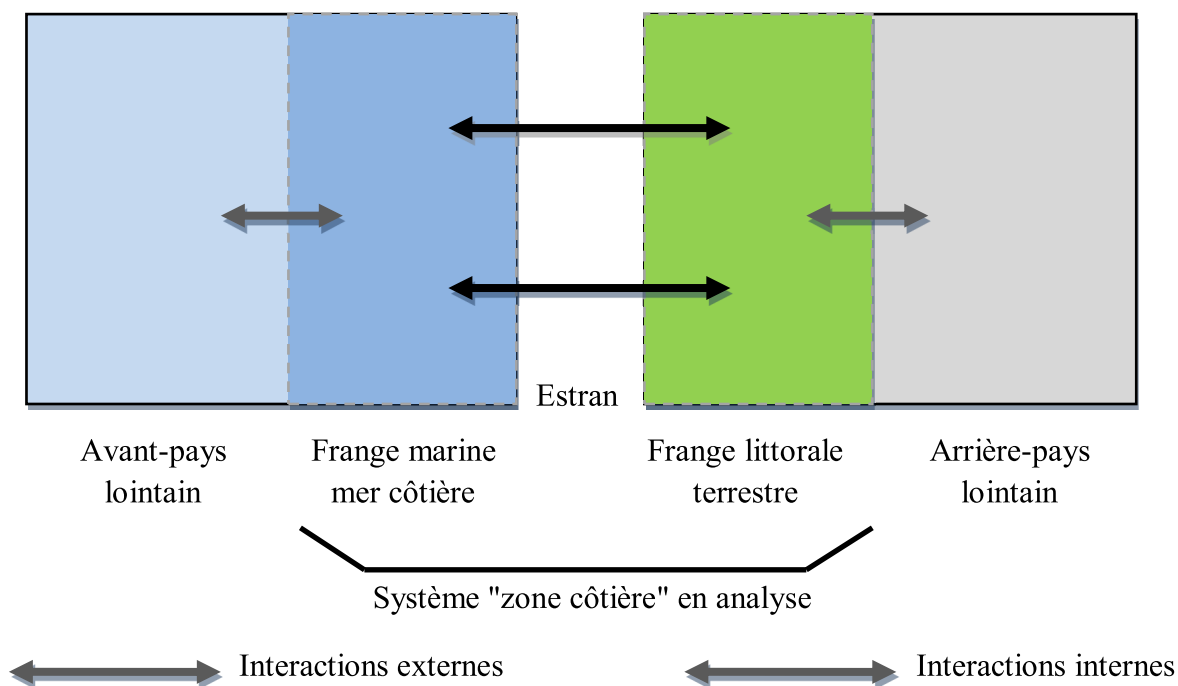
Le littoral est aujourd'hui, un espace complexe, très diversifié, en profondes mutations et en perpétuelles transformations. Cet espace qui joint deux mondes : terre et mer, représente une interface entre un avant-pays et un arrière-pays. C'est un milieu souvent très peuplé et attractif pour toute forme d'activité économique ; les industries, les transports et le tourisme.

4.1. L'espace littoral

Avant de chercher à définir précisément le terme "littoral", il semble important de le distinguer d'un autre mot souvent utilisé à sa place de façon indifférenciée, le terme "côte". Ainsi, lorsqu'on parle de côte, il ne s'agit pas du littoral dans son ensemble, mais spécifiquement de la "frange côtière"

Le littoral est la bande de terre où la zone comprise entre une étendue maritime et le continent, ou l'arrière-pays. Le littoral peut s'étendre de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres de part et d'autre correspond à l'estran.

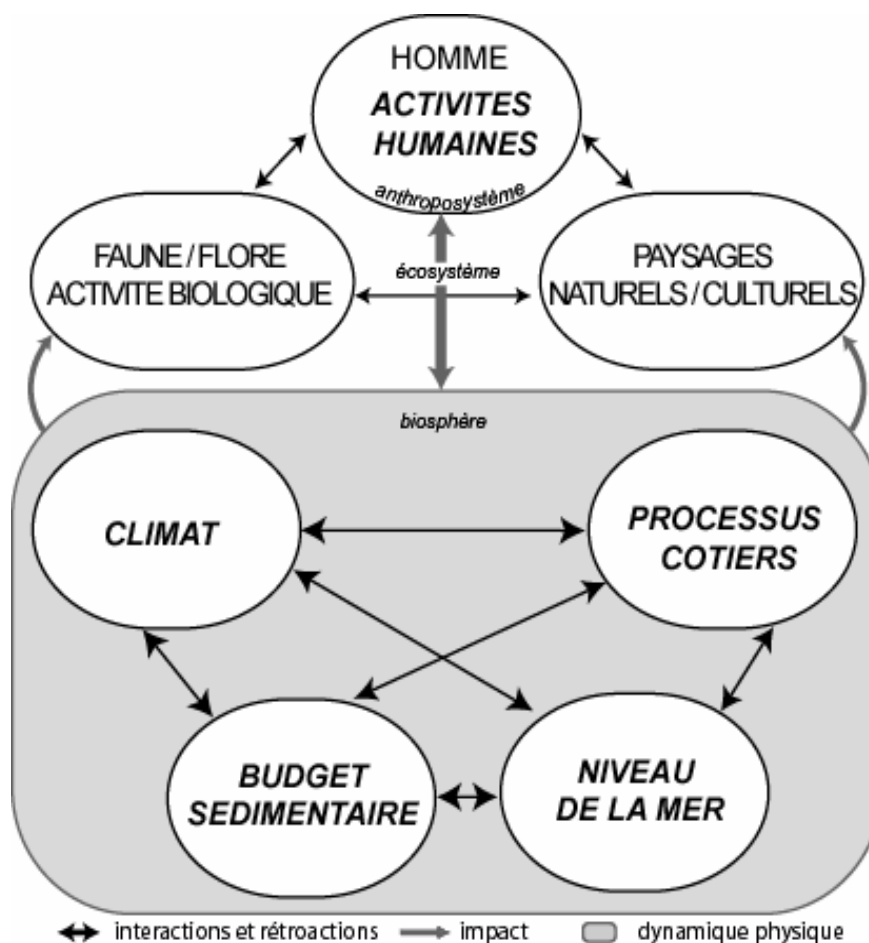
Figure n° I.4. Cadre spatial de la zone côtière



Source : LE TIXERANT Matthieu, 2004. *Dynamique des activités humaines en mer côtière : application à la Mer d'Iroise*. Laboratoire GEOMER (LETG UMR 6554 CNRS), Institut Universitaire Européen de la Mer. Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Bretagne Occidentale, 4 juin 2004, in MERADI, 2008.

DURAND F et MERLIN P (1989) considèrent l'environnement comme « *un système, c'est-à-dire un ensemble cohérent d'éléments qui agissent et réagissent les uns sur les autres. Tout environnement définissable comme entité est ouvert : il reçoit des impulsions externes et peut en transmettre à son tour.* » (MERADI O, 2007, p. 79). La figure suivante illustre ces relations, qui se traduisent dans l'espace par des phénomènes dynamiques, tant naturels que sociaux

Figure n° I.5. Les composantes du système littoral : actions, interactions et rétroactions.



Source: PASKOFF R. 2005. *Côtes en danger*. Coll. Pratiques de la Géographie. Masson, Paris. In MERRADI, 2007.

Cette approche systémique est partagée par PASKOFF (1993) pour lui « *les littoraux constituent des environnements fragiles dans lesquels se manifestent de multiples facteurs d'évolution aux actions, interactions et rétroactions complexes* » (MERRADI O, 2007, p. 67)

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il est complexe de délimiter géographiquement l'espace littoral, que ça soit la partie terrestre ou la partie maritime. Selon l'OCDE (1993, p. 8) les limites de la zone littorale sont déterminées par l'objectif poursuivi et les problèmes à résoudre.

4.2. L'enjeu économique et l'exploitation des ressources littorales

Depuis l'antiquité, le souci de création de colonie et de contrôle des passages maritimes a entraîné le développement de ports et de villes côtières. Cette concentration des hommes dans les zones littorales, dues plus au moins à sa spécificité naturelle qui

représente un écosystème adéquat à la survie humaine, a fait des littoraux des zones économiquement importantes accumulant les activités portuaires, industrielles, et du secteur tertiaire.

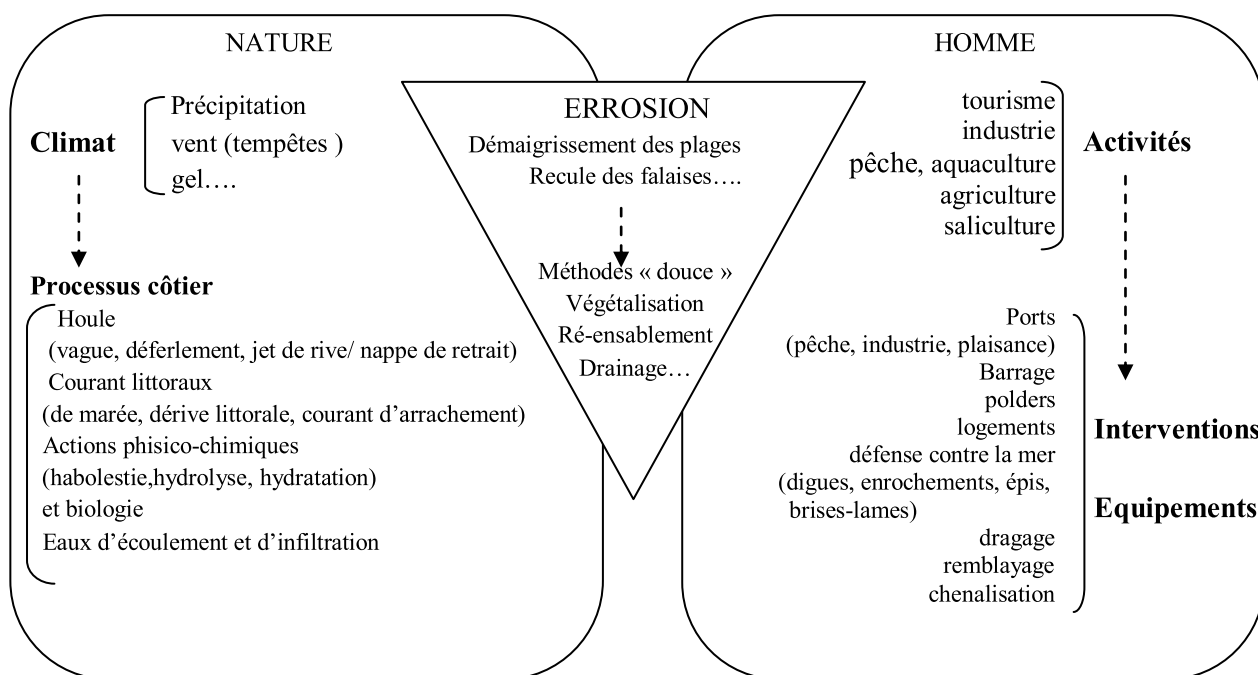
A côté de l'exploitation ancienne des ressources naturelles, c'est-à-dire, la pêche et l'aquaculture qui ont considérablement évolué, et cela, grâce à l'amélioration des techniques et des changements dans les stratégies de pêches, on retrouve une diversification des activités. Tous d'abord, un espace côtier est associé à des fonctions industrielles et portuaires, car c'est une zone spécialement équipée et localisée sur l'eau et au bord de l'eau, avec à la fois un port en eau profonde qui permet d'accueillir d'énormes bateaux et une plate-forme. Cette proximité portuaire attire les entreprises à s'y installer ce qui fait de plus en plus une concentration industrielle dans ces zones. Le tourisme maritime est l'activité qui s'est le plus développée au XX^e siècle. Vu la richesse et la diversité naturelle et surtout la mer et le climat, la zone littorale attire les touristes nationaux ainsi qu'étrangers et cela pour plusieurs formes de tourisme. Aujourd'hui, elle représente une réelle industrie.

4.3. Menaces et vulnérabilité

L'espace littoral est très convoité, l'homme faisant partie de ce système complexe agit et interagit avec les autres composantes de ce système. L'action de l'homme sur son territoire engage des rétroactions qu'elles soient bénéfiques ou néfastes pour l'espace en question.

L'espace littoral est composé de sous-systèmes complexes, mais aussi fragiles, dont l'équilibre peut être bousculé par l'activité de l'homme. L'équilibre écologique et paysager de ces espaces en question est déterminé en fonction des facteurs humains, mais aussi dus aux facteurs naturels du site. Les processus côtiers et par conséquent le climat, ainsi que l'ensemble faune-flore sont quelques-uns de ces facteurs dont l'étude est indispensable pour voir et comprendre le milieu littoral dans son intégralité. Lorsque ces équilibres sont perturbés, l'érosion littorale se manifeste.

Figure n° I.6. L'érosion côtière, au croisement de facteurs naturels et anthropiques



Source: PASKOFF R., 2005. *Côtes en danger*. Coll. Pratiques de la Géographie. Masson, Paris. In MERADI, 2007.

Dès lors, ce mode de développement a mis au second rang les enjeux environnementaux et sociaux. Cet espace est considéré rentable pour l'activité économique, agréable pour une bonne qualité de vie, mais aussi un cadre naturel à protégé. Ces trois dimensions ne sont pas forcément prises en considération mutuellement.

4.4. La gestion intégrée des zones côtière (GIZC)

La GIZC postule la prise en compte de l'ensemble des activités et acteurs intervenant dans la zone considérée pour agir. Bien que déjà présente dans la déclaration de Stockholm de 1972 (principe 13), la notion de gestion intégrée va être popularisée dans le cadre des problèmes environnementaux globaux et du développement durable à la suite du rapport Brundtland (1987). La définition donnée par le Conseil de l'Europe dans le contexte des zones côtières en est tout à fait démonstrative : « on entend par "gestion intégrée" l'aménagement et l'utilisation durable des zones côtières prenant en considération le développement économique et social lié à la présence de la mer tout en sauvegardant, pour les générations présentes et futures, les équilibres biologiques et écologiques fragiles de la zone côtière et les paysages » (QUEFFELEC B et KERYAREC F, 2010)

Pour réussir, une gestion intégrée d'une zone côtière il faut aussi une intégration dans le temps, c'est-à-dire que les objectifs de gestion à court terme devront être coordonnés aux objectifs d'action à long terme. En s'inscrivant dans le long terme, elle se veut structurante, permettant de préparer le champ des futurs possibles, mais aussi dynamiques, elle vise l'adaptation en fonction des évolutions du contexte, dans une perspective d'apprentissage collectif à l'échelle d'un territoire. (QUEFFELEC B et KERYAREC F, 2010)

Le but principal visé par la GIZC est de prôner un développement durable des zones côtières caractérisées par leur complexité et leur vulnérabilité. Comme tout projet territorial, cette politique de GIZC est fortement intégrée et fondée sur la mobilisation de l'action collective par le processus de concertation dans une vision de durabilité. Le développement durable des zones côtières est plutôt une finalité collective construite sur des apprentissages continuels appréhendés par une approche systémique. Pour cela, il est important d'assurer une coordination et une concertation continue entre les différents acteurs locaux, tout en soulignant le rôle primordial des institutions.

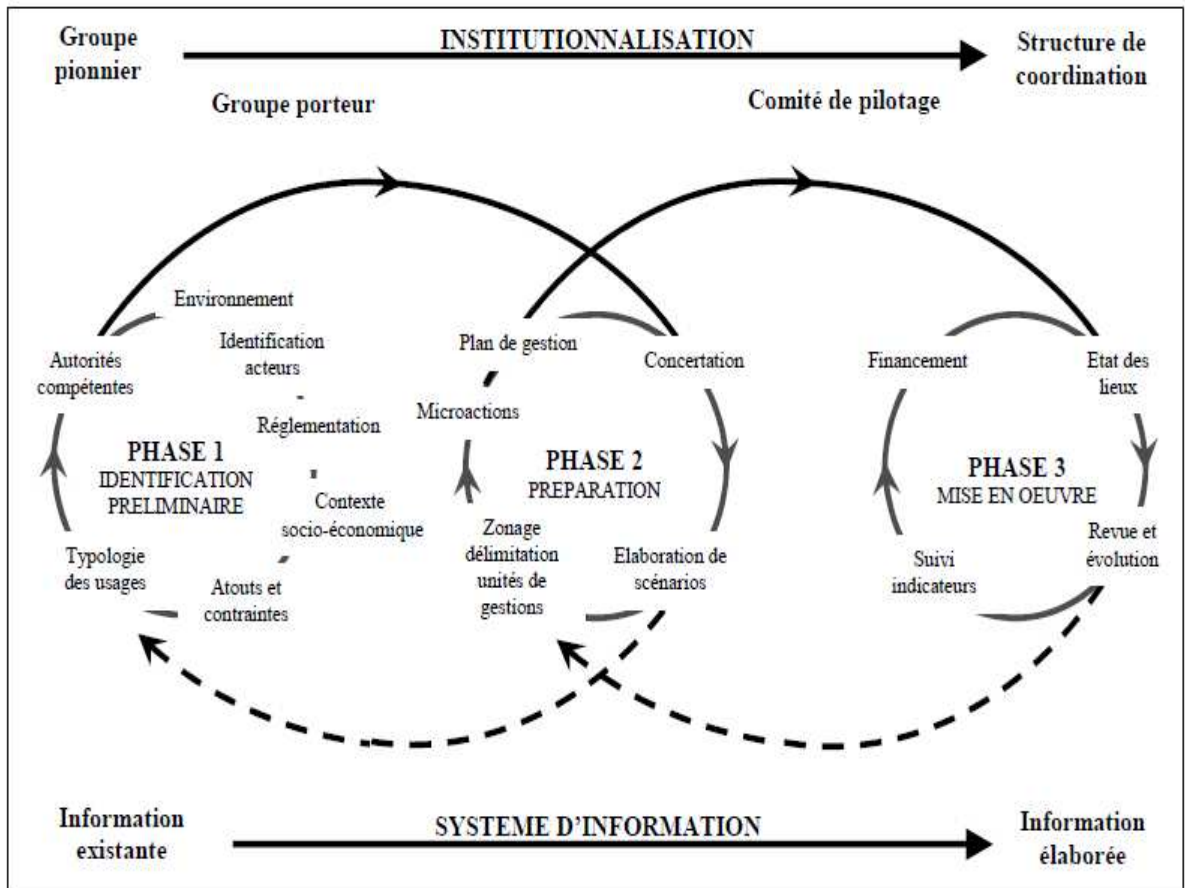
Cette démarche peut se résumer en trois étapes :

- Le diagnostic territorial est la première démarche dans la conception d'un projet territorial, dans le cas d'une GIZC cela ne change pas. La collecte de données relatives à l'espace littoral est primordiale, car elle permet de s'informer sur l'état actuel de l'espace, afin non seulement d'identifier les problèmes à résoudre, mais aussi de pouvoir se projeter dans l'avenir. L'intelligence territoriale¹ est considérée aujourd'hui comme un moyen qui permet aux acteurs locaux de mieux comprendre leur territoire afin d'agir plus efficacement.
- Cette étape consiste à mettre un plan d'action et à mettre en place un processus de coordination et de concertation. Une fois qu'une base de données complète est disponible, il est possible de mettre en place un cadre d'action, sous forme de lois organisationnelles, de programmes d'action, de schémas directeurs d'aménagement du territoire et de plans de gestion.
- La troisième phase est celle de la réalisation des programmes d'action, tracés dans la phase préparatoire adoptée au contexte souligné par la première phase. Dans

¹ L'intelligence territoriale est un concept émergent, qui découle de l'intelligence économique utilisée dans les années 80 pour aider les entreprises de prendre des décisions avec les informations les plus fiables, mais cela a été appliqué par la suite appliqué dans le développement local. De ce fait, elle désigne une approche du développement territoriale caractérisée par la dimension spatiale et l'usage des technologies de l'information et de communication. Elle est une aide à l'action des acteurs territoriaux, ce système d'intelligence permet à des partenaires-acteurs de mieux comprendre leur territoire afin d'agir plus efficacement.

cette étape, le contrôle et le suivi sont primordiaux pour l'avancement des projets engagés. Ce travail de prospection et d'évaluation a pour but de rectifier ou de perfectionner toute action qui n'a pas réussi à réaliser les objectifs escomptés

Figure n° I.7. Les différentes phases de mise en œuvre d'une démarche de GIZC



Source : V. R. SALM et al, 2000. Marine and Coastal Protected Areas. A guide for planners and managers. USAID, Third Edition. In MERADI, 2007.

Le territoire, un concept dont l'approche systémique est primordiale, et qui signifie avant tout une construction dynamique et évolutive. L'approche territoriale représente aujourd'hui un moyen pour comprendre les transformations économiques actuelles. L'apprentissage et l'innovation se réalisent à travers la reconstitution de réseaux de circulation et d'ancrage qui mettent en jeu de manière très sélective des proximités et des lieux plus ou moins distants.

L'acteur dans son territoire interagit d'une manière continue, l'organisation de ces interactions dépend non seulement du cadre institutionnel, mais aussi d'une certaine forme d'organisation collective. L'homme est aujourd'hui face à de nouveaux enjeux de développement et cela est dû d'une manière ou d'une autre à sa relation avec son environnement. Le comportement des acteurs vis-à-vis des biens communs illustre bien ce phénomène.

Le système littoral, un espace riche dont l'aspect environnemental reste la ligne rouge à ne pas franchir. Dans ce sens la GIZC, inscrite dans une démarche de développement durable, insiste sur l'utilisation durable des ressources du territoire, dans le but d'atteindre un développement économique et social tout en sauvegardant les richesses naturelles. Comme nous avons pu le voir, le territoire est aujourd'hui face à cet enjeu d'assurer un certain équilibre entre le volet économique, social et environnemental, et cela sera traité profondément dans le chapitre suivant concernant le développement durable.

Chapitre II

Développement durable, concept et approche territoriale

Les problèmes socio-économiques du monde ne sont pas nouveaux, mais la manière de poser les problèmes diffère d'une approche à une autre. Le développement interpelle ces problèmes d'une manière quasiment différente, car de nouvelles dimensions sont intégrées dans l'approche même du développement (environnement, l'équité sociale...), et de nouveaux concepts sont apparus.

"Le développement durable", une posture de développement qui veille à ce qu'il y ait un développement économique, social et cela sans négliger le volet environnemental. Ce concept apparut avec la commission de Brundtland en 1987 fait appel au changement des habitudes des acteurs et des relations qu'ils entretiennent avec leur environnement et les biens communs.

Mais le développement durable a-t-il seulement pour vocation la préservation de l'environnement, dans une logique d'une durabilité économique ? Comment mettre en action le développement durable qui reste un concept global ? Quels sont les acteurs qui interviennent dans la réalisation de cette démarche ? Que représente l'Agenda 21 local, et quels sont ses principes ? Ce deuxième chapitre sera consacré à apporter des éléments de réponse à toutes ces questions.

1. Des modèles classiques de développement économique à la conscience écologique

L'homme a toujours su subvenir à ses besoins d'une manière ou d'une autre. Le mode de développement a évolué, passant d'une économie agricole, à une révolution industrielle et puis à une révolution technologique. Cela a été accompagné par un véritable changement de la relation de l'homme avec son environnement naturel.

1.1. Les modèles classiques du développement

Dans la phase de construction de la pensée par les pionniers du développement, la croissance et le développement signifiaient la même chose, de ce fait, le développement était réduit à sa dimension économique. Après la Deuxième Guerre Mondiale, les économistes ont été amenés à distinguer le développement de la croissance.

Pour PERROUX F la croissance est « *l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension : pour une nation le produit global net en termes réels* » et « *le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rendent la nation apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global* » (1964, p. 145). Si par la croissance on entend un processus quantitatif, par développement on désigne un processus élargi à des préoccupations de qualité. Le développement est le processus par lequel un pays devient capable d'accroître sa richesse de façon durable et autonome, et de la répartir équitablement entre les individus.

Le développement relève de la dynamique économique qui se distingue des notions voisines telles que la croissance économique. Par contraste, le développement s'accompagne nécessairement d'un changement des techniques de production et d'une transformation des structures politiques, sociales et institutionnelles, c'est un processus qualitatif qui crée plus d'indépendance entre les secteurs économiques et les catégories sociales (PERROUX F, 1964, p. 115)

Le concept de développement, constitutif de la problématique du développement durable, qui dans son utilisation moderne, n'apparaît réellement qu'après la Seconde Guerre Mondiale, comme le rappelle Gilbert Rist dans son livre « *Le développement, histoire d'une croyance occidentale* » (RIST, 1996, p 16).

Les réflexions sur la notion de développement concernent pratiquement les pays du Sud. Sans doute est-ce parce que dès le temps de la colonisation, il y a eu une volonté de théoriser le développement de façon utilitariste par rapport au retard des économies du Sud.

1.2. L'environnement, nouvelle limite de la science économique

Pour une science qui a pour concept de base la rareté des ressources, la science économique se heurte à de nouvelles dimensions à caractère urgentiste. La prise de conscience du caractère limité de ces ressources (l'eau, l'air, les espèces animales et végétales,..) constitue la reconnaissance de l'inévitable dimension écologique de l'acte économique, qui utilise, transforme, échange et dégrade des ressources naturelles. De ce fait, la croissance économique des XIXe et XXe siècles a consommé assez de ressources naturelles pour que soit posée la question de leur rareté (JACCAUD T, 2002, p. 67-68).

Les préoccupations économiques s'élargissent alors aux biens environnementaux, qui en étaient jusque-là exclus.

Pour POLANYI K (1983) « *Au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique* » (PLOCINICZAK S, 2011). La pollution et la dégradation de l'environnement deviennent un véritable fait de civilisation au XXe siècle, plus particulièrement depuis la Seconde Guerre Mondiale. Le XXe siècle est en effet marqué par des ruptures d'échelle et de rythme avec la démultiplication de la puissance technique et une croissance démographique sans précédent (DELEAGE, 1991, p. 268).

Après l'industrialisation massive, la rupture de l'homme avec sa nature est encore plus radicale. Plusieurs phénomènes planétaires liés à des régulations globales et primaires prennent alors des dimensions inquiétantes : ruptures des processus biochimiques et écologiques anciens, perturbations climatiques, croissance démographique considérable...

La crise écologique (les capacités productives, absorption des écosystèmes et de la biosphère, et la charge humaine) a été celle qui a pris plus d'ampleur sur la survie des espèces vivantes et spécialement l'homme.

1.3. Le rapport du développement avec l'environnement

En analysant les rapports entre croissance économique et protection de l'environnement, SPRENGER identifie quatre thèses principales en présence (BERTRAND F, 2004, p. 57-58).

1.3.1. Un rapport de découplage

Il n'y aurait pas de relation entre croissance économique et protection de l'environnement. Les études empiriques, dont les résultats sont très différenciés, montrent que ce découplage, lorsqu'il existe, n'est finalement que relatif et occulte le long terme, les problèmes de pollution cumulative, le stockage des matières et déchets dangereux ;

1.3.2. Un rapport de complémentarité

La croissance conditionnerait l'amélioration de la situation environnementale, grâce à des changements structurels favorables à l'environnement et grâce à des rentrées de ressources fiscales favorables aux politiques de l'environnement. Ces deux idées s'avèrent invalidées par la pratique. « Les changements actuels inhérents au mode de croissance

actuelle, n'entraînent, tant s'en faut, aucun effet automatiquement favorable à l'environnement. »;

1.3.3. Un rapport de conflit

Dans ce cas en retrouve une réelle opposition entre croissance et environnement. La croissance ne saurait être réconciliée avec l'environnement, et symétriquement, la protection de l'environnement constituerait un obstacle à la croissance. Sachant que la protection de l'environnement est loin d'apparaître dans les objectifs de la croissance, de ce fait le souci environnemental vient pour réparer les dégâts de la croissance ;

1.3.4. De l'intégration

Dans cette relation, la croissance n'est plus seulement l'augmentation du PIB, mais c'est aussi le respect de l'environnement. De ce fait, elle passe d'un objectif purement quantitatif à une vision plus qualitative.

Les liens établis entre croissance économique et préservation de l'environnement conditionnent grandement les perspectives d'actions choisies pour relever les enjeux mis en lumière par la problématique de développement durable.

2. Le concept de développement durable

La notion de développement durable a suscité au cours de ces dernières années de nombreux débats. Promue par le célèbre rapport Bruntland, l'idée d'un développement plus respectueux de l'environnement s'est progressivement installée lors de la prise de conscience qu'une réelle menace pesait sur les grands équilibres écologiques. Derrière cette prise de conscience, il y avait évidemment la remise en cause d'un système économique dont le mode de régulation se mettait de plus en plus en rupture avec celui de l'écosystème et risquait par conséquent de déstabiliser à terme les mécanismes de reproduction du vivant.

RIST G (1996, p. 45) critique le concept de développement en disant : « *ensemble de pratiques parfois contradictoires qui, pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande sociale* »

2.1. Définition du développement durable

Le concept de développement durable a été défini de plusieurs manières, on peut citer quelques-unes :

- « ... *développement harmonieux et équilibré des activités économiques, croissance durable et non inflationniste, respectant l'environnement* » (Traité de Maastricht, 1993),
- « *une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.* » (C.C.E., 1992)
- « ... *la durabilité est le rapport entre des systèmes économiques dynamiques et des systèmes écologiques dynamiques plus grands, mais aux changements plus lents, dans lesquels : la vie humaine peut continuer indéfiniment ; les individus peuvent s'épanouir ; les cultures humaines peuvent se développer ; mais dans lesquelles les effets de l'activité humaine restent à l'intérieur de certaines limites afin de ne pas détruire la diversité, la complexité et la fonction du système qui sert de base à la vie écologique* » (COSTANZA R., 1991),
- « *Assurer la continuité du développement économique et social sans compromettre l'environnement et les ressources naturelles dont la qualité conditionne la continuité des activités humaines et leur développement à venir.* » (UE, 2004)

Mais la définition la plus retenue est celle de la commission Brundtland (1987), « *le développement durable comme étant un développement qui satisfait les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à réaliser leurs propres besoins* ».

Cette définition du développement durable par le rapport « Brundtland » est devenue une référence internationale, la plus communément admise par l'ensemble des acteurs. Elle insiste sur le concept de "besoin" et l'attention portée aux populations les plus pauvres, mais aussi aux générations futures¹, qui dépendent de la lutte contre les dégradations écologiques qui se multiplient (désertification, déforestation, pluies acides, effet de serre, etc.).

¹ Abordant de ce fait une des dimensions du développement durable qui est la dimension sociale. Une dimension qui prend en considération les besoins non seulement de toutes les sociétés (pauvre, riche), mais aussi évoque une certaine solidarité avec les générations futures.

La définition de la commission Brundtland s'adresse en priorité aux acteurs politiques locaux et nationaux. Qu'ils soient élus, chefs d'entreprises, chercheurs scientifiques ou encore membres d'associations d'intérêt public.

SACHS (1997, p. 21) résumait la pensée issue du Sommet de Rio en écrivant, à propos du développement et de l'éthique du développement qu'il se doit maintenant d'obéir à trois critères: « *la justice sociale, la prudence écologique et l'efficacité économique à l'aune macro-sociale (en tenant compte des coûts sociaux et écologiques externalisés par les entreprises)* ».

La plupart des définitions à l'intention du grand public préconisent une approche systémique des volets social, environnemental et économique. Cette recherche d'harmonisation entre les trois piliers du développement durable se doit ainsi d'englober selon ROSNAY, 1975 « *la totalité des éléments du système étudié, ainsi que les interactions et leurs interdépendances* » (ROYER A, 2007)

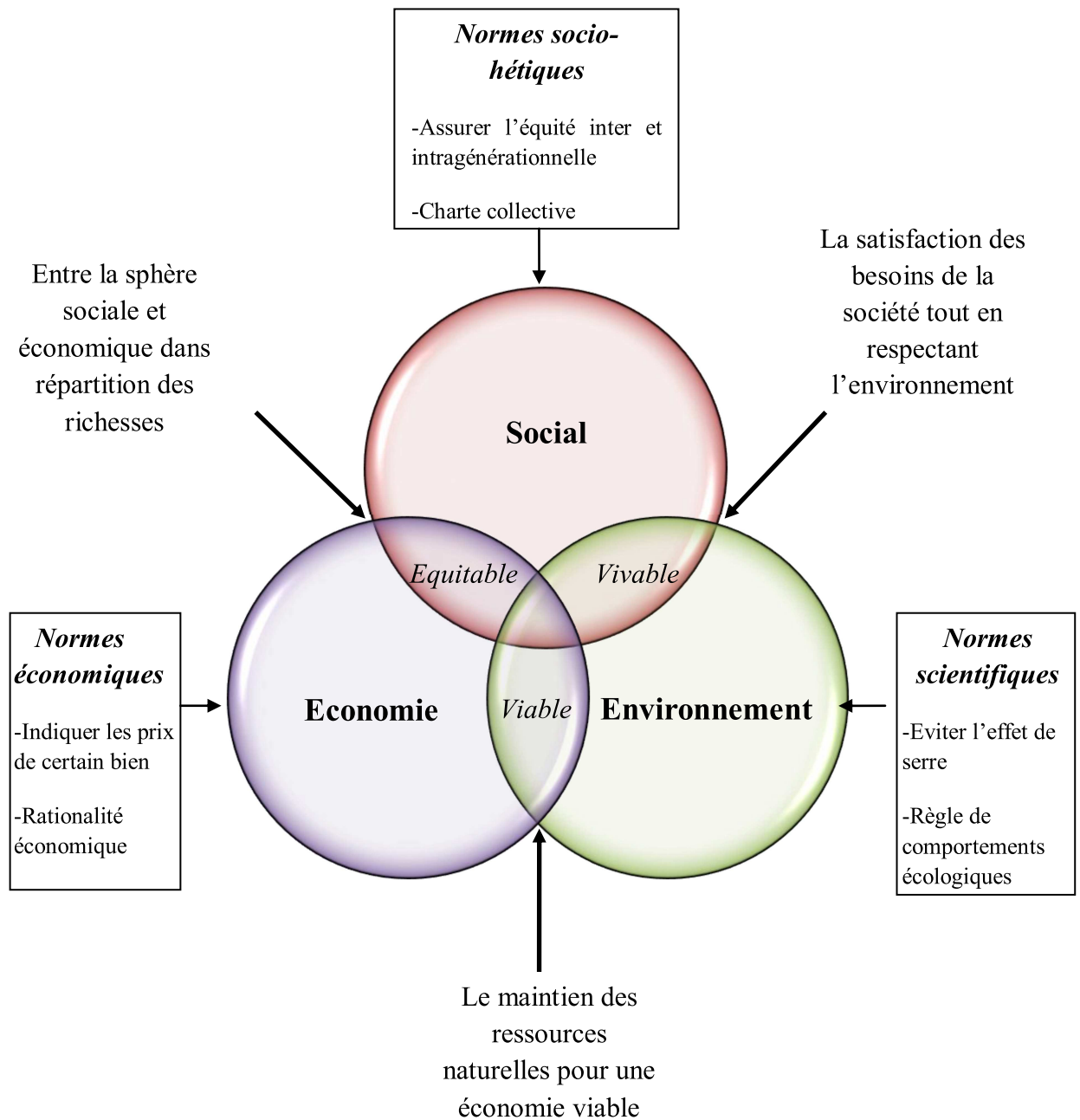
2.2. Les piliers du développement durable

Le concept de développement durable renvoie à une approche globale au sens systémique¹. Il s'agit notamment de prendre en compte de façon simultanée les trois dimensions qui sont : l'économique, le social et l'environnemental. Dès lors, ces trois piliers ne peuvent être considérés indépendamment les uns des autres.

Ainsi, pour être durable, le développement ne devra pas simplement optimiser la gestion de l'environnement à des fins économiques pures, mais organiser la viabilité interne et externe de tous les systèmes, la figure suivante illustre bien l'enjeu.

¹ L'analyse des interactions entre les différents éléments permet de comprendre le fonctionnement d'un système dans son intégralité, et donc d'agir sur lui sans remettre en cause aucune des ses fonctions.

Figure n° II.1. Les dimensions du développement durable



Source : Réalisée par nos soins à travers nos lectures.

La dimension écologique indique l'urgence de la préservation des ressources naturelles nécessaires à la survie humaine (air, eau, sol), donc le maintien d'un certain équilibre du système naturel en évitant la pollution et la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En deux mots, cela veut dire lutter contre la pollution, diminuer les dépenses d'énergie, investir dans l'énergie renouvelable.

Dans la dimension sociale, à la recherche d'une solidarité sociale, le développement durable vise à combattre les inégalités et l'exclusion. Elle inclue aussi la nécessité de

permettre aux générations futures de répondre à leurs besoins. « *Ce qui doit être légué aux générations futures, ce n'est pas seulement un patrimoine naturel de qualité, c'est la possibilité de choisir la façon dont elles satisferont leurs besoins, ce sont des capacités, des « univers de choix ». Cette exigence impose de ne pas créer des situations irréversibles qui limiteraient les choix des générations à venir et ne leur laisseraient d'autre possibilité que celle de subir* » (SMOUTS M et al, 2005, p. 5).

Le développement durable prend notamment en considération, d'une manière systématique, l'efficacité économique dans un souci de rendre l'économie compétitive et novatrice.

L'interaction entre chaque deux de ces dimensions fait émerger une nouvelle, comme le démontre le schème au dessus.

Selon TORRES E (2002) la trajectoire du développement durable dans le système théorique des auteurs est guidée par un ensemble de normes (scientifique, économique, socio-éthique). Leur respect assure le positionnement sur une trajectoire de développement durable dans le temps. Généralement, une catégorie de normes est déterminante et encadre les autres. Suivant les modèles, l'optimisation économique sera la condition *sine qua non* de la préservation des bases naturelles du développement, ou bien le respect des principes de fonctionnement des écosystèmes sera la contrainte première, ou encore les normes éthiques primeront sur les autres normes. La dynamique de la construction des modèles de développement durable repose ainsi sur le conflit entre normes issues de différents champs.

VILLENEUVE (2004) affirme que le développement durable « *...doit être compris comme un développement à la fois supportable, pour les individus, les collectivités et les écosystèmes, et viable, en ce sens qu'il soit autosuffisant à long terme. Il exprime la prise de conscience des limites de la croissance et du développement sous leur forme actuelle...* »

L'interdépendance des trois sphères du développement durable (économie, social, environnement) est considérée systémique. La figure n°08 expose la nature des relations qui peuvent exister entre ces trois sphères. Quelque soit la relation qu'entretiennent ces sous-systèmes, chacun d'eux converge vers le bien-être qui est l'objectif principal de toute action individuelle ou collective.

2.3. L'institutionnalisation du développement durable

Depuis les années 70, un ensemble de conférences et de conventions se sont engagées dans le but de remettre en cause le développement économique et son impacte

sur l'environnement. C'est en effet en 1972 dans la conférence de Stockholm que l'idée d'une troisième voie réconciliant la croissance et l'environnement est apparue, et c'est par le Secrétaire général, STRONG M que le concept *d'écodéveloppement* a vu le jour. En 1973 c'est la convention de Washington, 1976 se déroule la convention de Barcelone, et 1980, l'Union internationale pour la conservation de la nature publie un rapport intitulé "*La stratégie mondiale pour la conservation*" où apparaît pour la première fois la notion de *sustainable development*.

C'est à partir de 1992, année de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro, que le concept de développement durable apparaît de plus en plus dans le monde. Les Etats participant dans ce sommet de la terre sont arrivés à donner une définition au développement durable. Au cours de ce sommet, un programme d'action pour le 21^{ème} siècle appelé "Agenda 21"¹ a été adopté par les pays signataires de la déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992.

Au sommet de Johannesburg en 2002, le concept de développement durable se concrétise par un plan d'action, dans le but de rationaliser le mode de production et de consommation. En 2003, une commission du développement durable, 11^{ème} session, a tenu sa première réunion depuis le sommet de Johannesburg, cette commission a établi un nouveau programme qu'ils ont décidé d'appliquer selon un cycle de deux ans comportant une année d'examen et une année d'orientation.

Et puis, plusieurs conférences se sont succédées, on peut citer : 2009 "conférence de Copenhague", 2010 "la conférence de Cancún", 2012 Nouveau Sommet de la Terre à Rio (Brésil) aussi appelé Rio+20.

3. L'approche territoriale du développement durable

Le développement durable a-t-il seulement pour vocation à exprimer la nécessaire préservation de l'environnement dans un souci de pérennité du développement économique ?

Alors que, le développement durable a avant tout un objectif qui doit répondre à des préoccupations ancrées territorialement.

¹ Agenda 21 est un texte de référence de développement durable, concernant ce projet de société plus respectable et plus équitable, auquel ont adhéré les participants au sommet de la terre. Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production des biens et services durable, et la protection de l'environnement.

3.1. L'interdépendance de la sphère temporelle, spatiale et des domaines

Dans l'analyse du développement durable, le champ spatial d'application a été négligé (COPPIN O, 2000, p. 5). Dès le départ, la problématique s'est focalisée sur les dimensions temporelles du développement (*les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures*), oubliant que celui-ci trouve d'abord ses racines dans un contexte territorialement défini.

Pour COPPIN O (2000, p. 6), « *Aborder un problème sous l'angle du développement durable, c'est avant tout s'interroger sur la multidimensionnalité des processus à l'œuvre, sur l'interaction des échelles de temps et d'espace ainsi que le contexte multi-acteurs et multi-institutions dans lequel se posent concrètement la plupart des problèmes d'environnement et de développement. S'interroger de la sorte, c'est en fin de compte, mettre la complexité au cœur des interrogations scientifiques contemporaines* » De ce fait, le concept de développement durable c'est non seulement la prise en compte des changements d'échelles spatiales et temporelles, c'est plutôt une réflexion conjointe entre localité et globalité, entre passé, présent et futur, entre court, moyen et long terme mais aussi, l'interdépendance entre les trois piliers (social, environnemental et économique). « *Dès lors, l'homme en tant qu'acteur se situe donc au centre de la réflexion, mais aussi de l'action* » (COPPIN O, 2000, p. 5).

Plus l'espace se réduit, plus la durabilité tend à devenir faible. Au niveau global par exemple, « *les compensations écologiques seront à la fois possibles et nécessaires : comme la perspective de lutte contre l'effet de serre : reboisement* » (ZUINDEAU, 2005, p. 15). Dès lors, nous pouvons prendre en compte un double système de règles : des règles internes au territoire considéré et des règles externes traitant des relations entre le territoire et le "reste du monde" (ZUINDEAU, 2005, p. 15).

La prise en compte de la dimension spatiale dans le concept de développement durable nécessite la production de conventions. « *Des conventions qui peuvent parvenir d'une échelle globale, mais tout en sachant que le global n'est pas espace de projet* » (COPPIN O, 2000, p. 7). Il faut donc adopter dans ce cas une démarche de prospection afin de savoir quelles formes de compromis spécifique (convention) peut ils exister localement, et puis trouver un compromis entre normes globales théoriques et normes locales pratiques et appropriées (aux spécificités naturelles, aux acteurs...).

Une approche territoriale du développement durable permet, grâce à l'action, de passer du stade d'un pur principe éthique ou d'une utopie à un principe d'action dont

l'efficacité pourra être observée sur le terrain. La territorialisation du développement durable permet la confrontation au réel et à l'action.

3.2. Des enjeux à une échelle mondiale se traduisant à une échelle locale

Le développement durable vise l'articulation des dimensions temporelles (concilier le court et le long terme), des dimensions spatiales (réunir le local et le global) et des différentes sphères composant l'environnement physique et humain.

La conceptualisation de la problématique du développement durable est avant tout planétaire, car sa genèse institutionnelle passe clairement par les relais des institutions internationales, dont les territoires ont eu tendance à être perçus, dans ce cadre, comme simples réceptacles et supports. Evidemment même si la conceptualisation et la mise en avant du développement durable est à une échelle globale, sa mise en action ne peut être que locale. Mais cela n'est réalisable qu'à travers un processus de concertation et de coordination entre les différentes composantes du système territoriale.

Une démarche territorialisée du développement durable offre ainsi à chaque territoire l'opportunité d'organiser son propre développement durable et par la même occasion de marquer sa singularité. Le développement durable reste un processus intrinsèquement spatial.

Pour LEROY (2006, p.67), « *Si le développement durable et l'annonce d'une volonté d'action collective pour une prise en charge des problèmes d'environnement s'est déclarée à l'échelle globale, planétaire, pour des enjeux qui prennent sens à long terme pour l'humanité, la question de leur opérationnalité se décline aux échelles où les actions se mettent en œuvre, où des acteurs se concertent ou s'affrontent, où des règles du jeu se mettent en place, où les structures sociales existent ou se construisent* ».

Différents outils sont actuellement proposés pour aider à sa mise en œuvre à l'échelon local, le principal est l'Agenda 21 local, qui a pour but de préciser les objectifs de développement fixés par les acteurs locaux et citoyens dans des chartes formelles. L'Agenda 21, issu de la déclaration de Rio, est un recueil de recommandations d'actions pour le 21ème siècle.

3.2.1. La production de normes de développement durable local

Comme nous l'avons déjà mentionné, les règles de la durabilité sont en principe construites à une échelle globale. Pour TORRES E (2002), les orientations de cette

construction rendent difficile l'application de ces normes et surtout l'appropriation des ces dernières par les acteurs locaux. Selon lui il existe deux niveaux de production des normes du développement durable (qui sont en articulation) : un niveau global considéré théorique et un niveau local plutôt pratique.

De ce fait, les normes globales vont assurer la cohérence des enjeux internationaux, pendant que la construction des normes locales intègre les acteurs ainsi que les spécificités territoriales. Pour remédier à ce problème entre une production de normes globales et de normes pratiques (locales), selon TORRES E (2002), il faut introduire une logique procédurale locale de production de règle et de normes. Dans ce cadre, les acteurs retrouveront une marge de manœuvre pour interpréter juste les grandes lignes directrices mises en place dans un cadre global et leur donner une forme locale. Des normes conceptualisées selon une logique territoriale interne.

« Dans la construction de normes adaptées au territoire et susceptibles d'orienter les comportements des acteurs du territoire, pourrait prendre place une démarche-qualité qui tient compte de l'aspect subjectif et construit socialement de l'environnement vécu des populations locales. Cette démarche fournirait les outils de gestion locale de la qualité environnementale en favorisant le concernement des acteurs et donc l'appropriation des normes » (TORRES E, 2002)

Les normes proviennent de trois champs différents qui tentent de s'articuler, de trouver des zones de dialogue, voire un langage commun. Le premier champ relève de la rationalité économique. Pour TORRES E, l'utilité individuelle ne décroît pas dans le temps en intégrant une forme d'équité intergénérationnelle. Elles renvoient à la maximisation de la satisfaction, à l'optimisation économique. Elles donnent une traduction économique aux préoccupations du développement durable. Le second champ est celui des contraintes écologiques telles qu'elles sont analysées par les sciences expérimentales (biologie, écologie fondamentale, physique...). Les normes qui en résultent sont des normes scientifiques censées garantir la reproduction de tel ou tel sous-système écologique ou de l'ensemble de l'écosystème planétaire : par exemple, ne pas dépasser tel pourcentage d'émission de CO₂ pour éviter la formation du phénomène d'effet de serre, se situer en dessous de tel seuil d'entropie énergétique pour parvenir à des processus technologiques écologiquement économes ou viables. Enfin, le dernier champ est celui de l'équité sociale qu'elle soit inter ou intragénérationnelle, l'expression technique ou quantitative des normes y est plus difficile. Par exemple, l'EFTA (European Fair Trade Association), qui est l'association européenne de commerce équitable a édicté un certain nombre de règles dont

le suivi permet de rendre plus équitables les relations commerciales entre pays du nord et du sud et de mieux partager les fruits du développement mondial (équité intergénérationnelle et spatiale).

Dans ce cadre de construction de normes locales, l'acteur joue un rôle central. Les intérêts partagés ou conflictuels de ces derniers feront la spécificité de ces règles qui sauront conduire des comportements collectifs.

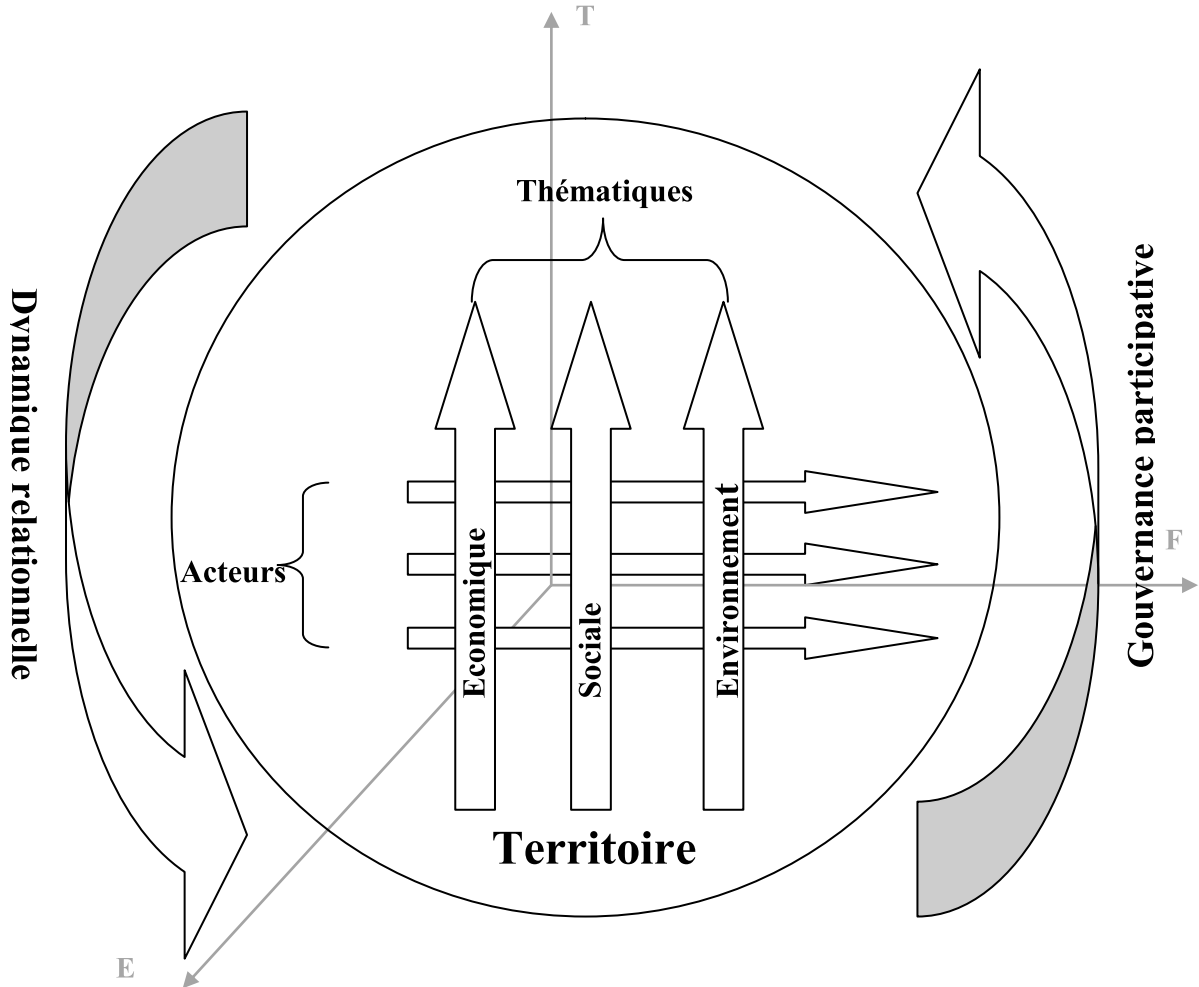
3.2.2. La gouvernance locale

Concernant l'engagement d'un territoire dans un projet de développement durable, un bon nombre de décideurs seront partants en listant des efforts et des actions que les entreprises devront appliquer. Mais l'engagement est au-delà, ce n'est pas des actions ponctuelles ni la responsabilité d'un acteur sans être celle des autres, c'est plutôt organisé, structuré, planifié (SCHNEIDER L, 2010, p. 35).

Ces questions politiques d'environnement et de développement durable sont irrémédiablement entachées de conflits et mettent en évidence l'existence d'une multiplicité de valeurs et de points de vue irréductibles. Ce constat indique le besoin de mise en place d'une gouvernance adéquate à ce nouvel enjeu.

Depuis la phase de décentralisation, la logique de gouvernance locale prime plus que jamais. Cette dernière consiste à moduler les règles du jeu pour permettre aux acteurs territoriaux d'adapter leurs ressources et leurs choix stratégiques aux enjeux économiques et sociaux, cet arrangement organisationnel permet de réguler l'action collective. (FIGUIERE C, ROCCA M, 2012, p.169-172). C'est par conséquent dans le champ de ce dispositif que doivent se nourrir les pratiques d'un développement durable.

Figure n° II.2. Le rôle de la gouvernance dans une démarche de développement durable



Source : Réalisée par nos soins à travers nos lectures.

La gouvernance est indispensable à la réflexion et à la bonne application des enjeux du développement durable. Elle exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable (COPPIN O, 2000, p. 14). Lorsqu'il s'agit de territoires, on parle plutôt de démocratie participative. Pour les collectivités territoriales, cette démarche leur impose l'implication des acteurs de toutes les sphères (économique, sociale, politique, scientifique...) (GOUTTEBEL J, 2003, p. 219-229). Cependant, la GIZC s'appuie sur ce principe d'intégration (verticale et horizontale), car la GIZC implique une démarche collective.

a. L'intégration verticale

Cette intégration a pour objectif d'harmoniser les politiques au niveau national avec la mise en œuvre finale au niveau local. Il s'agit d'intégrer tous les acteurs à leur niveau hiérarchique et d'assurer l'articulation entre le niveau local ainsi que le niveau global.

b. L'intégration horizontale

Appelé aussi intégration dans l'espace, puisque les côtés eau et sol sont gérés par des secteurs différents (ex: tourisme et pêche), mais les activités de l'un influencent celles de l'autre. Cela exige une certaine forme de coopération et de coordination (partenariat, inter-ministèrialité, inter-service, réseau)

3.3. L'Agenda 21 local: une démarche phare du développement durable

La déclaration de Rio (1992) a permis, pour la première fois, la diffusion d'un texte de propositions à destination des Etats et des collectivités. Un programme politique de développement durable universellement reconnu a été proposé. Un document de propositions, l'Agenda 21, a alors été mis à disposition des élus.

« L'agenda 21 local est un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire. Il est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques » (REDJAL O, 2005, p. 32).

Il s'agit d'un document de planification stratégique à long terme pour une collectivité territoriale, qui repose en général sur un diagnostic territorial préalable, et dont un débat public approfondi est plus qu'une nécessité. Sa mise en œuvre est effectuée par la collectivité territoriale, mais tous les acteurs qui interviennent sur le territoire doivent être très largement impliqués, et l'enjeu est de mettre en coordination les différentes structures (association, entreprise...).

3.3.1. Les principes de L'Agenda 21 local

L'Agenda 21 local correspond donc bien à la définition d'un ensemble cohérent d'objectifs que se fixent les différents acteurs locaux, en premier lieu la collectivité territoriale. De fait, de nombreuses collectivités sont de plus en plus conscientes, non seulement, de la nécessité de placer leur action politique dans une perspective à long terme, mais aussi, d'élargir le champ de concertation aux différents acteurs locaux.

Le processus de l'Agenda 21 n'est pas fixe, mais bien au contraire, chaque territoire peut concevoir sa propre démarche d'action. Mais cela ne nous empêche pas de citer les objectifs clés de l'Agenda 21 local:

- 1 - Promouvoir le relais de générations ;
- 2 - Economiser les ressources, réduire les rejets, protéger l'écosystème ;
- 3 - Décliner le principe de précaution et lutter contre le gaspillage ;
- 4 - Créer des emplois durables pour une activité durable et lutter contre la pauvreté ;
- 5 - Aménager le territoire en tenant compte des potentialités et contraintes locales ;
- 6 - Maintenir la diversité et la singularité ;
- 7 - Assurer une pleine participation de la population ;
- 8 - Recourir à de nouvelles technologies appropriées ;
- 9- Concevoir des plans de gestion intégrée.

3.3.2. La structure de L'Agenda 21 local

L'Action 21 est un programme d'actions qui permet de conduire une structure, comme une collectivité territoriale, dans sa démarche de développement économique tout en faisant face aux défis environnementaux et sociaux. Ce programme adopté en 1992 par 173 chefs d'Etat est structuré en 4 sections et 40 chapitres.

La première section aborde le volet social et économique et cela en 8 chapitres, la deuxième insiste sur l'urgence de la sauvegarde des ressources naturelles énoncées en 14 chapitres, la troisième intitulée "" les grands groupes traite le rôle que peut jouer les acteurs dans l'élaboration du développement durable regroupé en 10 chapitres, quant à la quatrième, elle fait référence aux moyens à mobiliser afin de mettre à exécution l'Agenda 21 et cela en 8 chapitres.

Dans notre cas d'étude, nous aurons besoin de mieux expliquer quelques chapitres dont l'intérêt se révèle important pour la suite de notre travail.

Dans la première section en retrouve **le chapitre 8** intitulé "*intégration du processus de prise de décision sur l'environnement et le développement*". Le présent chapitre comprend les domaines d'activité suivants :

- Intégration de l'environnement et du développement aux niveaux de l'élaboration des politiques, de la planification et de la gestion;
- Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire efficace;

- Utilisation efficace d'instruments économiques et d'incitations, entre autres les incitations de marché;
- Mise en place de systèmes de comptabilité écologique et économique intégrée.

L'apport de ce chapitre se trouve dans le rôle attribué aux décideurs locaux dans processus de construction et de développement durable du territoire. Aujourd'hui, les décisions locales doivent intégrer l'enjeu environnemental et cela en renforçant les structures institutionnelles et en mettant en place des mécanismes pour faciliter la participation des particuliers, groupes et organismes intéressés au processus décisionnel à tous les niveaux.

Dans la deuxième section, nous pencherons sur **le chapitre 17** intitulé *"Protection des océans et de toutes les mers -y compris les mers fermées et semi-fermées - et des zones côtières, et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques"*. Ce chapitre est axé sur :

- Gestion intégrée et développement durable des zones côtières, y compris de la zone économique exclusive;
- Protection du milieu marin;
- Exploitation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer;
- Exploitation durable et conservation des ressources biologiques marines relevant de la juridiction nationale;

La zone côtière contient des habitats productifs d'une grande diversité, importants pour les établissements humains, le développement et la subsistance des populations locales. Nombre de personnes en quête d'une bonne qualité de vie s'entassent dans les zones littorales qui renferment des ressources vitales pour de nombreuses collectivités locales et populations autochtones. Le littoral, un territoire à potentialité, mais un écosystème fragile, d'où l'importance d'une gestion intégrée de ces zones. Dans cette optique un nombre de recommandations a été cité dans ce chapitre 17 de l'Agenda 21 local.

Les problèmes traités par l'Action 21 sont si nombreux, pour atteindre les objectifs du programme et les collectivités locales sont des acteurs très importants et déterminants. Pour cela l'Agenda 21 local leur consacre un chapitre dans son programme. **Le chapitre 28** intitulé *"initiatives des collectivités locales à l'appui de l'Agenda 21"* insiste sur la

nécessité de l'application d'une gouvernance participative et de la coopération intercommunale afin d'accentuer les échanges d'informations.

Concernant maintenant les moyens à mobiliser afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 21 local, et à part les moyens financiers et techniques abordés dans les chapitres 33 et 34, au niveau local comme au niveau global l'éducation et la formation sont les armes fatales contre l'ignorance et l'irresponsabilité. Aborder dans **le chapitre 36 "Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation"**, l'éducation, la sensibilisation et la formation sont en réalité au centre de toute action inscrite dans la démarche du développement durable, car c'est l'éducation qui construit l'approche de l'acteur sur son territoire.

4. Les acteurs et le développement durable

L'implication des acteurs dans la conception et la pratique du développement durable diffère d'une échelle à une autre. Le développement durable, à l'échelle mondiale, est prôné par des organismes internationaux tels que (FMI, FAO, PNUD, PNUE,...) ainsi que les grandes multinationales et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de protection de la nature. (VEYRET Y, 2005, p. 23).

Au niveau national, ce sont les Etat et leurs administrations qui interviennent. Les ONG sont aussi très présentes dans le financement et même l'application. Quant au niveau local, c'est aussi d'une manière générale le rôle des collectivités locales, sans oublier pour autant le rôle de la société civile et des acteurs économiques locaux.

Ce qui nous intéresse le plus dans ce travail, c'est la dimension locale, de ce fait essayant de reconnaître au mieux les relations des principaux acteurs avec l'environnement naturel, mais aussi socio-économique.

4.1. L'approche responsabilité du développement durable

Le concept de développement durable appelle à concevoir différemment l'économie, de façon à intégrer le volet écologique et social dans les modes d'action. Il semble que pour réfléchir durablement il faut une certaine *responsabilité sociale* des acteurs.

Un principe qui incite sur l'utilisation raisonnée des ressources, qui fait appel à la conscience morale. Dans cette approche, SEN (1999) et d'autres économistes considèrent que « *l'économie est une science morale* » qui a pour principe la responsabilité sociale.

Pour LAURIOL J (2004, p141), « *Cette notion de responsabilité se fonde sur la reconnaissance du fait que la vie des individus entraîne des interdépendances, ce qui implique des obligations réciproques liées aux relations économiques, politiques et sociales qu'ils entretiennent mutuellement* ».

Avec la technologie, l'intervention et le pouvoir de l'homme sur la nature a considérablement évolué. De ce fait, les retombés de ces actions déterminent d'une certaine manière non seulement le sort de la nature, mais aussi celui de l'homme lui-même. Ce principe moral s'impose aujourd'hui sur tous les acteurs. L'entreprise est la première entité économique à vouloir, même à devoir, intégrer la notion de responsabilité sociale¹ dans son mode de fonctionnement.

Comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre précédent, le comportement de l'individu face aux biens communs de la société est déterminé non seulement par la logique individuelle ; c'est-à-dire le rapport coût/bénéfice et la responsabilité de la personne elle-même ; mais par l'organisation collective de ces biens et de l'instauration d'une responsabilité collective. Dans ce cas, les modes de gouvernance jouent un rôle très important. De nouvelles formes de gouvernance et de management peuvent accompagner les entreprises, collectivités locales et la population à mieux gérer ces mutations continues de l'environnement.

4.2. Une dynamique conventionnelle pour la coordination des acteurs

Le principe de développement durable participe à travers sa diffusion dans le système social et économique. Mais si l'émergence de ce principe dans une approche économique implique une volonté de coopération entre le monde économique et celui des valeurs sociales, elle n'exclut pas le fait que cette coopération ne s'applique pas que sur le comportement (GABRIEL P-P, GABRIEL P, 2007, p. 200). Un système d'entendement commun entre différents acteurs dans la pratique de leurs activités est le noyau de cette coopération. GABRIEL P-P et GABRIEL P soulignent que « *L'analyse des problèmes de coordination comportementale et cognitive est un des objets de la théorie des conventions* » (2007, p.201).

¹ La responsabilité sociale des entreprises peut être définie comme, une intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités économiques et leurs relations avec leur territoires.

L'économie est considérée comme un processus institutionnalisé pour l'économie des conventions. En effet, le modèle conventionnaliste se réfère à des modèles d'engagement fondé sur des règles et des jugements.

Avec l'enjeu environnemental, le futur des acteurs devient non seulement incertain, mais aussi dépendant, de ce fait ces derniers sont plus sensibles au concept de développement durable. Dans ce nouveau contexte, les parties prenantes deviennent de plus en plus nombreuses, s'ajoutant à des acteurs économiques des groupes de la société civile, et dont les intérêts sont encor plus divergents. Dans ce cas, pour une approche conventionnaliste, c'est parce qu'il y a tension, injustice et manipulation au fondement du système (socio-économique), que celui-ci génère des formes d'organisation mouvantes¹. Car les entreprises dans cet environnement complexe sont obligées de trouver une forme de coordination innovante entre ces acteurs économiques, mais aussi avec son milieu d'activité en d'autres mots entre une logique marchande et une logique civique. (GABRIEL P et GABRIEL P, 2007, p. 203).

Le développement durable est un concept complexe et institutionnalisé², mais qui demande aux parties prenantes de changer partiellement les règles conventionnelles et d'intégrer dans leurs stratégies des préoccupations environnementales et sociales.

4.3. Elaboration de projet territorial de développement durable

Elaborer un projet de développement durable constitue le fait de bâtir, sur la base d'une représentation consensuelle de la situation actuelle, une vision globale, partagée et durable du développement de la collectivité. Cette vision de développement, assumée par l'ensemble des parties prenantes, sera intégrée dans chacune des planifications stratégiques des intervenants publiques et privées. En se dotant d'un tel projet social et commun, la communauté focalisera les efforts individuels et collectifs en vue d'atteindre des objectifs communs.

En réalité; tout projet commence par une prise de conscience de sa nécessité, un projet territorial de développement durable est loin d'échapper à cette logique. La nécessité d'agir de façon plus durable implique le sentiment d'action.

¹ L'apport de la théorie des conventions est d'avoir met l'accent sur la plasticité des institutions et leur caractère évolutive.

² Le développement durable est un concept institutionnalisé (social, économique, environnement), adopter sous forme de règle et de projet.

Dans la plus part des cas, la réflexion commence de la part des décideurs publics et privés, qui s'engagent à structurer leurs actions en se dotant d'un plan de développement durable local. La première étape opérationnelle est le diagnostic territorial qui sert essentiellement à décrire la situation initiale en identifiant et en expliquant les dynamiques affectant la collectivité. Dans cette étape la concertation est un élément essentiel, car le diagnostic doit être partagé et validé par les acteurs du territoire. Intégrer les différents acteurs de la société nécessite en premier lieu la sensibilisation non seulement sur le développement durable mais aussi sur les enjeux territoriaux, et puis la mobilisation qui ce passe par la valorisation et l'implication (SCHNEIDER L, 2010, p.59-61).

Sur cette base les parties prenantes expriment la vision qu'ils partagent pour l'avenir de la collectivité et elles s'engagent à atteindre. Les actions mises en œuvre seront évaluées par la phase de suivi qui testera leur réalisation, mais aussi leur impact sur la collectivité. Le suivi permet aux parties prenantes de réviser le plan d'action ou la vision et apporter des modifications plus adéquates. De ce fait, pour mener à bien une démarche cohérente et pertinente de développement durable au niveau local, il est essentiel, avant tout de connaître le contexte, et puis de construire collectivement ce projet de développement durable local.

Dans ce cas, il faut souligner le rôle des collectivités locales, un rôle primordial dans la société et dans la mise en application du développement durable. Ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, c'est elle qui contrôle les processus de planification. Elles participent à la construction de règle et de norme régissant le comportement d'autres acteurs sur le territoire, sans oublier sa capacité de mobilisation de la population dans des projets en faveur du développement durable.

5. Le développement durable en Algérie

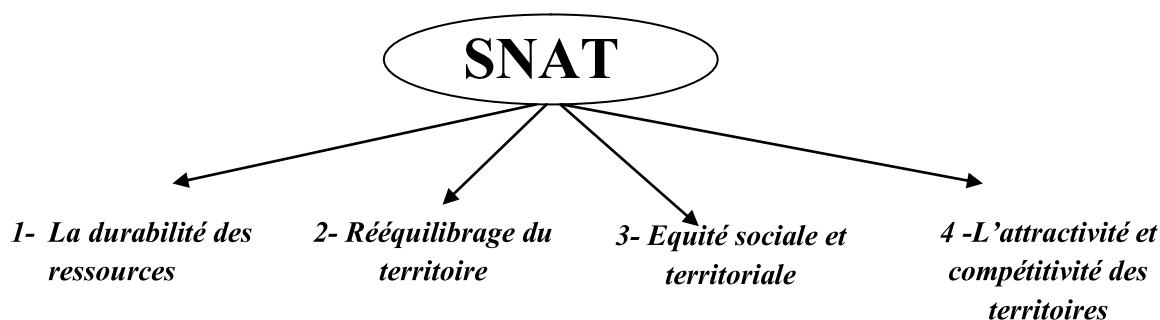
Depuis 2002, et après le Sommet de Johannesburg, l'Algérie a intensifié ses actions dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable. De ce fait, plusieurs lois pour le développement durable ont été promulguées.

La mise en place du haut conseil de l'environnement et du développement durable et du conseil économique et social constitue une expression concrète de la volonté du pouvoir public d'inscrire le développement économique et social ainsi que l'utilisation des

ressources naturelles dans une perspective durable. Cette action a été renforcée par l'installation d'une inspection centrale de l'environnement et de 48 inspections implantées à travers toutes les wilayas, et une charte communale, au niveau des municipalités a été établie au niveau décentralisé.

Une stratégie nationale de l'environnement et le développement durable (SNEDD) et un plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) ont été créés dans le but d'intégrer la problématique environnementale dans de multiples domaines.

Ces efforts déployés par l'Algérie ont occupé une place privilégiée dans la politique de l'aménagement du territoire du pays et ce qui a été suivi dans l'élaboration du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT), approuvé par la loi 10-02 du 29 juin 2010. Le développement durable, l'un des principes du SNAT dans le souci d'assurer l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire national.



Les quatre lignes du SNAT convergent particulièrement vers une vision de développement durable. Ce schéma à l'horizon 2030, démontre l'engagement de l'Etat à adopter une nouvelle posture de développement non seulement à long terme, mais plus soucieux de l'équité sociale, de la compétitivité économique, mais aussi de l'importance de la sauvegarde du patrimoine naturel.

5.1. Aspect réglementaire et institutionnel du développement durable en Algérie

Le cadre institutionnel est juridique est un élément déterminant dans la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable. Lorsque ce cadre n'existe pas ou quand il présente des lacunes importantes, les activités du développement économique et social s'effectuent dans des conditions non viables et ne permettent pas une gestion saine de l'environnement et une utilisation durable des ressources naturelles.

5.1.1. Le cadre juridique

Conscient de ces enjeux environnementaux, l'Algérie a mis en place plusieurs lois et décrets. Dans le cadre, de notre travail nous allons nous concentrer sur trois axes importants, le première sur la gestion des déchets industriels, destinée à mettre terme aux décharges sauvages ou mal gérées, le deuxième concernant la préservation du littoral et la dernière traite un autre aspect important qui est l'aménagement du territoire.

a. Déchets et pollution industrielle

Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, introduisant les principes stratégiques de la gestion des déchets solides toxiques et non toxiques.

Cette loi a pour objet de fixer les modalités de la gestion, de contrôle et de traitement des déchets, sur la base des principes suivants:

- la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets à la source;
- l'organisation du tri, de la collecte, du transport et du traitement des déchets;
- la valorisation des déchets par leur réemploi, leur recyclage et toute autre action visant à obtenir, à partir de ces déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie;
- le traitement écologiquement rationnel des déchets;
- l'information et la sensibilisation des citoyens sur les risques présentés par les déchets et leur impact sur la santé et l'environnement, ainsi que les mesures prises pour prévenir, réduire ou compenser ces risques.

Plusieurs décrets en suivis pour déterminer les modalités de traitement des différents déchets (ménagères, spéciaux, dangereux...).

b. La préservation du littoral

Sur cet axe on peut citer quelques lois. Commençant par la loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral, cette loi a pour objet de constituer l'instrument privilégié de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection du littoral et de valorisation de ses ressources. Elle a aussi pour objet de renforcer le cadre législatif national afin d'assurer une meilleure gestion d'un espace à forte utilisation et de permettre ainsi aux différents intervenants (institutions, organismes, collectivités locales, associations...) dans ce territoire de coordonner leurs activités afin d'assurer un développement harmonieux tout en préservant les ressources qui sont un atout

irremplaçable pour les générations futures. On peut citer dans le même registre ces deux décrets :

- Décret exécutif n°06-424 du 22 novembre 2006 fixant la composition et le fonctionnement du conseil de coordination côtière.
- Décret exécutif n°07-206 du 30 juin 2007 fixant les conditions et les modalités de construction et d'occupation du sol sur la bande littorale, de l'occupation des parties naturelles bordant les plages

La spécificité du littoral, c'est aussi ces plages, et dans ce cas une loi a été mise en place.

Loi n°03-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages qui a pour objet la protection et la valorisation des plages.

Loi n° 01-11 du 3 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture qui a pour objet de fixer les règles générales relatives à la pêche et à l'aquaculture, pourra jouer un grand rôle dans la préservation du littoral.

c. Aménagement des territoires et développement durable

Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et développement durable du territoire, a pour objet de définir les orientations et les instruments d'aménagements du territoire, de manière à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national.

Concernant l'aménagement et l'urbanisme la loi n° 04-05 du 14 août 2004 modifiant et complétant la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative a été mise en place, dont l'objet est de définir toutes les modalités relatives à l'aménagement et à l'urbanisme.

Loi n°03-01 du 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme reprend aussi l'objectif d'aménagement, mais concernant seulement les zones touristiques. Cette loi a aussi pour objet la promotion de l'investissement touristique.

Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts est aussi mise en place dans le but d'améliorer le cadre de vie urbain ; d'entretenir et d'améliorer la qualité des espaces verts urbains existants.

Et puis il y a L'approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire avec la loi n° 10-02 du 29 juin 2010 pour une période de 20 ans. Car, les efforts déployés par l'Algérie en matière de préservation et de protection de l'environnement ont occupé une place privilégiée dans la politique de l'aménagement du

territoire du pays et ont été fortement pris en considération lors de l'élaboration du schéma national de l'aménagement du territoire, approuvé par la loi 10-02 du 29 juin 2010

Il existe encore d'innombrables décrets, arrêtés, dont la production a subi une accélération importante ces dernières années. Malgré cette prolifération de textes, le dispositif législatif et institutionnel en Algérie reste faible et aucune norme algérienne n'a encore vu le jour.

5.1.2. Les institutions du développement durable

Dans le souci de réaliser un développement durable en Algérie, un nombre assez important d'institutions sans mise en place. On peut citer :

- **L'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) par le décret exécutif n°02-115 du 03 avril 2002 avril 2003 :**
 - Gestion et de mesurer la pollution
- **Le Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNEF) par le décret exécutif n° 02-263 du 17 août 2002:**
 - Formation, promotion de l'éducation environnementale et sensibilisation.
- **L'Agence Nationale des Déchets (AND) par le décret exécutif n° 02-175 du 20 mai 2002:**
 - La gestion des déchets.
- **Le Programme National de Gestion des Déchets solides Municipaux (PROGDEM) :**
 - S'inscrit dans la mise en œuvre de la politique environnementale urbaine et la gestion des déchets.
- **Centre National de Développement des Ressources Biologique (CDRB) par le décret exécutif n° 02-371 du 11 novembre 2002 :**
 - Préservation du patrimoine biologique.
- **Commissariat National du Littoral (CNL) par Décret exécutif n° 04-113 correspondant au 13 avril 2004 :**
 - Protection du littoral et des zones côtières.
- **Le Centre National des Technologies de Production plus Propre (CNTPP) par décret exécutif n° 02-262 du 17 août 2002:**
 - Production plus propre et respectueuse de l'environnement grâce à la technologie.

- **Agence Nationale des Changement Climatiques (ANCC) par décret exécutif n° 05-375 du 26 septembre 2005:**
 - Intégrer le facteur du changement climatique dans les plans de développement.
- **Agence Nationale d'Aménagement et d'Attractivité du Territoire (ANAAT) par décret exécutif n° 11-137 du 28 mars 2011:**
 - L'élaboration des orientations stratégiques de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire.
- **Agence Spatiale Algérienne (ASAL) par décret présidentiel n° 02-48 du 16 janvier 2002 :**
 - Promotion de l'activité spatiale sur tous les plans
- **Agence Nationale des Ressources Hydriques (ANRH) par le décret n° 81-167 du 25 juillet 1981 :**
 - La gestion des ressources hydriques.
- **Algérienne des Eaux (ADE) par décret exécutif n° 01-101 du 21 avril 2001 :**
 - Sensibilisation et gestion économe de l'eau.
- **L'Office National de l'Assainissement (ONA) par décret exécutif n° 01-102 du 21 avril 2001.**
 - Gestion et lutte contre la pollution des eaux.

5.2. GIZC et mise en œuvre de l'Action 21 en Algérie

Le développement durable est défini comme un processus qui tend à concilier un développement économique et social soutenu, une plus grande justice sociale et une gestion viable de l'environnement.

Deux ans après la conférence de Rio, l'Algérie a élaboré son propre agenda21 local pour la durabilité. En effet, durant ces dernières années le gouvernement algérien s'est efforcé d'inscrire son programme de développement dans ce cadre. Cette démarche a été soutenue par la création du haut conseil de l'environnement développement durable, des commissions wilayale d'inspection et des chartes communales. Cette charte a pour objet de déterminer les actions à mener par les autorités communales en matière de conservation de l'environnement et de la conduite de ces politiques.

Concernant les zones côtières, l'Algérie a mis en place des Plans d'Aménagement Côtiers (PACs). Il existe trois plans : Plan d'Aménagement Côtier Algérois, Ouranien et

Annabi et cela a l'échelle de 2025 (MATE, 2006, p. 2). Ces PACs concernent plusieurs domaines, selon le commissariat national du littoral (2008, p. 31) on retrouve :

- La maîtrise de l'urbanisme ;
- La gestion intégrée et économique de l'eau ;
- La gestion intégrée des déchets solides, hospitaliers et industriels ;
- La protection des zones naturelles d'intérêts écologiques de faune et de flore ;
- Le capital naturel et le développement rural ;
- Le développement intégré de la ressource patrimoniale.

Le développement durable, un concept qui paraît claire mais dont la définition est bien complexe. Pour certain, parler de développement durable c'est parler de protection de l'environnement, pour d'autre c'est une croissance économique soutenue et a long terme. Mais par rapport à ce chapitre, nous pourrons le définir en disant « le développement durable est une conception collective et systémique d'un développement conscient de l'ampleur de la dimension sociale et environnementale à côté celle de la compétitivité économique, et dont son ancrage territorial définit les règles de son application »

C'est un projet de civilisation qui invite à rechercher, en toute occasion, les solutions qui assureront l'utilisation des ressources naturelles au meilleur coût en tenant compte à la fois de l'environnement et la justice sociale.

Dans ce cas, de nouveaux rôles sont attribués aux acteurs locaux. Entreprises, populations ou décideurs locaux, tous sont tenus à modifier leurs comportements afin d'arriver à un compromis qui engendrera forcément de nouvelles formes d'organisation.

L'approche durabilité, nécessite non seulement une forte responsabilité sociale des acteurs, mais aussi une ingéniosité dans les modes de coopération et de projection collective.

Chapitre III

Présentation multidimensionnelle de la commune de Bejaia

La wilaya de Bejaia est une ville millénaire, avec un riche passé historique, la wilaya a toujours occupé une place stratégique tant par son site imprenable, pittoresque et grandiose, que par sa situation en tant que carrefour de communication important vu sa position sur la mer. Appelée « SIDA-POLIS » par les phéniciens, en 33 AV JC les romains l'ont nommée « SALDAE », « GOUR » par Vandales en 429, « EL-NACERIA » par les arabes en 1067, puis prend son nom de petites chandelles « BOUGIE »

Notre zone d'étude va se limiter uniquement à la commune de Bejaia, cette entité administrative et urbaine qui dispose d'un environnement à la fois riche et complexe.

Dans ce chapitre, après avoir abordé les spécificités naturelles du territoire d'étude, nous essayerons de passer aux aspects suivant : social, économique et environnemental, et cela dans le but :

- ✓ Déterminer les caractéristiques naturelles de la commune de Bejaia et de ce fait dégager les potentialités d'investissement.
- ✓ Connaitre l'état de développement actuel et connaître les potentialités disponibles sur le plan social et économique, éléments indispensables pour entrer dans une dynamique de développement durable.

Cette étude rétrospective nous aidera à révéler le degré de développement socioéconomique de notre zone d'étude et l'impact de ces divers modes de développement sur l'environnement.

1. Territoire et population

Il nous paraît difficile d'essayer de comprendre les aspects essentiels de l'histoire et de l'organisation économique et sociale de la zone d'étude, si on ne les associe pas aux spécificités géomorphologiques et sociale du territoire.

1.1. La situation géographique et climatique

Crée lors du découpage administratif de 1974, la wilaya de Bejaia était organisée en **05** Dairate et **28** Communes; cette organisation a été modifiée en février 1984 instituant **19**

Dairate et **52** communes (voir l'annexe 01). Elle a des limites administratives avec cinq (05) wilayas :

- Tizi-Ouzou et Bouira à l'Ouest ;
- Jijel à l'Est ;
- Sétif et Bordj Bou Arreridj au Sud

La commune de Bejaia, érigée en chef-lieu de Wilaya depuis 1985, elle est située au cœur de l'espace méditerranéen, à 175Km à l'est d'Alger. Administrativement elle est limitée quatre communes (voir l'annexe n° 01) :

- Toudja à l'Ouest
- Boukhelifa à l'Est
- Oued Ghir et Tala Hamza au Sud

Avec une superficie de 120,22 km² soit 3,72% de la superficie totale de la wilaya et 15,31% de la zone littorale, une côte qui s'étend à 25,4 km; la commune de Bejaia est bien située géographiquement.

La commune de Bejaia dispose d'une plaine littorale prise en tenailles entre la mer et la montagne, la largeur de cette plaine n'excède pas quelques centaines de mètres. Sa proximité du littoral l'expose à toutes les convoitises, les activités de services et surtout le tourisme font peser de lourdes menaces sur cette plaine qui a dû concéder d'importantes assiettes pour des projets tels que : L'aéroport et ses dépendances qui mobilisent 60 hectares.

La Soummam est l'une des principales rivières du pays, les trente derniers kilomètres que parcourt la rivière avant de se jeter dans la Méditerranée, se trouvent justement sur la Zone d'étude. Le couloir de la Soummam étant la seule voie d'accès entre Bejaia et de toute sa région avec le reste du pays, les populations et les activités ont tendance à s'y concentrer. .

Le climat qui caractérise la commune d'étude est un climat méditerranéen, avec des hivers doux et des étés chauds et secs. L'année se divise, généralement, en deux grandes saisons : un hiver doux et pluvieux et un long été chaud et sec ; avec les perturbations qui touchent aux changements climatiques à l'échelle planétaire il devient de plus difficile de saisir comme printemps le bref moment d'articulation entre l'hiver et l'été et comme automne le bref moment d'articulation entre l'été et l'hiver.

1.2. L'évolution démographique

La commune de Bejaia qui représente le chef lieu de wilaya est une zone attractive. Avec une population de 182 401 habitants soit 19,5% de la population totale de la wilaya, et une densité de 1517,22 Hab/km², cela fait de la commune de Bejaia la plus peuplée dans la wilaya et la deuxième en densité démographique.

En Algérie le recensement général de la population et de l'habitat est effectué chaque dix ans. Les recensements généraux de la population réalisés en 1977, 1987, 1998, 2008 et les données des estimations tendanciennes et approximatives de 2011 (DPAT) indiquent un ralentissement d'accroissement de la population, nous constatons cela à l'aide du Taux d'Accroissement Annuel Moyen (TAAM) entre chaque deux période.

$$TAAM = (\sum (P_t - P_{t-1}) / P_{t-1}) / 10$$

- P_t : le nombre de la population à l'année t ;
- P_{t-1} : le nombre de la population à l'année t-1 ;
- (P_t - P_{t-1}) / P_{t-1} : le TAAM entre deux années successives ;
- 10 : le nombre d'année entre deux périodes.

Tableau n° III.1. Evolution de la population de la commune de Bejaia de 1977 à 2008.

La période	1977	TAAM 77/87	1987	TAAM 87/98	1998	TAAM 98/08	2008	2011
Le nombre de la population	88871	2,90	118233	2,2	150195	1,42	175444	182401

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT, 2011.

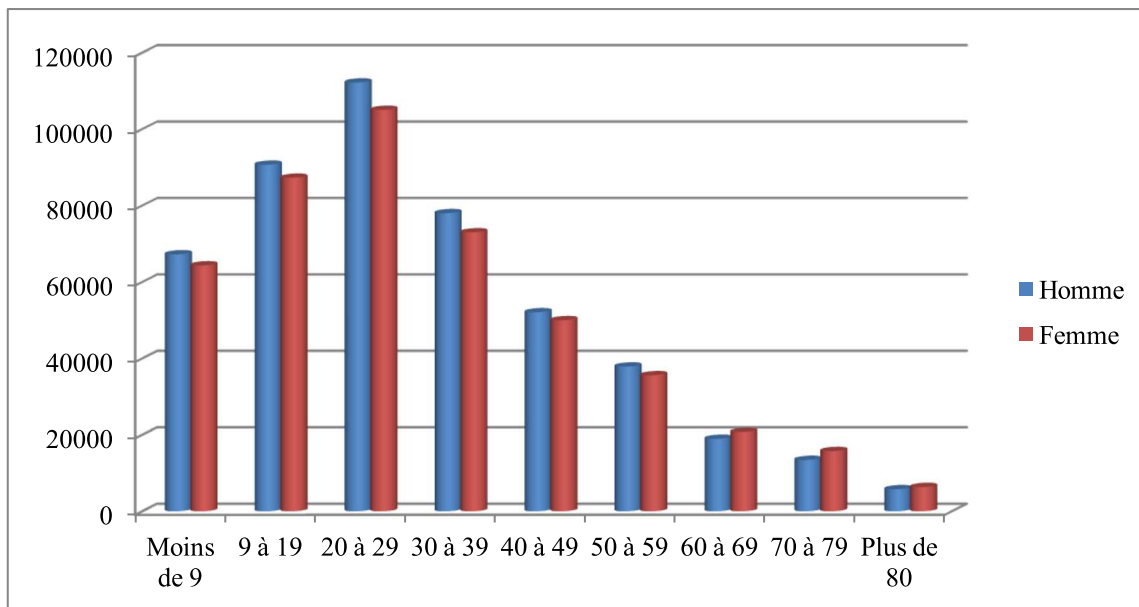
Les mutations démographiques de l'espace d'étude sont influencées par de nombreux phénomènes socio-économiques, et politiques depuis l'indépendance.

Dans cette période d'étude qui se s'étend 1977 jusqu'à 2008, on a pu constater un ralentissement de l'accroissement de la population de la commune de Bejaia, mais cela peut être justifié par une multitude de phénomènes qui peuvent se résumer en :

- Une politique de baisse de natalité engagée au niveau national;
- Le recule de l'âge de mariage depuis ces deux dizaines d'années ;
- L'amélioration de niveau d'instruction des femmes ainsi que des hommes ;
- La baisse du taux de natalité ;
- La baisse du taux de nuptialité.

Avec 92 677 hommes et 89 724 femmes l'évolution démographique de la commune de Bejaia est plutôt masculine. Mais ce n'est pas la seule caractéristique de la population de l'espace d'étude et cela par rapport au diagramme suivant.

Graphique n° III.1. Les âges au niveau de la wilaya de Bejaia en 2011



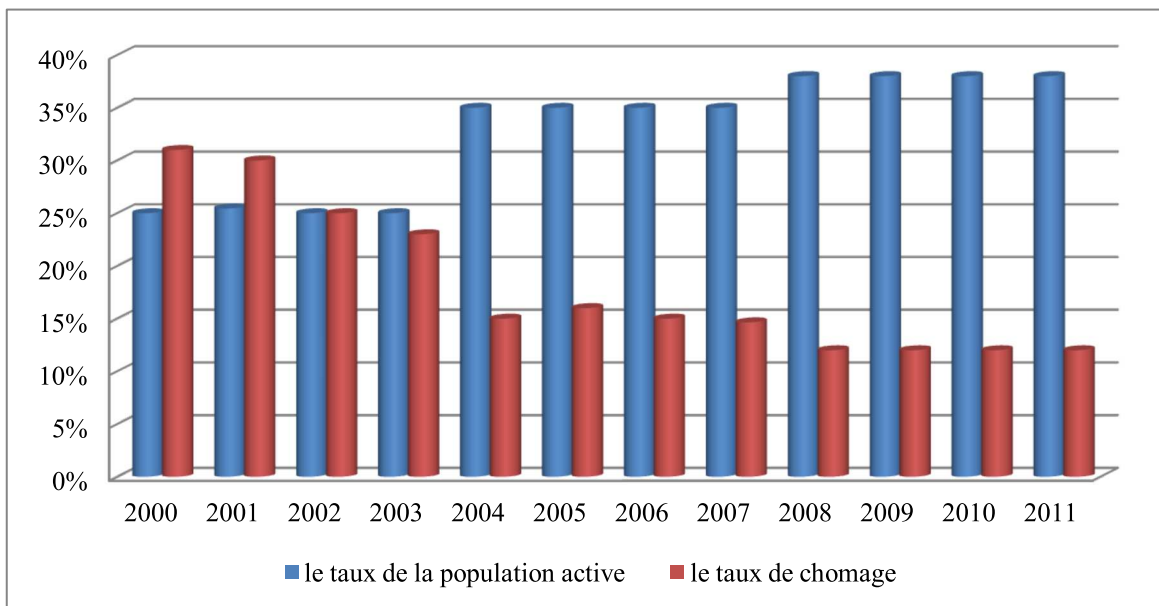
Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT, 2011

Les résultats illustrés dans ce diagramme, indiquent que la wilaya de Bejaia dispose d'un capital humain très remarquable, notamment en âge de travail; la population âgée de 20ans à 59 ans représente 58,16%. La population de notre espace d'étude tend vers la même tendance, car 23,82% de la population de la commune de Bejaia est moins de 15 ans, et 67,62% est entre 16 et 59 ans et seulement 8,81% se trouve plus de 60 ans et cela pour l'année 2011 (DPAT, 2011, p.17).

De fait, puisque la population entre 15 et 59 ans fait plus que le double de la population de moins de 15 ans, et si le taux de natalité, de mortalité et de nuptialité continuent à diminuer, dans quelque dizaine d'années nous aurons un diagramme des âges qui sera différents, et une population plutôt vieille.

1.3. La croissance de l'emploi

Faute de manque de statistique relatives au taux de chômage par commune, nous serons obligés de traiter ce phénomène à l'échelle de la wilaya.

Graphique n° III.2. L'estimation de l'emploi dans la wilaya de Bejaia 2000/2011.

Source : Réalisé par l'auteur à partir des de la DPAT de 2000 à 2011.

La demande de l'emploi au niveau de l'ANEM en 2011 est estimé à 17256 demandes (12438 homme, 4818 femme), ce chiffre a augmenté car en 2010 il y avait 10625 demandant d'emploi (8787 homme, 1838 femme), on constate une augmentation de 40% pendant une année. En réalité ces taux de chômage ne représente pas totalement la réalité, car:

- Les emplois existants sont, dans la plupart des cas, subventionnés par l'Etat ;
- Les postes de travail sont momentanés et pas durables ;
- Le secteur informel ne figure pas dans le calcul de ce ratio.

1.4. Habitat et urbanisation

Bejaia, à l'instar de la majorité des villes algériennes, a vécu une croissance spatiale qui s'est faite selon plusieurs périodes, où chaque époque correspond à un développement caractérisé par une configuration spécifique correspondant majoritairement à l'identité du collant.

La concentration de l'emploi et des activités économiques, administratives et de loisirs sur le centre des agglomérations de la commune de Bejaia, a généré une répartition non homogène de la population, de ce fait une concentration dans le chef-lieu de la commune, c'est ce que nous allons constater dans le tableau n°III.02.

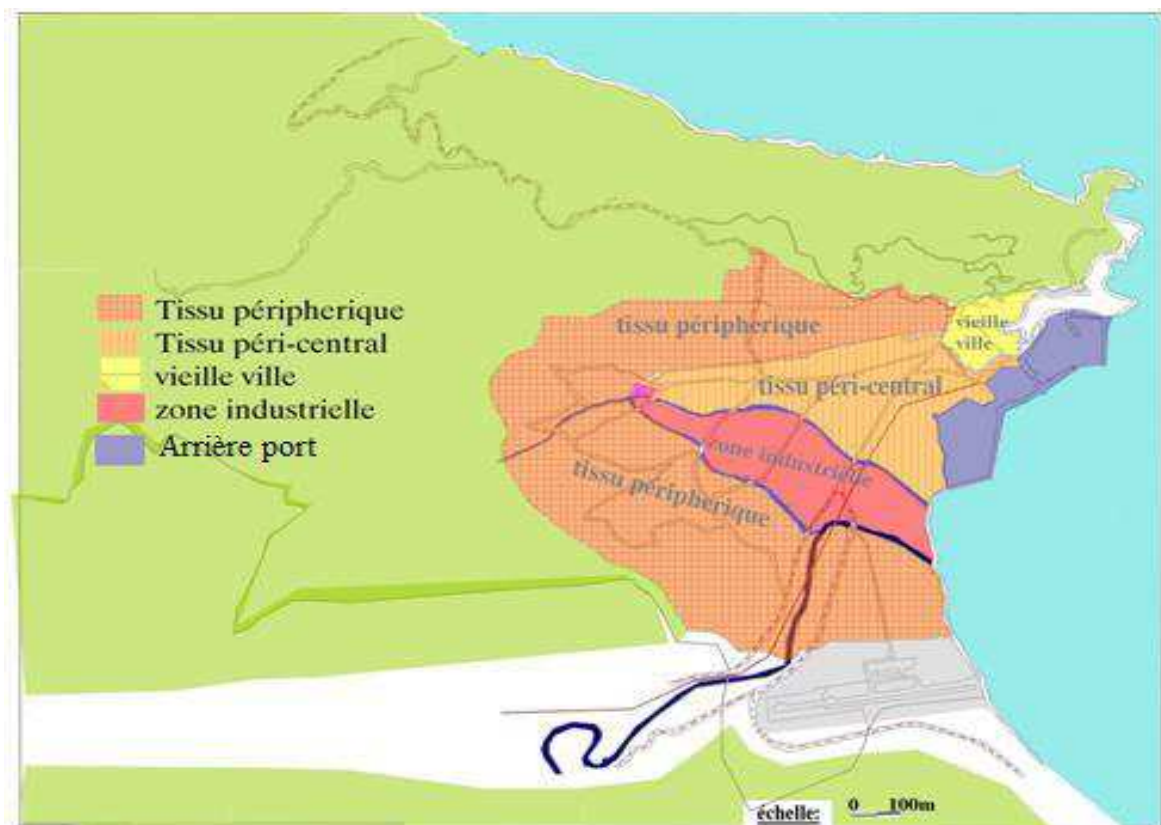
Tableau n° III.2. Répartition de la population selon la dispersion géographique dans la commune de Bejaia par habitants.

Dispersion géographique	Agglomération	Agglomérations	Zones	TOTAL
La commune	Chef-lieu	Secondaires	Éparses	
Bejaia	180 508	476	1 417	182 401

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT, 2011, p.13

Le tissu urbain de la commune d'étude s'est organisé par parcelles et îlots, les extensions se sont faites très rapidement et ont enregistrés partout l'émergence d'un tissu périphérique envahi par des noyaux urbains. Ces dernières années, le tissu périphérique semble être le résultat d'une urbanisation linéaire le long des routes telles que Tala Ouriyane le long de la RN 24, Ireyahen le long de la RN 9 et RN 12.

Figure n° III.1. Organisation du tissu urbain de la commune de Bejaia.



Source : Réalisée par nos soins à partir des données du PDAU.

La loi 90/29 du 1er décembre 1990, portant sur l'aménagement et l'urbanisme a institué l'élaboration d'instruments d'urbanisme, notamment les Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) pour chaque commune ou groupement de

communes. Cette nouvelle loi consacre, enfin, la rupture avec l'urbanisme bureaucratique et propose un urbanisme de participation et de concertation par l'instauration d'une commission d'urbanisme chargée de suivre la commission d'étude et de porter à maturité le projet d'aménagement.

L'un des avantages de cette nouvelle réglementation est qu'elle impose l'élaboration des plans d'occupation des sols (POS). Désormais, les études de POS doivent être traitées dans le cadre des contraintes avec lesquelles le PDAU structure et organise le territoire dans un référentiel spatio-temporel. Le PDAU de la commune de Béjaia a évolué en PDAU intercommunal pour inclure les communes de Tichy, Boukhelifa, Tala Hamza, Oued Ghir, El-Kseur et Toudja.

Afin de mieux gérer l'expansion urbaine du territoire de la commune de Bejaia, le PDAU a prédéterminé la vocation de chaque surface en ce sens, c'est ce que le tableau suivant illustre.

Tableau n° III.3. La superficie des surfaces prédéterminées par le PDAU en hectare

Surface totale	SU	SAU	SUF	SNU _n
12022	2977,92	2044,63	863,81	4201,88

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la PDAU, 2009.

Au niveau de la wilaya de Bejaia, le nombre total de logement est estimé à 232283 logements dont 161804 logements habités ce qui fait un Taux d'Occupation par Logement¹ (TOL) de 6 personnes par logement (DPAT, 2011, p 42).

Avec un total de logements de 46 046 dont 34686 habités, le TOL au sein de la commune de Bejaia est de 5,2 ce qui fait une légère amélioration en comparaison avec la wilaya de Bejaia. 5 personnes par logement, mais combien de pièces possède une maison ? Faute d'informations précises, nous allons dire que c'est une situation assez confortable.

L'extension du parc logement de la zone d'étude est très apparente par l'émergence des ensembles d'habitations collectifs publics et privés. Dans le PDAU intercommunal près de 2 537 logements sont en cours ou programmés pour la réalisation à terme, dont 1 967 logements pour la commune de Bejaia.

¹ TOL= nombre de la population/ le nombre de logement occupé.

2. La situation socio-culturelle de la commune de Bejaia

Le développement d'un pays est déterminé non seulement par sa performance économique, technologique, mais aussi par la situation sociale et culturelle. Cette dernière est reflétée par un certain nombre de secteurs, tel que l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur, la santé et la culture.

2.1. L'éducation et formation professionnelle

A l'air de l'économie de la connaissance, les investissements en matière d'éducation et de formation sont de plus en plus importants. La connaissance, la science et l'innovation représentent le pilier d'une démarche de développement durable.

2.1.1. L'éducation

L'accès à l'éducation constitue un des points fondamentaux du développement humain durable. Avant d'élaborer les caractéristiques de la population scolaire de la zone d'étude, il est utile de présenter le contexte dans lequel s'opère le système éducatif, on mettra plus particulièrement l'accent sur les infrastructures de l'enseignement dans lesquelles s'inscrivent l'offre éducative, la population en âge de scolarisation et le niveau de formation.

Tableau n° III.4. Situation des infrastructures éducatives de la commune de Bejaia

	Nombre d'établissements	Le % par rapport à la wilaya	Capacité	Nombre d'élèves	Nombre de classe utile	La moyenne d'élève par classe
Enseignement primaire	48	8,63		14204	438	32.42
Enseignement Moyen	20	13,24	14640	14264	350	40.75
Enseignement Secondaire	10	19,6	8 760	8 515	207	41.13

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT, 2011.

Comme nous pouvons le constater, la commune de Bejaia enregistre un nombre élevé d'élèves par classe et cela commençons par le niveau primaire. Les statistiques indiquent que la moyenne nationale est de 39 élèves par classe, alors qu'au niveau de la commune de Bejaia on enregistre plus de 40 élèves au niveau de l'enseignement moyen, et plus au niveau de l'enseignement secondaire soit plus de 41.

Cela pourrait être une explication pour le taux de déperdition scolaire de l'année scolaire 2010/2011 :

- Le niveau primaire : 0,14% ;
- L'enseignement moyen : 15,19% ;
- L'enseignement secondaire : 10,9%.

Cependant, le taux de scolarisation au niveau de la commune de Bejaia atteint :

- 97,02% pour les enfants âgés de 6 ans ;
- 95,76% pour les enfants âgés de 6-15 ans ;
- 57,18% pour les enfants âgés de 16-19 ans.

La commune de Bejaia dispose de 13,82% des établissements d'éducation de la wilaya. Cela représente un point positif pour la commune, mais au niveau des écoles primaires 22,53% des classes sont classées non utiles.

A l'instar du système éducatif national, le système local présente, à tous les niveaux des disparités multiples et souvent très accusées. Ce système doit faire face à la croissance rapide des effectifs particulièrement dans l'enseignement moyen et secondaire, malgré les efforts accomplis, la dégradation du système éducatif s'accroît d'une année à l'autre. Une dégradation qui ne pourrait pas être attribuée seulement au manque d'établissement et de moyens, mais à la politique nationale en matière reste très critiquée.

2.1.2. La formation professionnelle

Pour la formation professionnelle des jeunes, la commune d'étude dispose de 3 établissements comme le démontre le tableau suivant.

Tableau n° III.5. Les établissements de formation au niveau de la commune de Bejaia

	Capacité	Formation résidentielle			Formation apprentissage			Cours de soir	
		Total	Femme	Diplôme	Total	Femme	Diplôme	Total	Femme
INSFP	400	493	378	328	-	-	-	25	-
CFPA garçon	650	530	242	458	949	-	458	150	129
CFPA fille	300	380	343	229	795	489	361	47	34

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT.

Les établissements de formation accueils largement au dessus de leurs capacité, nous pourrons conclure une demande plus qu'importante en matière de formation (ces statistiques ne prennent pas les recalées pour les tests d'entrée), delà, l'évolution de la conscience des jeunes et de la société. Mais aussi, il faut souligner l'insuffisance de ses infrastructures, car cela pourrait jouer un grand rôle sur la qualité de la formation.

D'autres établissements hors le secteur de formation existent tels que : la chambre de commerce et de l'industrie, école maritime, et d'autre école privées agréées.

2.2. Enseignement supérieur

L'université Abderrahmane Mira de Bejaia tient ses origines des Instituts Nationaux d'Enseignement Supérieur (I.N.E.S) d'Electrotechnique de 1983. Située au niveau de la commune de Bejaia, elle débute avec seulement 03 facultés en 1998, aujourd'hui l'université dispose de 08 facultés, qui sont :

- Faculté des Sciences Exactes ;
- Faculté de Technologie ;
- Faculté de Droit et des Sciences Politiques ;
- Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion ;
- Faculté des Lettres et des Langues ;
- Faculté des Sciences Humaines et Sociales ;
- Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie ;

- Faculté de Médecine.

Cette université est bien disposée en infrastructure, elle englobe 618 amphithéâtres et salles avec une capacité de 41060 places, 31 centres de calculs, 9 bibliothèques et salles de lectures.

En 2011, on compte 39350 étudiant à l'université Abderrahmane Mira dont 38 002 sont en graduation et 1348 en post-graduation. Les filles représentent 59,4% de l'ensemble des étudiants. Pour la même année l'université de Bejaia accueille 5255 étudiants et a émit sur le marché de travail 10446 diplômés. Avec 1344 enseignants, l'université a réussi à atteindre un taux de réussite assez élevé qui est de 67,34%. L'université mit à la disposition des étudiants une infrastructure pédagogique importante et moderne et un personnel d'enseignement qui a atteint en tous 1344 et cela pour 2011.

Pour l'ébergement des étudiants, il existe 10 résidences dont la capacité théorique est de 18 366 lits. Pour la restauration, il existe 12 restaurants avec une capacité théorique de 6 800 et le nombre de repas servis par jour est de 42 026. Pour le transport universitaire, il existe 200 bus et 22 701 bénéficiant.

Avec seulement 200 DA comme frais d'inscription, un repas qui ne dépasse pas 1,5 DA, des frais d'ébergement de seulement 500 DA dont le transport est inclus, l'enseignement au niveau de l'Algérie est quasiment gratuit. Mais le réel problème que rencontre l'université est celui de l'inadéquation des programmes enseignés avec les besoins du marché de travail, en adoptant le système LMD depuis 2005, les entreprises comme les étudiants se plaignent de la qualité des diplômes obtenues.

2.3. La situation sanitaire

La politique de la santé a subi, sous l'impact du plan d'ajustement structurel (PAS) consécutif à la crise financière de 1990, des bouleversements majeurs, dont la remise en cause de la médecine gratuite et le monopole de l'Etat sur le domaine de la santé publique (MILOUS I, 2006, p. 141).

En matière de structures sanitaires, la commune de Bejaia dispose de :

- CHU : 01établissement le seule au niveau de la wilaya avec 570 lits ;
- Polyclinique : 03 établissements sur 50 au niveau de la wilaya ;
- Salle de soin : 12 ;
- Pharmacie : 56 dont 53 sont des officines privées et 3 officines PCA

Tableau n° III.6. La situation des infrastructures sanitaires de la commune par rapport aux normes prescrite par le ministère de la santé et celles du SNAT

	La situation à la commune de Bejaia	Les normes du ministère de la santé	Les normes du SNAT
1 lit d'hôpital pour un nombre d'habitant	1 pour 318	1 pour 250	1 lit pour 500
1 lit de polyclinique pour un nombre d'habitant	1 pour 60462	1 pour 25000	1 lit pour 48000
1lit de salle de soin pour un nombre d'habitant	1 pour 18138	1 pour 2000	1lit pour 3000

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT, 2011.

D'après le tableau précédent la zone d'études connaît une insuffisance importante en termes d'infrastructure sanitaire, une situation qui peut être qualifiée de critique.

Cependant, la commune de Bejaia dispose aussi d'un encadrement sanitaire privé, 102 cabinets de médecin spécialiste, de 32 généralistes, 82 chirurgiens dentistes et de 33 agents paramédicaux. Le rôle de ces infrastructure privés est considérable, mais le recours a ces dernières reste un privilège vue les prix excessifs.

Dans le tableau d'après, nous essayerons d'évaluer l'évolution des besoins et le déficit¹ d'encadrement médical de la population jusqu'à 2023, par rapport a des données d'évolution démographique fournie par le bureau d'étude AXXAM, et des normes du ministère de la santé.

Voila ci-dessous les normes nationales de satisfaction :

- 01 médecin pour 1 000 habitants.
- 01 dentiste pour 5 000 habitants.
- 01 pharmacien pour 6 000 habitants

¹ Le déficit a été calculé par la formule suivante : Déficit= l'encadrement existant –le besoin exprimé

Tableau n° III.7. Evaluation des besoins et déficits du corps médical à l'échelle 2023.

Année	Population	Médecin		Chirurgien dentiste		Pharmacie	
		Besoin	Déficit	Besoin	Déficit	Besoin	Déficit
2011	182 401	183	165	37	45	31	25
2013	203 273	204	144	41	71	34	22
2023	247 993	248	188	49	79	41	29

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT 2011.

Sur la base des normes indiquées ci-dessus, nous avons évalué les besoins théoriques et les déficits qui ressortent en matière de personnel médical de la zone d'étude et cela sur un terme moyen. Il faut savoir que ce tableau rassemble les effectifs du secteur publics et le secteur privé. Nous constatons que la commune de Bejaia est bien encadrée par le personnel médical. Ce qu'il ne faut pas négliger dans notre analyse, c'est la spécificité de la commune, car elle représente le chef lieu de wilaya, elle dispose du seul CHU de la wilaya et elle dispose aussi d'une seule clinique d'accouchement l'unique au niveau de la wilaya. De ce fait, si en veut obtenir des statistiques représentatives de la réalité sanitaire de la commune, on devrait utiliser peut-être dans les calculs précédents la population total de la wilaya soit 935200 habitants, cette analyse s'applique aussi pour les statistiques d'infrastructure de la commune. De ce fait, la situation va paraître plus réaliste, un peut prés moins satisfaisante.

Le secteur sanitaire reste un secteur vital et un indice révélateur du niveau de vie d'une population. Néanmoins, les données qui précèdent montrent combien il reste d'efforts à fournir en quantité et en qualité.

2.4. La situation culturelle et sportive

La pratique de l'activité culturelle et sportive en milieu juvénile est un facteur aussi déterminant qu'important dans l'épanouissement et l'équilibre de la jeunesse. La zone d'étude présente une disposition historique, au développement de toute sorte d'activité socioculturelle.

2.4.1. La situation culturelle

L'activité culturelle a pour objectif de fructifier le temps libre, le potentiel moral et physique d'une population qui aujourd'hui cherche à s'épanouir. La ville de Bejaia a

connus le passage de plusieurs cultures. Elle dispose de monuments et de sites historiques classés à l'échelle nationale. Valoriser cet atout permet non seulement de sauvegarder l'identité de la région, mais aussi de développer d'autres activités économiques qui peuvent contribuer au développement local tel que le tourisme culturel, l'artisanat,...

En matière d'infrastructure culturelle, la commune de Bejaia dispose :

- Une seule salle de cinéma dont la capacité d'accueil est de 400 places.
- Une maison de la culture de 900 places et un théâtre régional de 400 places.
- 1 salle de lecture avec une capacité de 690 place qui est la mieux équipée au niveau de la wilaya.

Tableau n° III.8. Les musés de la commune et leurs capacité d'accueils

Le nom du musée	La capacité d'accueil	L'organisme de tutelle
Musée Bordj Moussa	500 à 550 visiteurs	Ministère de la culture
Musée de géologie	150 à 200 visiteurs	PNG
Musée central du parc	200 visiteurs	PNG
Le lac Mezaia (centre d'éducation environnementale)	200 visiteurs	PNG

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT 2011.

Au niveau de la commune de Bejaia, le mouvement associatif joue un rôle plus au moins important dans la sauvegarde et la valorisation de ces richesses. Dans ce sens en peut citer l'association GEHIMAB.

La zone d'étude, en matière d'activité culturelle, manque non seulement d'infrastructure, mais d'expérience et de vision

2.4.2. Les infrastructures sportives

La commune de Bejaia dispose de 29 Aires de jeux soit 13,12% de la wilaya ; 01 Voute ; 01 Maison de jeunes ; 02 Stades communaux (la seule commune de la wilaya a disposer de deux) ; 01 Piscine couverte ; 04 Cour de tennis.

D'une manière générale, la zone d'étude qui a pour une population de 182 401 habitants est faiblement dotée en infrastructures sportives, même si cette dernière reste la

mieux dotée par rapport au reste des communes de la wilaya. La plupart de ces infrastructures existantes attendent des attentions de réaménagement ou de réhabilitation.

Malgré les effets d'entraînement que ses activités sportives peuvent avoir sur l'ensemble du territoire, que ce soit sur le volet social (qualité de vie) ou économique (le développement de la restauration, l'hébergement, soin d'accompagnement,...), l'activité tarde à se développer.

2.5. Les autres infrastructures sociales

Etant le chef-lieu de wilaya, Bejaia reste la commune la mieux dotée en matière d'équipements administratifs. Selon APC de Bejaia, plusieurs infrastructures administratives sont en prévision tels : nouveau siège de wilaya, nouveau siège de commune, antennes d'APC, sièges arrondissements de police urbaine, antennes postales, subdivisions urbaines...

Tableau n° III.9. Situation des équipements administratifs dans la zone d'étude

Equipement		Le nombre
Administration	Siège wilaya	01
	// Daïra	01
	// APC	01
	Antenne APC	03
Service	Guichet annexe	04
	Agence postale	02
	Bureau de plein exercice	05
Sûreté		06
	Sûreté urbaine (Nationale)	
	Gendarmerie nationale	02
	Garde communale	--
	Protection civile	01
	Palais de justice (Tribunal – cours)	01
Total		27

Source : Réalisé par l'auteur à partir de données de la DPAT, 2011.

3. La situation économique

L'activité économique est indispensable dans le développement local de tout territoire. Que ça soit le secteur primaire, secondaire, ou tertiaire, ils peuvent contribuer considérablement au développement de la commune de Bejaia. Mais quelle est la situation de ces secteurs au niveau de la commune d'étude ?

3.1. L'agriculture et pêche

L'agriculture et la pêche, regroupent l'ensemble des activités qui restent largement dépendantes de la nature, de la terre et de la mer. Malgré le manque de développement de ce secteur primaire en Algérie, son importance ne semble pas se dégradé.

3.1.1. L'agriculture

La forte urbanisation de la zone d'étude a perturbé le développement du secteur agricole de la commune de Bejaia. La commune dispose de 11 326 hectares de terre agricole soit 94,21% de la superficie totale. Pourtant la répartition de ces terres ne leurs donne pas une vocation agricole ce que nous verrons dans le tableau suivant.

Tableau n° III.10. La répartition générale des terres au niveau de la commune de Bejaia en hectare

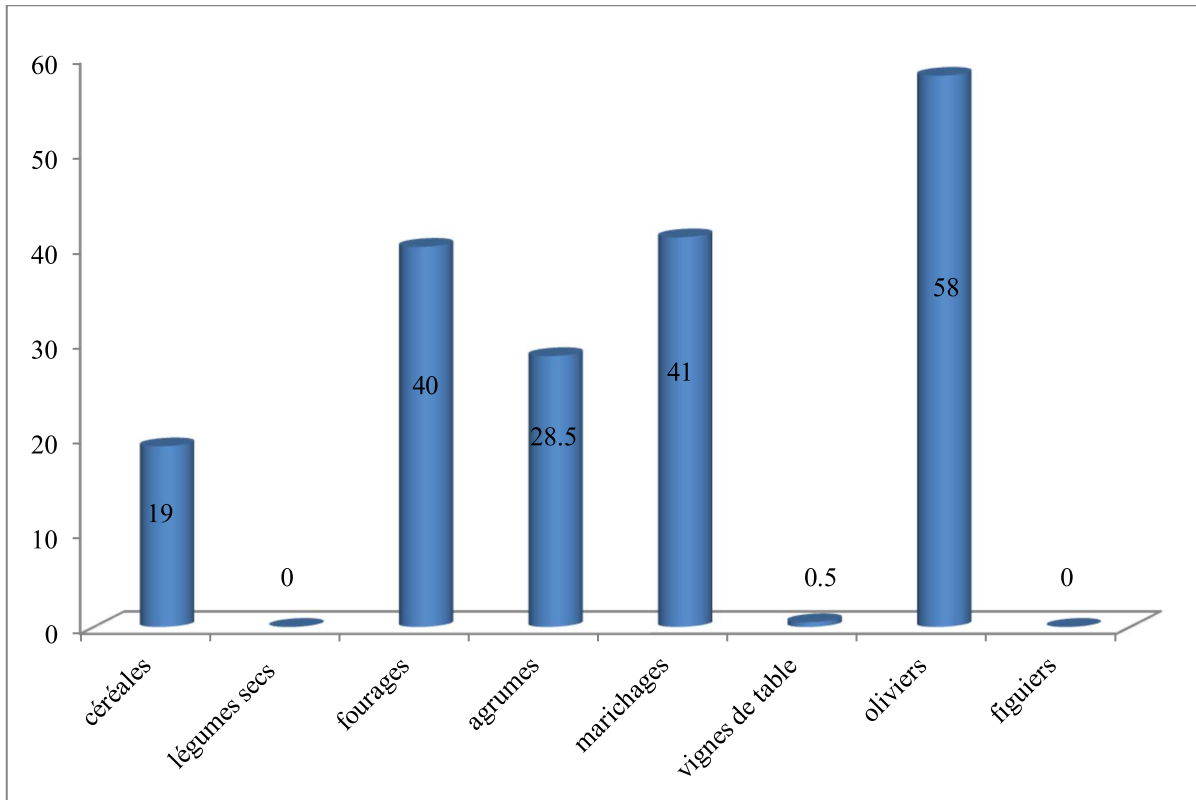
Commune	Surface agricole utile	Pacages et Parcours	Terres improductives des exploitations	Superficies forestières	Terres improductives non affectées à l'agriculture	TOTAL superficie de la commune
BEJAIA	359	387	20	10 580	676	12 022

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la direction de l'agriculture, 2012.

Si nous récapitulons les différents usages dont le sol fait l'objet, nous constatons qu'il y a une petite partie qui est directement affectée à l'agriculture (359 ha) soit 2,98% de la superficie totale de la commune. Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'au niveau de toute la wilaya de Bejaia, la commune de Bejaia est classée à la dernière position concernant les terres agricoles utiles et de ce fait la moins productrice

La plaine côtière et la vallée de la Soummam dispose de terres agricoles adoptées à une exploitation intensive des activités agricoles. Le graphe suivant illustre l'occupation des sols par les différents produits agricole.

Graphique n° III.3 L'occupation des sols par les produits cultivés dans la commune de Bejaia en hectare



Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT, 2011.

Avec seulement 16 matériaux aratoires, 35 pompes et motopompes et 15 tracteurs, la commune de Bejaia reste très mal équipée pour assurer une bonne productivité agricole. Contrairement à la production agricole végétale, la commune de Bejaia est l'une des mieux équipées dans la wilaya en ruches, elle occupe la troisième position avec 1 500 ruches, mais concernant la production de miel elle occupe la sixième position.

Etonnamment la zone d'étude occupe la première place parmi les 52 communes de la wilaya, et cela en matière de production de viande rouge. Elle occupe la 11ème position en production d'œuf.

Avec 10 580 hectares de forêts soit 88% de la superficie de la commune, l'activité arboricole est la plus développée et en y trouve surtout olivier.

Tableau n° III.11. Le patrimoine forestier de la Zone d'étude

Forêt	Superficie totale (ha)	Espèces dominantes
Madala	441	Chêne-liège, Pin d'Alep, Maquis, Broussailles
Gouraya	383	Pin d'Alep, chêne vert, chêne Kermès, Eucalyptus, Oléastre, Maquis, Broussaille
Ait Timsit	231,6	Pin d'Alep, Maquis, Broussailles
Bouhatem	271	Chêne-liège, Chêne vert, Maquis, Broussailles

Source : Circonscription des forêts de Bejaia, 2013

Cette richesse naturelle ne fait pas vraiment objet d'une quelconque exploitation économique. Elle est traitée davantage comme un poids mort contraignant que comme un patrimoine à valoriser et à rentabiliser. Une partie de ces forêts est mise à l'abri dans le cadre du Parc National du Gouraya, mais l'autre partie est exploitée par quelques braconniers et en font leur profil. La sylviculture, l'apiculture, l'artisanat, l'art culinaire, la médecine etc. tournent le dos à cet important gisement forestier...

3.1.2. La pêche

La commune de Bejaia dispose d'un port de pêche, Môle Sidi Abdelkader, avec une capacité d'accueil de 110 postes d'accostage. Ce port dispose de trois appontements et un quai :

- Appontement 1 : 85,5 mètres pour les chalutiers ;
- Appontement 2 : 79,5 mètres pour les sardiniers ;
- Appontement 3 : 67,5 mètres pour les petits métiers ;
- Un quai de 62,71 mètres pour le déparquement.

Pour ce port, il lui a été prévu un plan d'aménagement, commençant par la délocalisation de l'ancienne station vers une nouvelle station qui a pour superficie de 300m², l'installations d'une fabrique de glace, un halle à marée dont les travaux sont en cours, un comptoir de vente de matériel de pêche et pièces de rechange et d'autres opérations. Ce métier de pêche est organisé par un ensemble d'associations tel que l'association des artisans pêcheurs de la Wilaya, association Abraras, association des sardiniers...

3.2. L'industrie

La commune de Bejaia est un territoire très convoité. L'activité économique au niveau de la commune de Bejaia reste dynamique, caractérisée par quelques industries et un troisième secteur assez développé. Le secteur industriel public est présent au niveau de la commune mais par des entreprises de petite taille, qui contribuent très peu à la création d'emplois. Ces unités de productions sont très loin d'être modernes ni même dans certains cas fonctionnelles.

L'Etat a arrêté de s'investir dans ce secteur ayant pour objectif d'ouvrir le champ d'investissement pour des capitaux privés. La commune de Bejaia a attiré un nombre important d'investisseurs, mais ces derniers restent très peu et ne s'impliquent que dans des PME qui sont orientés vers l'agroalimentaire et les matériaux de construction. Le tableau suivant concerne les unités industrielles installées au niveau de la commune de Bejaia.

Tableau n° III.12. Unités industrielles présentes au niveau de la commune de Bejaia.

Entreprise	Statut	Localisation	Effectif
COGB-LABELLE (UP07 et UP08)	Public	Zone industrielle	613
SPA TRANSBOIS	Public	Arrière port	329
SONELGAZ	Public	Centre ville	375
ALCOST	Public	Zone industrielle	487
ICOTAL	Public	Arrière port	410
SONATRACH BRB	Public	Arrière port	464
EPE SPA ENMTP grues	Public	Zone industrielle	159
NAFTAL DISTRICT COM	Public	Arrière port	624
SPA BEJE Bejaia Emballage	Public	Zone industrielle	346
SOMACOB	Public	Zone industrielle	279
ALGRAN ENOF	Public	Zone industrielle	100
ENCG (UP08)	Public	Zone industrielle	305
KAHRIF Brigade de Bejaia	Public	Zone industrielle	37
CEVITAL	Privé	Arrière port	886
EURL « Le Meunier »	Privé	Zone industrielle	14
SARL TCHIN-LAIT	Privé	Bir Slem	234
SCS (Société des Céramiques de la	Privé	Zone industrielle	301

Soummam)			
SARL SICAM	Privé	Zone industrielle	21
SIBEA Unité Bejaia	Privé	Zone industrielle	199
SOCIETE DE TREIFERIE DE LA SOUMMAM	Privé	Zone industrielle	184
SIMB	Privé	Zone industrielle	128
ETDE (Entreprise de Travaux de Distribution d'Energie)	Privé	Zone industrielle	144
SNC / Tiab	Privé	Zone industrielle	316
Le total			7255

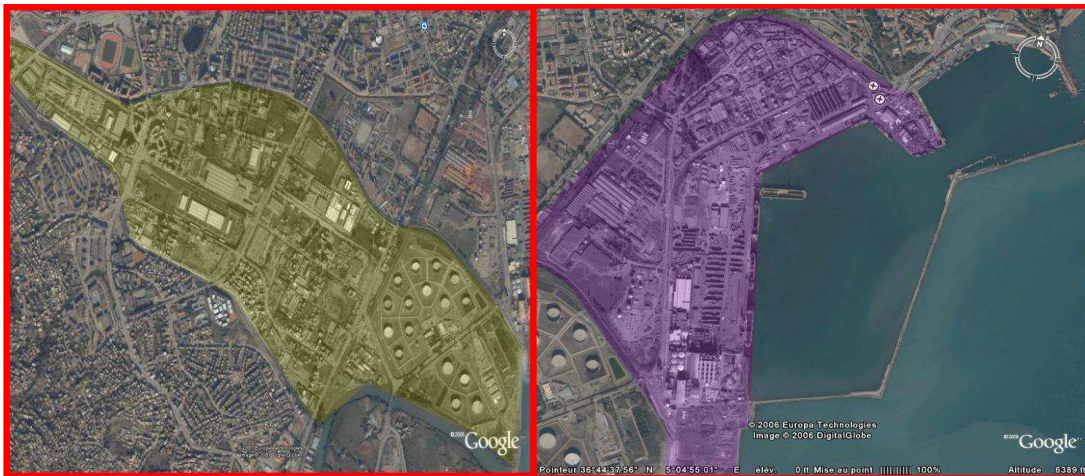
Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT 2011.

Nous constatons qu'en matière de création d'emplois, les entreprises publiques emploient 4528 employés presque le double de ce qu'emploient les entreprises privés soit 2727 employés, cela est dû en partie à la taille de ces dernières au niveau de la zones d'étude. 40% des unités industrielles privé s'inscrivent dans l'agro-alimentaire.

L'activité industrielle au niveau de la commune de Bejaia s'est concentrée au niveau de la zone industrielle. Selon la direction de l'agriculture, cette dernière consomme les meilleures terres agricoles, sa situation au cœur de la commune étouffe le développement harmonieux et l'équilibre de la commune.

La zone industrielle de la commune d'étude, comme nous pourrions le constater à partir de la figure n°2, se situe sur une partie du port de Bejaia. Un lieu stratégique profitant non seulement des externalités dégagées par le port, mais aussi des effets d'agglomération leur procurant à la fois une proximité des clients, mais aussi aux fournisseurs. La zone industrielle se situe aussi à proximité de l'aéroport, de l'université et des centres de formation.

Figure n°III.2. La zone industrielle



Source : Réalisé par l'auteur à l'aide de Google earth.

Le quartier du port qui représente la partie à droite de la ZI de Bejaia (en couleur mauve) se divise en trois parties :

- port pétrolier 75 hectares ;
- port marchand 26 hectares et 1000 mètre de quai ;
- arrière port de 60 hectares et 800 mètre de quai.

L'autre partie à gauche représente le quartier de la zone industrielle. Le secteur industriel de la commune d'étude contribue avec seulement 7 255 postes, ce qui fait 10,46% de la population active de la zone. L'industrialisation au niveau de la commune de Bejaia connaît un réel ralentissement, car elle s'avère très urbanisée et de ce fait étouffée.

3.3. Le secteur tertiaire

Le troisième secteur est autant important que les deux premiers pour une économie. Il représente un secteur en plein croissance.

3.3.1. La situation touristique

La diversité du territoire d'étude dans toutes les dimensions (culturelle, historique et naturelle) représente une véritable richesse. Reconnue pour cela, la commune de Bejaia est l'une des communes les plus visitées à l'échelle nationale.

Parmi les sites touristiques de la commune on peut citer : le Pic des singes, le Cap Carbon, le Mont Gouraya, L'île des Pisans, Bordj Moussa, le château de la Casbah, Bab El

Fouka, la mosquée de Sidi Soufi, la porte Sarasine, et plein d'autre soit peut exploiter ou pas du tout. Pour le tourisme balnéaire la commune de Bejaia compte quatre plages autorisées à la baignade.

Tableau n°III.13. Les principales plages de la Zone d'étude

Commune	Plages	Longueurs des plages (m)
Béjaia	Les Aiguades	200
	Boulimat	1 200
	Tala Yilef	600
	Saket	800

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la DPAT, 2011.

Les Zones d'Expansion Touristiques (ZET) avancées par le décret exécutif n°88-232 en 1988 s'étalent sur une superficie totale de 322 hectares réparties comme suite :

Tableau n° III.14. Les ZET au niveau de la commune de Bejaia.

Nom du ZET	Superficie et capacité de plage	Propriété privé en (Ha)	Vocation
ZET Gouraya Sud/Est	134 Ha dont 1ha constructibles 120-150 baigneurs	/	Activité balnéaire journalière, plongée sous marine, récréation et loisirs.
ZET Adrar Imoula	62 Ha dont 15ha constructibles 1900 baigneurs	53,1250	Tourisme de haut niveau récréation et loisirs.
ZET Boulimat	74 Ha dont 10,0 ha constructibles 7 500 baigneurs	35,0000	Plage balnéaire moyenne, sports nautiques, activités balnéaires journalières, plongée.
ZET Pointe des Moules	52 Ha. 13 100 baigneurs.	/	Station balnéaire moyenne. Recréation et loisirs balnéaires.

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de direction du tourisme et de l'artisanat.

Ces zones ont été délimitées il y'a de cela plus de 15 ans. Elles sont pour la plupart occupées par les constructions individuelles, sauf pour la ZET de Pointe des Moules.

Selon la direction du tourisme, le vrai problème du secteur au niveau de la commune et même toute la wilaya de Bejaia reste le foncier, car les habitants ont du mal à se détacher de leurs terres.

L'insuffisance en matière d'infrastructure est un véritable handicap pour l'activité touristique, la demande est très supérieure à l'offre. Disposant de seulement 26 hôtels dont 7 sont classés avec un nombre de chambre totale de 1 528 lits (DPAT, 2011, p.87-88).

Le type de tourisme retenu dans la commune est balnéaire. La diversité naturelle et culturelle du territoire d'étude représente peu de produits touristiques. La vision du tourisme au niveau de la zone d'étude est plutôt de masse, cela peut générer une rentabilité économique à court terme, mais peut mener à un désastre naturel à long terme si il est mal géré.

3.3.2. Le transport

Le transport est l'un des facteurs d'attractivité d'un territoire et surtout pour les investisseurs. Notre zone d'étude est caractérisée par son sous équipement en matière de transport. Son réseau a gardé la configuration coloniale, aujourd'hui la commune de plus en plus urbanisée ces voies sont saturées. La commune de Bejaia est traversée par les RN12, 24 et 9 qui suivent deux axes majeurs du territoire : la bande côtière (RN 9 et RN 24) et la vallée de la Soummam (RN 12) et cela en 73.5m dont 57.5m sont en bon état elle dispose d'un chemin communal de 300km dont seulement 180km sont en bon état.

La structure de la commune de Bejaia est réfractaire et qui se refuse à composer de manière saine avec les moyens de transports modernes. Les citoyens se sont contentés de reproduire et de répliquer leur modèle rural. Les rues y sont presque toujours simultanément : étroites, en pente raide et en ligne brisée ; rendant impossible d'y greffer un système de transport urbain efficient.

De ce fait le transport urbain de la commune est caractérisé par une densité des flux qui n'est pas homogène sur l'ensemble du réseau. Certaines lignes bénéficient de plusieurs dizaines de véhicules tandis que d'autres en dispose moins. Cela est dû au caractère répulsif de certains quartiers tels que Tizi, Takléat, Dar Djebel, Ihaddaden Ouffela...et cela, en raison de l'état des rues. ... Ce manque d'équipement et l'état de dégradation de ces réseaux routiers sont devenus un frein dans la stratégie du développement de la commune.

Le chemin de fer est un moyen de transport qui a joué un grand rôle dans de nombreux pays, mais concernant notre la zone d'étude et le pays en général ce moyen n'est pas assez développé. La commune de Bejaia dispose d'une gare ferroviaire qui relie la commune au réseau national sur 90km.

Aujourd'hui, la plupart des marchandises échangées sur le marché mondial sont transportés par voie maritime. Le port de la commune fait de Bejaia, une des portes du pays sur le monde et un point de passage obligé des flux d'hommes et de marchandises. Le port a été certifié à la norme ISO 14001. Le port est classé en deuxième position en matière de marchandises générales après le port d'Alger.

La Zone que nous étudions jouit aussi des services d'un aéroport. Ce dernier se compose d'une piste de 108 000m² pour aéronef de type Boeing 737, d'une aérogare de 250 passagers par jour et une aire de stationnement de 24576 m². Cet aéroport relie Bejaia au sud algérien, à Alger et à l'Europe. Pour l'année 2011, il y a eu 632 vols pour des destinations à l'intérieur du pays et 845 vols pour l'étranger.

3.3.3. Le secteur bancaire

Le réseau bancaire est très important dans le développement d'un territoire. L'installation de ce dernier obéit dans la plupart des cas à la dynamique économique du territoire.

La commune de Bejaia dispose d'un nombre important de banque et cela bien sure par rapport aux autres communes de la wilaya. En retrouve: BNA, BADR, BDL, BEA, CPA, BA, CNEP, Société Général, BNP, NATIXIS, GBA.

En accordant des crédits d'investissements, le réseau bancaire au niveau de la commune de Bejaia a contribué d'une manière ou d'une autre au développement local.

Tableau n°III.15. Les banques installées au niveau de la commune de Bejaia et leur contribution aux financements des projets de la wilaya

Le nom de la banque	Les dossiers traités de demande de financement	Les préaccords bancaires
BNA	293	120
BADR	289	111
BDL	302	115
BEA	292	90

CPA	232	130
-----	-----	-----

Source : Réalisé par l'auteur selon les données de la DPAT, 2011.

4. Situation environnementale

Les déchets urbains constituent l'une des principales sources de dégradation de l'environnement. La plupart des agglomérations urbaines et rurales éprouvent de grandes difficultés dans la gestion de leurs déchets, que ce soit au niveau du ramassage ou de l'évacuation et de l'élimination. La décharge au niveau de la commune de Bejaia est celle de Boulimat. Ouverte en 1984, la décharge de Boulimat située à 17 km du chef lieu de wilaya et à l'intérieur du PNG, elle s'étend sur 04 Ha, reçoit jusqu'à 11 3645 Kg/j de déchets soit environ 114 T/j. De ce fait elle constitue une importante source de pollution atmosphérique (Gaz hautement toxique) et naturelle (contamination des nappes phréatiques, porte atteinte à la faune et la flore du PNG...).

Dans ce sens, l'Etat a mis en avant une politique de construction de décharge publique et de centre d'enfouissement technique, ce qui a été entrepris avec le centre d'enfouissement technique, entre Oued Ghir et la commune de Bejaia, dans le but de la suppression de la décharge de Boulimat. Mais une fois la construction de ce centre achevée, reste le problème d'infrastructure routière, de ce fait le centre reste jusqu'à aujourd'hui fermé.

Dans la zone d'étude on dénombre une station d'épuration et projet pour la réalisation d'une autre. Il faut aussi savoir qu'il n'existe pas de traitement séparé des déchets spéciaux à Bejaia, puisque la grande partie des déchets de toute nature et particulièrement les rejets industriels sont éliminés par stockage non ordonné sur les terrains vagues et/ou rejets sans traitement dans les cours et plans d'eau.

Tableau n° III.16. Cadastre des rejets industriels

Entreprise	Type de production	Déchets solides générés	Quantité
NAFTAL District GPL arrière port-Bejaia	Centre emplisseur	-Huiles usagées	3600 L/an
		-Bouteilles écrasées, ferrailles, pièces usagées	1535 T/an
		-Pneumatiques usagés	50 U/an
NAFTAL agence commercialisation.	Stockage et distribution des carburants	-Batteries usagés	0.21 T(30 unité)
		-Huiles usagées	360000 L/an

Arrière port- Bejaia		-Pneumatiques usagés	50 U/an
SONATRACH Direction régionale de Bejaia	Transport et canalisation des hydrocarbures	-Résidus de pétrole (slops)	
		-Batteries usagées	100 U/an
		-Transformateurs à askarel hors usage	25
COGB UP 7	Agroalimentaire	-Terre décolorantes usées	839.5 T/an
		-Boues de la Step	2190 T/an
		-Brai de distillation	1460 T/an
		-Mucilage	545 T/an
		-Bidon d'acide phosphorique (emballage contaminés)	9490 U/an
		-Sac de soude	58400 U/an
		-Bidon de colle	365 U/an
		-Charbon	0.45 T/an
CEVITAL	Agroalimentaire	-Terre décolorantes	1825 T/an
		-Boue de la step	20 T/an
		-Ecume	3650 T/an
EPE B.E.J.E	Fabrication d'emballage	-Transformateur à Askarel à l'arrêt	07
		-Condensateur à Askarel hors usage	37
		-Huile Askarel	12608 Kg
TRANSBOIS	Transformation du bois	-Ecorce +Boue	405.40 m ³ /an
		-Sciures	402 m ³ /an
		-Chutes de bois	992.1 m ³ /an
		-Poussières	750.1 m ³ /an
		-Transformateur à Askarel à l'arrêt	01
		-Huile à Askarel	3915 g
		-Résidus de colle	10.95 m ³ /an
		-Huiles usagées	1000 L/an
SARL SIBEA	Fabrication des ointes à tiges filetés	-Limaille de fer	1.2 T/an
		-Sciure de bois chargé de limaille de fer et des huiles usagées	72 T/an
		-Huiles usagées	4800 L/an
		-Fil de fer	24 T/an
ICOTAL	Textile (confection)	-Transformateur à Askaret hors usage	01

		-condensateur à Askaret hors usage	21
		-Chute de tissus	1 T/an
		-Huiles à Askaret	480 L/an
SIMEA Bejaia	Fabrication des ointes et tiges	-Grains d'acier	09 T/an
		-Huiles Askarel	665 kg
		-Transformateur à Askarel à l'arrêt	01
NAFTAL Dépôt pneumatique et lubrifiant	Distribution des pneumatiques et lubrifiants	-Pneumatiques usagés poids léger	02 unités

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de la direction de l'environnement

Protéger son environnement c'est aussi la protection des rivages. La sauvegarde de ses écosystèmes complexes nécessite un aménagement et gouvernance adéquate.

Le territoire de la commune de Bejaia possède les caractéristiques d'un système littoral. Ce qui veut dire un ensemble cohérents d'éléments qui agissent et interagissent entre eux, un environnement fragile et très convoité. En confrontant les différentes dimensions du territoire et les caractéristiques de chaque sous système (complexe, évolutif et multi scalaire), on conclue que le rapport entre les atouts et les contraintes d'un territoire soumis à une évolution naturelle, dépend de degré d'interdépendance des différents couche constitutives d'un territoire (urbaine, industrielle, ...).

Après avoir esquissé l'état socio-économique de la commune de Bejaia, la dégradation de l'environnement urbain, la question que nous nous posons est la suivante: que font les acteurs locaux pour améliorer durablement la situation de leur commune ?

Chapitre IV

Acteurs locaux et développement durable au sein de la commune de Bejaia

Le patrimoine environnemental de la commune de Bejaia présente des spécificités considérables. Ces espaces appartiennent à des systèmes beaucoup plus vastes, incluant l'estran et les parties terrestres et bien souvent les enjeux de la biodiversité doivent être posés à ces échelles.

Mais si on veut parler de l'engagement des acteurs, on doit faire non seulement un état des lieux du territoire en question, mais aussi il faut aborder la manière de perception de ses acteurs afin de pouvoir construire des projets de développement collectif. De ce fait, existe-t-il réellement une conscience écologique au niveau de la commune de Bejaia ? Quel est le degré d'implication des acteurs locaux dans une démarche écologique ?

Afin d'apporter des éléments de réponses à ces questions, on a opté pour une enquête de terrain à l'aide d'un questionnaire destiné aux différents acteurs de la commune d'étude. L'échantillon est d'une totalité de 100 acteurs soit 20 entreprises, 20 décideurs locaux et 60 de la société civile (dont 20 associations).

Dans le chapitre présent nous allons expliquer la méthodologie de notre enquête, et d'analyser les résultats.

1. La méthodologie de recherche

Nous commençons par exposer la démarche méthodologique suivie pour mener notre travail de recherche, et justifier les choix qui nous ont amenés à circonscrire notre objet d'étude. Ensuite, nous expliquerons les critères qui nous ont incités à cibler ce terrain d'étude, enfin, nous définirons l'échantillon de l'enquête.

1.1. La démarche méthodologique

Cette enquête est réalisée auprès des différents acteurs de la commune de Bejaia. Décideurs locaux, entreprises et société civile, sont les trois catégories d'acteurs auxquelles en s'est adressé, L'enquête a été faite en deux étapes. La première a consisté à recueillir le maximum de données et d'informations qualitatives relatives aux différents critères et

aspects du développement au niveau de la commune de Bejaia, et cela en prenant attache avec les administrations locales et quelques acteurs de la commune d'étude, on peut citer :

- Les différentes directions wilayales : environnement, industrie, culturelle...
- L'ANEM ;
- La DAS ;
- La DPAT.

Tant dis que la deuxième consiste à réaliser une enquête à l'aide d'un questionnaire avec ces trois catégories d'acteurs choisis.

1.1.1. Enquête par questionnaire

Notre problématique de recherche nous a imposée quelques contraintes pour déterminer notre méthodologie de recherche. Tout d'abord, le thème de développement durable, pour les acteurs de la commune de Bejaia, reste nouveau et sensible. Ensuite, parler d'engagement, implique quelques aspects confidentiels, dont ces acteurs locaux peuvent se méfier.

Notre approche du développement durable s'agit d'appréhender le comportement des différents acteurs locaux face à cet enjeu. Quel comportement face aux biens communs ? Ensuite, nous essayerons de déterminer le degré d'engagement et d'intégration des acteurs dans des projets à caractère collectif et durable.

Ainsi, pour analyser notre objet d'étude, nous avons opté pour un questionnaire presque à cent pour cent similaire pour les trois catégories d'acteurs. Cette méthode a été choisie afin de nous permettre de détecter les divergences, les contradictions des points de vue ainsi que des pistes communes de développement pour la commune de Bejaia. Cela n'a pas été facile, la difficulté s'est présentée en premier dans la conception du questionnaire qui doit répondre aux caractéristiques des trois acteurs, mais aussi dans la collecte de ce dernier. En choisissant la méthode du questionnaire directif, la plupart des acteurs prétendent ne pas avoir du temps, pour cela il fallait doubler d'effort et de patience.

1.1.2. La structure et le contenu du questionnaire

La structure du questionnaire est déterminée afin de pouvoir saisir à la fois la perception de l'environnement puis le degré d'engagement et la responsabilité de chaque

acteur face au développement durable. Pour cela, nous avons dégagé quatre axes et une partie comportant les données générales de chaque acteur.

- La partie identification consiste à recueillir des renseignements généraux sur les acteurs enquêtés.
- Le premier axe aborde le volet socio-économique, où on a essayé d'appréhender la situation socio-économique de la commune de Bejaia, et quelles sont les éventuelles pistes de développement économique selon les différents acteurs locaux.
- Le deuxième axe concerne l'enjeu environnemental dont l'objectif est d'essayer de comprendre la relation des acteurs avec leur environnement ainsi que le degré d'engagement de ces derniers dans la protection de l'environnement.
- Le troisième axe concerne la gouvernance locale, où le processus de prise de décision est la préoccupation principale.
- Le quatrième axe est sur le développement durable. Dans ce dernier axe, nous avons essayé de connaître le degré de connaissance et de compréhension de ce concept par les différents acteurs locaux.

1.1.3. La collecte des données

La collecte des données a été faite par des entrevues sur le terrain. Notre présence personnelle a permis la clarification des questions aux répondants. Nous avons nous-mêmes administré le questionnaire auprès de la majorité des enquêtés. Seules 4 entreprises ont refusé de nous recevoir, sous prétexte de ne pas avoir du temps. Tout de même, nous avons déposé un questionnaire qu'on a pu récupérer quelques jours après.

1.2. Caractéristiques du territoire d'étude

Notre enquête porte sur la commune de Bejaia qui représente le chef-lieu de wilaya. Elle représente pour nous, la zone d'étude adéquate pour notre problématique, qui porte en premier lieu sur les espaces littoraux.

Nous avons remarqué l'existence d'une dynamique urbaine au niveau de la commune de Bejaia, cela est du en partie à son caractère littorale. Le chef-lieu de wilaya dispose d'importantes infrastructures sociales et économiques, elle dispose de la plus importante zone industrielle de la wilaya avec 122 ha, il faut aussi souligner qu'elle

bénéficie d'un aéroport, d'un port, d'une ligne de chemins de fer, etc. Cependant, l'accentuation de l'industrialisation, du développement touristique et l'urbanisation font subir à son littoral d'importantes pressions. De ce fait, le littoral de cette commune est considéré saturé puisque l'occupation de l'espace est dense et continue.

Ce caractère dynamique, complexe et au même temps fragilisé par l'action de l'homme, explique l'intérêt qu'on a porté à cette zone.

1.3. Les caractéristiques de l'échantillon

Dans le but de cerner notre problématique, nous avons décidé de travailler sur l'ensemble des acteurs de la commune d'étude. Dans un premier temps, nous avons dégagé trois formes d'acteur :

- Entreprises ;
- Société civile ;
- Décideurs locaux.

Le manque de temps et la complexité de notre thème de recherche nous ont poussés à réduire notre échantillon pour pouvoir ensuite analyser l'ensemble des réponses. De ce fait, nous avons procédé comme suite :

1. Nous avons choisi 20 entreprises, le choix a été aléatoire, tout en essayant de faire un mélange entre entreprises industrielles et de service.

2. Pour la société civile, on a pris 20 associations et 40 citoyens. Le choix des associations était aléatoire, mais concernant les citoyens, nous avons essayé de viser les gens avec un minimum d'instruction lui permettant ainsi de comprendre le thème et de pouvoir répondre aux questions.

3. Après avoir fait le tour de presque toutes les directions, le manque de coopération de quelques directions nous a poussés à limiter notre échantillon de décideurs locaux à 20 acteurs.

Pour une description plus détaillée de l'échantillon de la zone d'étude, voir l'annexe n° 03.

2. Analyse des données de l'enquête

Le chapitre précédent nous a permis d'avoir une description de l'état du développement socioéconomique de la commune d'étude (population, infrastructure sociale, économie...), à présent nous allons nous intéresser aux comportements des acteurs locaux au niveau de la zone d'étude.

2.1. Le développement socio-économique de la commune de Bejaia

Le questionnaire distribué aux trois acteurs contenait des questions sur la situation socio-économique de la zone d'étude dans le but de voir sous quel angle chaque acteur perçoit la situation. La première question posée sur ce sujet aborde le mobile d'installation de ces acteurs au niveau de la commune.

L'installation des entreprises revient à des facteurs d'attractivités. Pour 55% d'entre eux, ces facteurs sont :

- Le milieu urbain ;
- Proximité des clients ;
- Proximité aux fournisseurs ;
- Existence d'infrastructures de bases.

Les 45% restant abordent le facteur d'héritage familial et seulement la proximité des clients. Pour la société civile et les cadres administratifs (nous leur avons proposé trois propositions) les mobiles d'installation restent approximativement les mêmes :

Tableau n° IV.1. Le mobile d'installation de la société civile et des décideurs locaux

Acteurs réponses	Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%
Milieu urbain	55	91,66	18	90
Héritage familial	20	33	5	25
Emploi	35	58,33	15	75

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

L'installation des acteurs au niveau de la commune de Bejaia est due en grande partie au caractère urbain de la commune, les entreprises comme les citoyens s'installent dans le but de pouvoir profiter des externalités dégagées par cette dernière. L'enquête nous révèle aussi, un autre facteur important dans la détermination de l'attractivité de la zone

d'étude qui est l'emploi. Cependant, nous avons interrogé les différents acteurs sur l'offre de poste de travail au niveau de la commune d'étude.

Tableau n° IV.2. L'existence de poste de travail au niveau de la commune de Bejaia

Acteur Réponse	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Oui	11	55	5	8,33	19	95
Non	9	45	55	91,66	1	5

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

On remarque que la plupart des décideurs locaux et une partie des entreprises affirment que la commune de Bejaia dispose d'une offre importante d'emploi, alors que de la société civile n'est pas du tous du même avis. D'une certaine manière, les estimations théoriques des décideurs locaux sont dépassées par la réalité vécue par la société civile

Cet espace urbain à forte densité démographique, constaté au chapitre précédent, a crée un environnement caractérisé par un surpeuplement, une absence d'hygiène et d'infrastructures, un développement urbain qui s'organise d'une manière anarchique. Malgré le manque d'infrastructures, la commune de Bejaia reste attractive. Cependant, la plupart des acteurs installés ne sont pas réellement satisfaits de la qualité de vie, ni du milieu d'affaires offert par la zone d'étude.

Tableau n° IV.3. La Satisfaction de la qualité de vie et du milieu d'affaires au niveau de la commune d'étude

Acteur Réponse	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Oui	2	10	9	15	16	80
Non	18	90	51	85	4	20

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

Cependant, la plupart des décideurs locaux trouvent que la commune de Bejaia offre une bonne qualité de vie pour ces citoyens, et un bon milieu d'affaire pour ces investisseurs.

La dynamique culturelle est autant importante dans une démarche de développement durable, or, lorsque nous avons interrogé les acteurs locaux sur l'existence d'une dynamique culturelle au niveau de la commune de Bejaia, nous avons eues les réponses suivantes :

Tableau n° IV.4. Existe-t-il une dynamique culturelle au niveau de la commune d'étude ?

Acteur Réponse	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Oui	02	10	19	31,66	07	35
Non	18	90	45	68,33	13	65

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

Avec toutes ces données, la question suivante reste posée, peut-on dire que la commune de Bejaia est développée économiquement ?

Tableau n° IV.5. Est-ce que la commune de Bejaia est développée économiquement ?

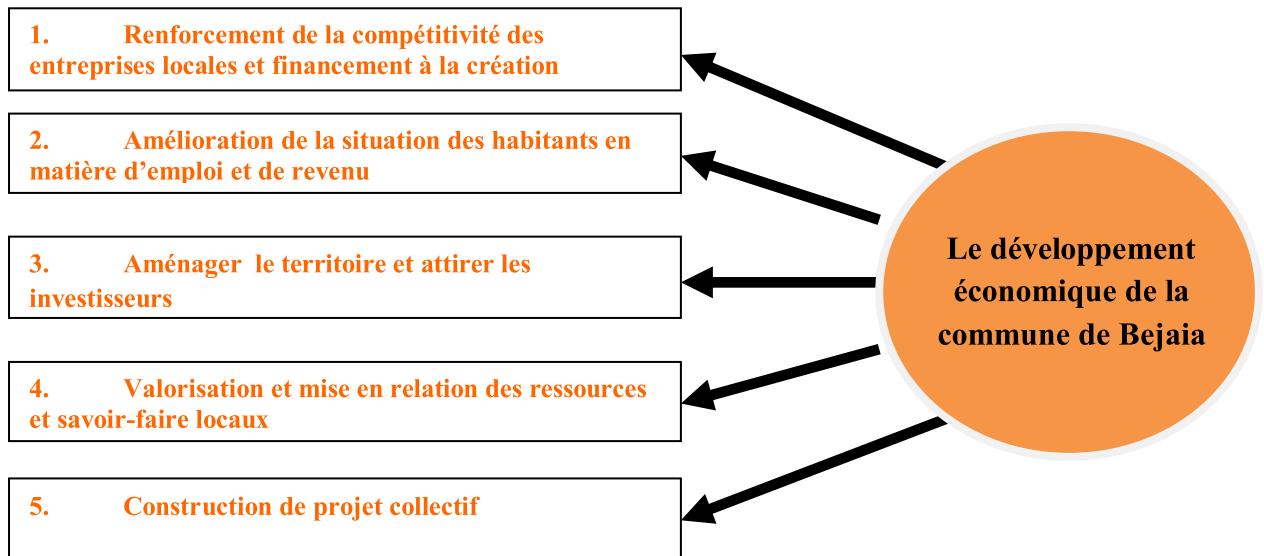
Acteur Réponse	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Oui	4	20	15	25	5	25
Non	16	80	45	75	15	75

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

La plupart des acteurs locaux optent pour une réponse négative, c'est dire que la commune de Bejaia n'est pas développée économiquement. Sur ce point, la plupart des décideurs locaux répondent de même.

Pour assurer un développement économique de la commune de Bejaia, nous avons proposé aux différents acteurs un ensemble de priorités à mettre en ordre ;

Figure n° IV.1. Les priorités pour le développement de la commune de Bejaia mises en ordre.



Source : Réalisée par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

Sur le schéma précédent, il manque une des propositions « combattre la corruption », nous avons décidé de ne pas la mettre, car 100% des décideurs locaux, 93.33% de la société civile et 90% entreprises l'ont mise en dernière position. Pour quelques décideurs locaux, la corruption n'est pas un problème pour le développement, pour les autres acteurs, ça reste un problème plus général.

Cependant les acteurs locaux relient intrinsèquement le développement économique de la commune de Bejaia au financement et la création d'entreprises, mettant ainsi en dernière position la construction de projet collectif. Cela représente un indice de manque d'initiatives collectifs et une certaine méfiance du travail en groupe.

2.2. La situation environnementale au niveau de la commune de Bejaia

On ne peut pas parler du développement d'un milieu urbain sans pour autant parler des problèmes générés par les divers modes de développement et éventuellement les atteintes à l'environnement. Cependant, le développement socio-économique, l'extension urbaine est un élément qui fragilise l'environnement par les diverses formes de pollution.

Pour la totalité de la population de la zone d'étude, la pollution au niveau de la commune de Bejaia est un phénomène assez flagrant. Que ça soient les déchets ménagers au niveau des quartiers, ou des déchets solides et liquides des industries au niveau des rivières, la propreté de la commune reste à désirer.

Lorsqu'on pose la question de la responsabilité, on se trouve devant une multitude de réponses.

Tableau n° IV.6. La responsabilité de la male propreté de la commune de Bejaia

Acteur \ Réponse	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Entreprises+ Citoyens+ Décideurs locaux	10	50	50	83,33	5	25
Citoyens+ entreprises	0	0	0	0	15	75
Entreprises+ Décideurs locaux	0	0	10	16,66	0	0
Décideurs locaux+ Citoyens	10	50	0	0	0	0

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

On remarque encor une fois que les acteurs locaux se jettent la responsabilité entre eux. Car 75% des décideurs locaux dégagent toute part de responsabilité concernant la propreté de la commune d'étude.

Pour l'enjeu de la propreté de la commune de Bejaia, la totalité de l'échantillon affirme être conscient. Pour ces différents acteurs, la protection de l'environnement permet:(ordonner selon leurs choix) :

01. assurer un bon niveau de vie
02. attirer les investisseurs
03. assurer la santé des générations futures
04. relancer le secteur touristique

La conscience est en réalité un élément important dans l'action, mais il n'est pas suffisant, car au moment de leur poser la question sur leurs contributions, les réponses ne sont pas toujours positives.

Tableau n° IV.7. Contribution des acteurs à la protection de l'environnement

	Oui		La nature des opérations
	Fréquence	%	
Entreprises	5	25	- Opération de nettoyage
Société civile	23	38,33	- Nettoyement des quartiers - Nettoyement des plages - La Sensibilisation des citoyens

Décideurs locaux	2	10	Autant que citoyen et non-décideurs - Nettoyement des quartiers Pour la direction de l'environnement de la wilaya: - Protection des espaces protégés par la loi - Contrôle - Pour l'APC de Bejaia : - Assurer la propreté de la ville - Contrôle et sanction des atteintes à l'environnement.
-------------------------	---	----	---

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

Pour chaque acteur local, la difficulté d'intégrer la question environnementale dans le développement socio-économique de la commune de Bejaia est due aux critères suivants :

Tableau n° IV.8. Les difficultés d'intégrer l'enjeu environnemental dans le développement socio-économique de la commune de Bejaia

Acteur	Classement des réponses par les acteurs locaux		
	Entreprises	Société civile	Décideurs locaux
Réponse			
Les moyens financiers	01	02	04
Le changement des habitudes	03	01	01
La gouvernance	02	03	05
La technologie	04	05	03
La responsabilisation des différents acteurs locaux	05	04	02

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête

Pour les entreprises, dont le but est de minimiser ces coûts, le facteur financier représente la première lacune dans l'intégration de l'enjeu environnemental de la commune d'étude puis vient le problème de gouvernance.

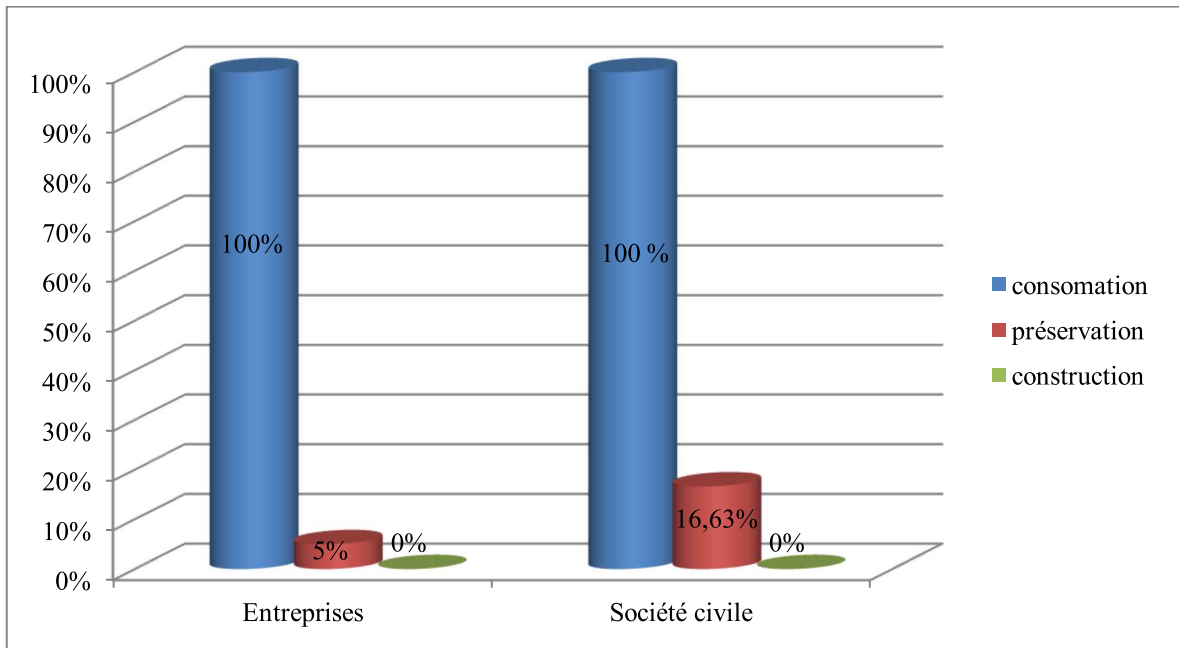
Comme nous l'avons déjà expliqué dans les chapitres précédents, la pratique du développement durable est très liée au rapport des acteurs locaux avec les biens communs et les biens publics. En réalité, nous avons pu constater que la définition même du bien

commun était confuse au sein des acteurs étudiés. La différence entre les deux concepts commun et public est vraiment loin d'être claire pour tout le monde.

Pour comprendre mieux le rapport qu'entretiennent ces acteurs avec les biens communs et publics de la commune de Bejaia, nous leur avons posé la question.

Mais personne ne signale une relation de construction collective.

Graphique n° IV.1. Le rapport de la société civile et des entreprises avec les biens communs



Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

Ces réponses indiquent le degré de désengagement des acteurs socio-économiques de la zone d'étude, car personne ne s'approprie les biens communs. Les acteurs locaux se sentent seulement comme de simples consommateurs, dont la conscience, pousse certains à agir rationnellement.

Les décideurs locaux quant à eux assument leur rôle de construction et de préservation à 70%, mais dans une démarche centralisée et unilatérale leurs actions risquent de n'aboutir à aucun résultat. En réalité, plusieurs projets de l'État peuvent être de véritables exemples, cependant on peut citer le centre d'enfouissement technique construit à la limite de la commune de Oued Ghir et de la commune de Bejaia dont l'accès est bloqué par les citoyens de la région qui n'ont pas été intégrés en amont du projet.

2.3. La gouvernance au niveau de la commune d'étude

La gouvernance représente un élément très important dans le développement durable, car sans une bonne gouvernance, ce dernier risque de ne pas exister.

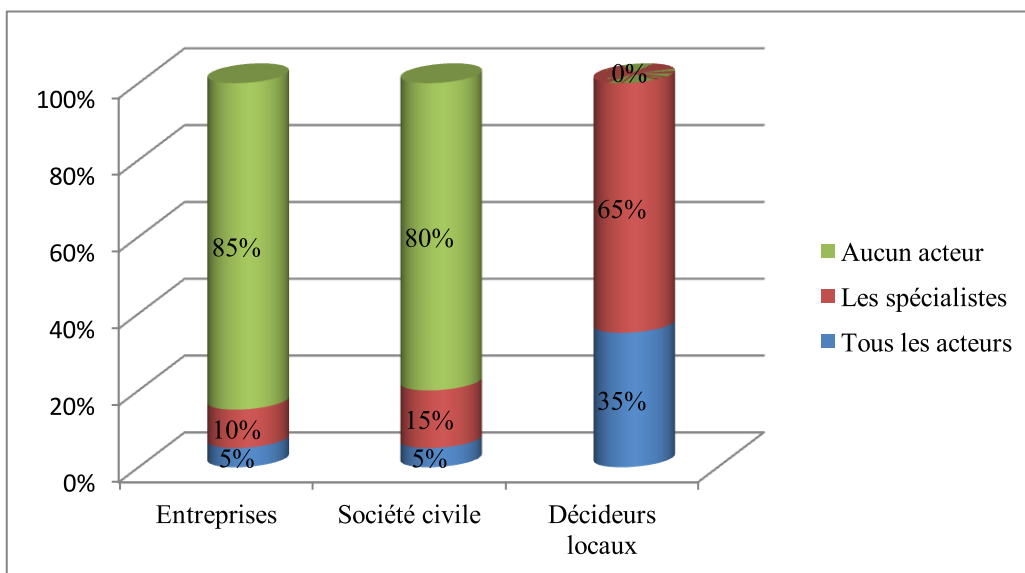
Tableau n° IV.9. Existe-t-il un problème dans le processus de prise de décision au niveau de la commune de Bejaia ?

Acteur / Réponse	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Oui	20	100	60	100	18	90
Non	00	00	00	0	02	10

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

La totalité de la société civile et des entreprises questionnées, ainsi 90% des décideurs locaux de la commune de Bejaia avouent l'existence d'un réel problème dans le processus de prise de décision. Car les différents acteurs de la commune d'études voudraient être intégrés dans les processus de concertation. Cette constatation pourrait expliquer le manque d'engagement des différents acteurs dans la préservation et la construction de bien communs.

Graphique n° IV.2. Quels sont les acteurs intégrés dans la prise de décision?



Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

65% des décideurs locaux affirment se concerter seulement avec les spécialistes et que l'avis des citoyens reste perturbateur, syndicaliste et individualiste. De ce fait, nous

avons posé la question suivante à chacun des acteurs : pensez-vous que l'intérêt général prime sur l'intérêt individuel au niveau de la commune de Bejaia ?

Tableau n° IV.10. L'intérêt général prime-t-il sur l'individuel au niveau de la commune de Bejaia ?

Acteur / Réponse	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Oui	00	00	00	00	14	70
Non	20	100	60	100	06	30

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

La totalité des entreprises et de la société civile, 30 % des décideurs locaux optent pour une réponse négative, cela veut dire que l'intérêt individuel passe avant tout. Ces résultats impliquent un grand manque de confiance entre les différents acteurs locaux et surtout vis-à-vis des décideurs locaux qui représente, selon eux, l'intérêt général de la commune.

Le fonctionnement d'un territoire est inséparable de la dynamique de la participation du citoyen. Ce dernier ne doit être éloigné des centres de décisions, en l'associant à toutes les actions qui tracent son avenir, en l'impliquant en amont de la résolution de ses problèmes, qu'il sera possible d'améliorer le niveau de vie dans un territoire.

2.4. La notion du développement durable au sein de la commune de Bejaia

Le développement durable est un concept qu'on peut qualifier de récent. Pour savoir le degré de connaissance du concept de développement durable au sein de la zone d'étude, nous avons posé la question aux différents acteurs questionnés et nous avons obtenus les résultats suivants :

Tableau n° IV.11. Connaissez-vous le développement durable ?

Acteurs / Réponse	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Oui	15	75	49	81,66	20	100
Non	5	25	11	18,33	0	0

Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

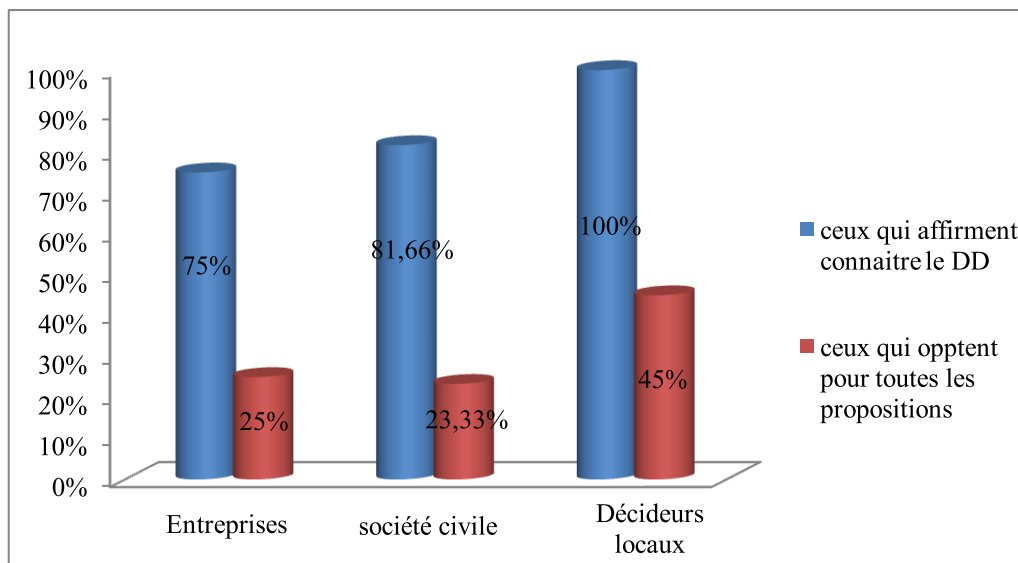
Ces pourcentages paraissent assez positifs, mais le résultat va complètement changer lorsqu'on va aborder la question des buts du développement durable, nous nous sommes rendus compte que seulement quelques-uns connaissent le sens complet du développement durable.

Pour la réponse à cette question, on leur a proposé les propositions suivantes :

- La protection de l'environnement ;
- L'instauration de l'équité sociale ;
- L'utilisation des énergies renouvelables ;
- La solidarité avec les générations futures ;
- L'instauration d'un développement socio-économique à long terme.

25% des entreprises, 28,33% de la société civile et 45% des décideurs locaux sont les seules à avoir opté pour toutes les repenses, des pourcentages qui ont nettement diminués

Graphique n° IV.3. Comparaison entre ceux qui affirment connaître le développement durable et ceux qui optent pour toutes les propositions



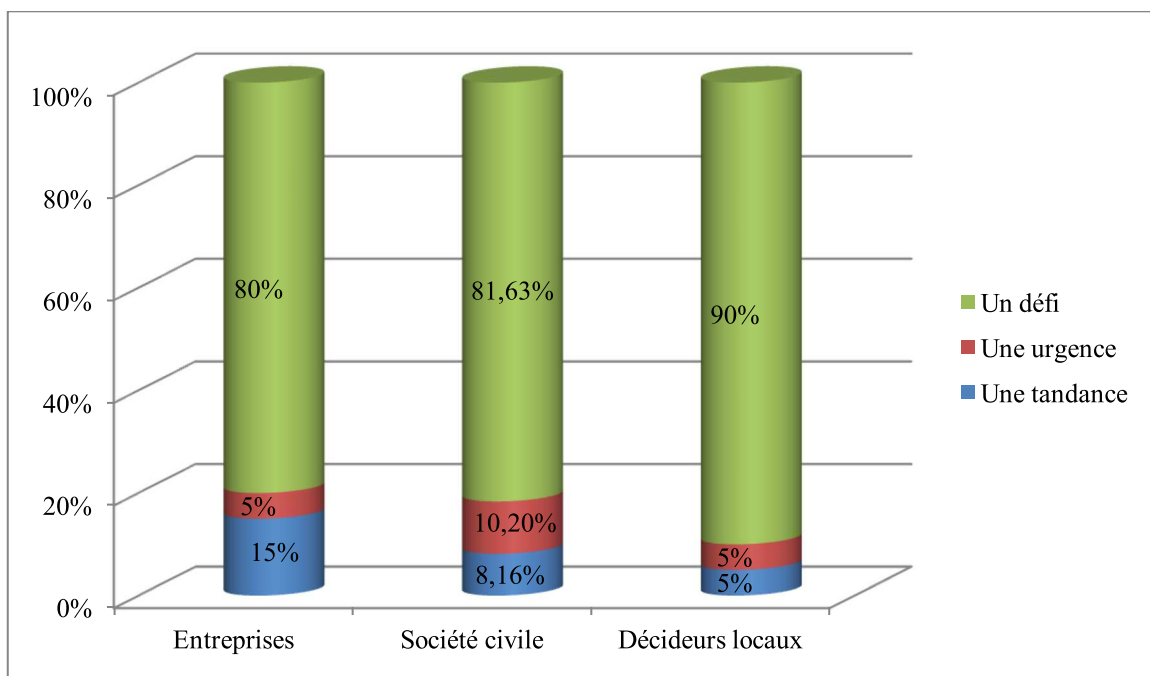
Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête, Bejaia, 2013.

Pour 45% des entreprises, 50% de la société civile et 30% des décideurs locaux, le développement durable ne s'intéresse qu'au volet environnemental et l'utilisation des énergies renouvelables. Le reste des acteurs optent chacun pour un volet ou un autre sans pouvoir réellement cerner le vrai sens du développement durable. Nous constatons que le sens attribué au développement durable par l'échantillon d'étude se limite à l'aspect environnemental.

Nous allons continuer notre analyse à partir des acteurs qui affirment connaître le développement durable et non de l'échantillon initial.

La totalité de notre échantillon (qui affirme connaître le développement durable) affirme agir dans une démarche de développement durable, mais quand on leur a demandé un exemple de leurs actions, les réponses n'étaient pas vraiment nombreuses. De la société civile, 10 sur les 49 ont déclaré participer à des opérations de nettoyage, quant aux réponses des décideurs locaux et des entreprises, elles étaient presque similaire à celle de question de la contribution des acteurs à la préservation de l'environnement (opération de nettoyage, sensibilisation à la protection de l'environnement,...).

Graphique n° IV.4. Le caractère du attribué au développement durable par les acteurs locaux



Source : Réalisé par l'auteur à partir des résultats de l'enquête, Bejaia, 2013.

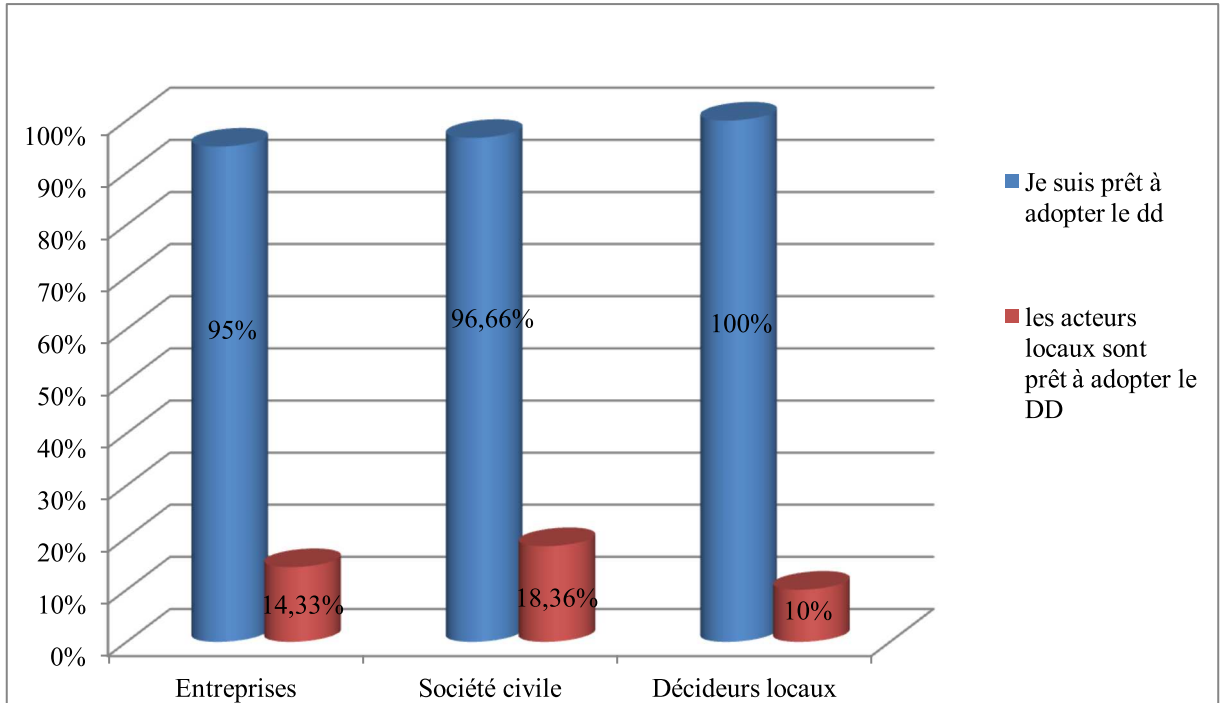
Le graphique n° IV.4, nous indique que pour une grande partie des acteurs locaux le développement durable est plutôt un défi à relever plus qu'autre chose.

Après cette constatation, nous avons interrogé les acteurs locaux sur la possibilité d'un développement durable au niveau de la commune de Bejaia, pour cela, 75% des entreprises, 81,63% de la société civile et 100% des décideurs locaux affirment que c'est possible. Cette ambition devrait être accompagnée par l'action, de ce fait, on leur a posé les deux questions suivantes :

- êtes-vous prêt à adopter une démarche de développement durable ?

- pensez vous que les acteurs locaux sont prêt à adopter une démarche de développement durable ?le résultat de ces deux questions s'illustre dans le graphique suivant.

Graphique n° IV.5. Etes vous prêt à adopter une démarche de développement durable et est ce que les autres acteurs le sont ?



Source : Réaliser par l'auteur à partir des résultats de l'enquête.

Ces réponses démontrent un énorme manque de confiance entre les acteurs locaux car ils se déclarent prêt à adopter une démarche de développement durable tout en affirmant que les autres acteurs ne le sont pas. Ce manque de vision collective peut s'expliquer par l'absence d'une démarche de concertation commune dans la conception de projets territoriaux.

Pour la responsabilité de la promotion d'un développement durable au niveau de la commune de Bejaia, 46,66% des entreprises, 38,77% de la société civile et 20% des décideurs locaux mettent les décideurs nationaux au premier ordre. Les citoyens et les décideurs locaux occupent la deuxième place, puis viennent les entreprises. Les acteurs se jettent encor une fois la responsabilité.

3. Vers un développement durable au niveau de la commune de Bejaia

L'expansion urbaine au niveau de la commune de Bejaia pose déjà de graves problèmes, sa non-maîtrise va accentuer les dysfonctionnements et va amplifier la dégradation de l'environnement et pousser à la naissance de situations incontrôlables.

Au niveau de la commune d'étude, l'évolution des déchets pourrait suivre la même tendance, car selon la direction de l'environnement les gisements de déchets d'ici 2015 peuvent atteindre des taux importants.

Tableau n° IV.12. L'évolution des gisements des déchets au niveau de la commune de Bejaia à l'horizon 2015

Année	Population	Ratio kg/j	T/j	T/an
2012	198 828	0,76	151,1	55 151,5
2013	200 816	0,77	155,4	56 721
2014	202 824	0,79	160,4	58 546
2015	204 853	0,8	164,9	60 188,5

Source : réalisé par l'auteur à partir des données de la direction de l'environnement

Il s'agit avant tout de poser le problème sous forme d'enjeu dans le cadre du développement durable; un environnement de qualité est désormais un préalable incontournable pour toute croissance économique à long terme. L'erreur serait de constater que la question environnementale, dans la commune de Bejaia, se limite uniquement à une inquiétude sur la santé de la population, car des enjeux économiques sont autant importants.

En outre, il faut avoir à l'esprit que même avec des moyens importants on ne peut pas combattre les pollutions atmosphériques, résoudre les problèmes des déchets et ceux qui se rattachent aux ressources hydriques, et les dommages écologiques générés par l'activité humaine. Donc le recours à un effort soutenu de concertation et de sensibilisation des populations est indispensable pour une prise en charge effective de l'aspect environnemental qui une fois négligé, peut hypothéquer leur propre avenir et celui des générations futures.

3.1. Décideurs locaux et entreprises, quelles actions pour le développement durable

Le développement territorial durable est avant tout une construction d'acteurs. Des acteurs dont les intérêts sont divergents vu la différence des objectifs de chaque acteur.

3.1.1. Le rôle des décideurs locaux

Comme nous avons pu le constater dans l'enquête, le rôle de protection et de construction est plutôt attribué aux décideurs locaux. Cependant, ces derniers affirment s'engager dans plusieurs projets environnementaux, on peut citer : la création de plusieurs espaces verts au niveau des quartiers, des opérations de nettoyage et conservation. Généralement ces projets sont soumis au marché, et le choix de l'entrepreneur peut prendre plusieurs mois, pour cela la commune de Bejaia préfère s'occuper elle-même de l'exécution des projets.

Cette direction s'engage aussi avec quelques associations, dans des opérations de nettoyage en leur procurant les moyens nécessaires (camion, sachets, balles...), et des plantations en procurant à des associations de quartiers des plantes et des moyens de plantation.

Des opérations qu'on peut appeler d'occasionnelles existent au niveau de la commune de Bejaia, telle que des aides sociales (Maidat Ramadan, les trousseaux scolaires...), mais des projets durables intégrant tous les acteurs de la société restent absents. La direction de l'environnement communale souligne quelque problème rencontré :

- Le problème financier ;
- Le manque de moyens (1 camion pour toute la commune) ;
- Le manque de main-d'œuvre ;
- Le manque de conscience de la population.

➤ Les limites des administrations publiques

Cependant, les acteurs concernés par l'application de la bonne gouvernance, et l'adoption d'une vision durable pour la commune de Bejaia sont nombreux, nous allons essayer de montrer les limites de certains de ces décideurs locaux.

a) La commune de Bejaia comme les autres communes du territoire national est pratiquement gérée par les administrations centrales et leur champ décisionnel est très restreint. Pour autant, dans une démarche de développement durable, l' élu ne sera plus simplement jugé sur sa capacité à gérer un court terme un budget, mais aussi sur son action à moyen/ long terme et sa capacité à intégrer sa stratégie propre dans un champ plus large que son propre mandat.

b) La direction de l'environnement est chargée de la protection de l'environnement dans la wilaya de Bejaia. Elle constitue indéniablement l'acteur principal de la protection de l'environnement. De nombreuses tâches lui sont confiées : la protection du littoral et des établissements classés, la surveillance des établissements industriels à risques majeurs, la gestion des déchets, la gestion des zones naturelles... Durant notre enquête, on a cherché à savoir si cette structure dispose des moyens humains et matériels nécessaires pour faire face à toutes ces tâches et pressions. La réponse était négative, la direction de l'Environnement assure le suivi de certaines missions, mais pas toutes et pas en permanence.

On a constaté aussi que la gestion du secteur de l'environnement ne découle pas d'une concertation locale avec les différentes administrations et autorités. Elle découle d'une gestion bureaucratique et centralisée du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE).

c) La direction de l'Urbanisme est une administration dont les missions lui attribues un rôle important dans la schématisation de la structure socio-économique de la commune. A l'aide des instruments d'urbanisme (PDAU et POS) élaboré par le bureau d'étude AXXAM, la direction veille à l'instruction des actes d'urbanisme.

Cette direction peut, avec les instruments dont elle a la charge, intervenir pour la protection du littoral. En effet, dans le cadre des règlements des PDAU et des POS, peuvent être interdites certaines activités et occupations afin de préserver des espaces sensibles, notamment par l'interdiction de construire. En réalité, la direction de l'urbanisme reste passive, alors que la loi littorale est avant tout une loi d'aménagement et d'urbanisme. Cet organisme exprime les difficultés rencontrées lors de la délivrance des permis de construire, car les autres acteurs ont du mal à adhérer au projet, cela est forcément dû au manque d'information et d'implication de ces derniers lors de l'élaboration de ces instruments.

Les dysfonctionnements affectant la gestion de la commune urbaine de notre étude, découlent de nombreuses causes, schématiquement, les défaillances dans la gestion de la commune sont imputable pour une large partie à :

- Une explosion démographique et des mouvements migratoires créant des pressions insupportables sur la ville plus précisément la commune de Bejaia, qui est peu préparée à les accueillir ;

- Les prises de décision dépassent la majorité des prérogatives de l'élu local ;
- Des options initiales de politique économique et sociale refusant ou contrariant l'esprit d'initiative, la mobilisation sociale, et la responsabilité citoyenne;
- Des pratiques administratives bureaucratiques qui ont atteint l'éthique du service public ;
- Un dispositif législatif et réglementaire peu appliqué et un système de contrôle défaillant.

Lors du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, la déclaration présentée par les collectivités locales porte trois exigences principales¹ :

- La relance d'une politique de développement durable, dans laquelle les collectivités locales assument totalement leur rôle ;
- Le renforcement des moyens des collectivités locales, afin de leur permettre d'assurer le rôle d'organisateur de services publics locaux et d'échelon de base de la démocratie. Ainsi, l'aide publique au développement doit être renforcée et une partie doit être systématiquement consacrée aux projets portés par les collectivités locales dans le cadre de leur coopération décentralisée ;
- La mise en place par les États et les institutions intergouvernementales d'une gouvernance économique mondiale, intégrant les facteurs sociaux et environnementaux, et favorable à un développement durable.

Ces exigences démontrent l'intérêt de la décentralisation dans une démarche de développement.

De ce fait, la centralisation de la prise de décision au niveau de la zone d'étude explique le manque de dynamique locale et d'initiative de la part de ces décideurs locaux. Les politiques nationales sur le développement durable expriment un divorce avec la réalité. Cependant, devant une telle problématique récente, complexe et incomprise par la plus part des acteurs, les décideurs locaux manquent d'initiative, de réflexion et d'imagination dans ce sens.

3.1.2. Le rôle des entreprises dans le développement durable

Même si la zone d'étude enregistre des performances dans plusieurs domaines (industrie, agriculture, tourisme...) ces vocations ne peuvent être techniquement

¹ Département de l'information. Le sommet de Johannesburg recommande une série de mesures pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement.
<http://www.un.org/french/events/wssd/coverage/summaries/envdev33.htm>. Consulté le 12/01/2013.

cumulables et il faut privilégier celle pour laquelle nous avons les meilleures prédispositions. La commune de Bejaia, selon la plupart des directions, subit une désindustrialisation. Les quelques unités installées utilisent presque toutes de la matière première importée, rares sont les unités qui utilisent une matière première locale, en remarque de ce fait un divorce entre l'activité de ces unités qui relèvent de la branche des IAA (industries agroalimentaires) et le secteur de l'agriculture, qui ne pas assuré la durabilité de l'activité au niveau de la commune de Bejaia.

L'écologie industrielle peut contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique durable dans la mesure où elle vise à rompre avec l'approche linéaire classique des activités économiques qui n'intègre ni la finitude des ressources naturelles, ni l'incapacité de la planète à absorber la totalité des déchets produits.

Pour les entreprises locales cela reste une forme d'éthique et dans certains cas un cadre juridique à respecter. Pour la plupart des entreprises questionnées, la protection de l'environnement constitue des coûts de plus qu'il faut non seulement minimiser, mais plutôt éviter. Dans une logique à court terme, les entreprises locales sont attirées par des bénéfices immédiats, ils ont tendance à vouloir actualiser les bénéfices futurs.

La démarche de l'écologie industrielle apparaît comme un outil opérationnel d'une économie durable au niveau de la commune de Bejaia. Même si l'investissement au niveau de la commune d'étude exige une étude d'impact sur l'environnement, cela reste insuffisant vue l'impacte de ces entreprises sur l'environnement.

Aujourd'hui l'enjeu des entreprises est de sortir de la linéarité, de la rigidité et de la hiérarchie des processus de conception et de production traditionnels pour s'ouvrir aux idées plus innovantes. Cela repose en effet sur deux éléments importants qui sont la l'information et la connaissance, car ces dernières diminuent l'incertitude, l'inconscience et augmentent l'innovation et de ce fait le progrès.

3.2. Le rôle du mouvement associatif et de l'université dans le développement durable : entre sensibilisation et action

La sensibilisation passe avant tout et surtout par le système éducatif. À part les différentes insuffisances dont le système éducatif de la zone d'étude est connu (infrastructures, encadrement,...), ce dernier manque d'initiatives, car en faisant le tour de deux écoles primaires, deux de l'enseignement moyen et de deux lycées on a pu constater

qu'aucun programme de sensibilisation environnemental (sortie de découverte, séance de sensibilisation) n'a été élaboré à part quelques textes du programme officiel.

Dans ce sens, les associations jouent aussi un rôle important. Car aujourd'hui la réflexion doit s'appuyer sur le rôle croissant des associations dans la société et sur l'élargissement du spectre des territoires sur lesquels elles contribuent et la diversification de leurs secteurs d'intervention. La construction de projets d'association les conduit à contribuer activement au dynamisme du processus démocratique. En effet, tisser du lien social comme favoriser l'engagement et la prise de responsabilités.

3.2.1. Le rôle des associations

Les infrastructures et les moyens financiers ne sont pas les seules à déterminer la situation sociale d'une société, le mouvement culturel, la gestion du patrimoine, la sauvegarde de l'identité régionale sont des points qui sont primordiaux pour l'épanouissement de ses habitants. Dans ce sens, le mouvement associatif devrait tenir un rôle moteur. Au niveau de la commune d'étude, les associations sont nombreuses, mes ces dernières ne sont pas toutes actives. La plupart sont à caractère culturel ou social, leur rôle ne dépasse pas en réalité des aides sociales ou bien l'organisation de quelques opérations occasionnelles. On peut aussi citer quelques associations plus au moins actives telles que, NASS EL-KHIR, USIUS d'astronomie, Rahma, La ligue des activités scientifiques, Citadin de Casba, GEHIMAB,...

Cependant nous allons parler d'avantage sur GEHIMAB qui est une association très active au niveau de la zone d'étude. Sa localisation au niveau du campus Targua Ouzamour lui permet de profiter des effets d'externalités dégagées par cette dernière. Sous la direction du professeur AISSANI, elle a permis à la ville de Bejaia de se doter d'une banque de données, de deux musées et d'un Réseau international d'informations très fournies sur les sources de l'histoire de Bejaia et du Maghreb. Les musées sont les suivants :

- *Musée de Géologie de Bejaia* qui représente le premier du genre en Algérie et qui soit conçu pour le grand public. Installé à Sidi Ouali dans un édifice autonome du parc national de Gourara, il représente un outil scientifique, culturel et pédagogique.
- *Musé de l'eau de Toudja* a été conçue par l'association GIHIMAB et l'A.P.C de Toudja. L'aménagement de l'infrastructure d'AKHAM OUAMAN a bénéficié d'un financement de l'Union européenne et de l'A.C.W.

L'association GEHIMAB a initié plusieurs projets à caractère éducatif et culturel : Léonardo Fibonacci à Bugia, projet Internet et la Culture Méditerranéenne, prix Saldae, la tribu des Ath Waghlis, la bibliothèque de Chikh El-Mouhoub, la bibliothèque de Chikh Aheddad et d'autres projets en cours. GEHIMAB travail en collaboration avec plusieurs acteurs à l'échelle locale ainsi que nationale, en peut citer au niveau de la commune d'étude, le laboratoire LAMOS de l'université de Bejaia, l'association Ciné plus, USIUS de l'astronomie, l'APC de Bejaia, le TRB, l'université de Bejaia,...etc.

Les préoccupations de ces associations sont plutôt d'ordre financière, de ce fait leurs initiatives territoriales sont très infime et dépasse leur ambition. Dans les pays développés, le mouvement associatif joue un rôle très important et l'échelle de son intervention dépasse les limites géographiques locales.

L'Ile-de-France dote le mouvement associatif d'un fonds de soutien à la coopération

Dans le cadre de sa politique d'actions internationales, le Conseil régional d'Ile de France a mis en place un fonds de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale portés par le mouvement associatif. Les projets des associations franciliennes de solidarité internationale sont éligibles, dans les domaines suivants :

- le développement local : économique et social ; urbain et rural,
- la formation des populations locales : éducation et formation professionnelle,
- la santé : aide médicale ; hygiène ; nutrition ; sida...,
- l'amélioration de l'environnement: eau (ressources, assainissement...) ; déchets (collecte, recyclage, valorisation...) ; énergies renouvelables,
- les financements solidaires : caisses mutuelles ; microcrédits ; épargne solidaire,
- la culture et la francophonie,
- l'éducation au développement.

Source : Comité français pour l'environnement et le développement durable, Guide du territoire et développement durable.

http://www.bourgogne.gouv.fr/assets/bourgogne/files/dvlppt_durable/guide_territoire_dev_durable2.pdf

Consulté le 02/01/2013.

3.2.2. Le rôle de l'université de Bejaia

A l'air d'une nouvelle économie fondée sur le savoir, l'université joue un rôle primordial. Le défi des universités dépasse la quantité de diplômés attribués chaque année, elle consiste à offrir une formation et un cadre de recherche de qualité. La recherche scientifique de ce fait, apparaît comme l'axe stratégique que toute institution doit promouvoir et développer

L'université de Bejaia participe au développement et à la croissance économique par les formations qu'elle assure, car chaque année sort de l'université un nombre important de diplômés pour rejoindre le monde du travail. La qualité de formations augmente la qualité du facteur "travail", l'impact de ces formations dépend de l'adéquation de ces dernières aux besoins de l'économie locale.

Dans ce sens, l'université de Bejaia organise chaque année des colloques afin de pouvoir cerner les problématiques de développement local, et un forum de rencontre entre l'université et le monde de travail. L'université de Bejaia dispose d'une ouverture internationale, car elle organise et participe à des colloques internationaux concernant des problématiques internationales telles que le développement durable.

L'ouverture de ce champ de discussion scientifique sur le développement local n'est pas le seul impact que pourrait avoir l'université sur le développement durable de la commune d'étude, elle peut contribuer par le biais de ses recherches scientifiques à l'innovation et de ce fait à la promotion de la production locale.

La collaboration entre l'université et les collectivités locales est très importante. Elle pourrait dégager sur la résolution des problèmes du territoire, car les collectivités locales sont souvent confrontées à des problématiques qui nécessitent l'intégration de scientifiques. Mais cette démarche est absente au niveau de la commune de Bejaia, il n'existe presque aucune relation entre les deux acteurs.

3.3. Comment intégrer les acteurs locaux dans une démarche de développement durable ?

Jusqu'ici, aborder le développement durable c'est essentiellement se focaliser sur les motivations éthiques et juridiques des acteurs. Dans le premier cas, les acteurs locaux ont la responsabilité d'agir en faveur du développement durable. Dans le second, ils en ont l'obligation. Or, d'après notre enquête, on a pu constater que ces deux motivations sont loin d'être suffisantes. D'une part, la sensibilité au développement durable des acteurs reste marginale et celles qui sont d'ores et déjà engagées dans une véritable démarche de développement durable ne le font pas pour des raisons éthiques, mais plutôt économiques. D'autre part, si la motivation juridique est en soi un levier efficace par son effet coercitif, son impact dépend beaucoup de son échelle d'application.

Après avoir confronté les acteurs locaux de l'échantillon d'analyse aux différentes thématiques du développement durable, nous avons pu constater que l'enjeu premier est de favoriser l'émergence d'un modèle de relations basé sur la coopération. Un des intérêts majeurs de la coopération décentralisée réside dans le fait qu'elle ne concerne pas seulement les responsables des collectivités locales. Dans une démarche de gouvernance participative, elle mobilise aussi les associations, les entreprises, les établissements scolaires et universitaires. C'est dire qu'en donnant l'occasion aux différentes composantes de la société civile d'un territoire d'agir ensemble, de partager une même ambition d'ouverture et de solidarité, elle renforce le sentiment d'appartenance à une même communauté, tout en contribuant à bâtir un modèle de développement local.

À partir de notre enquête effectuée au niveau de la commune de Bejaia, nous avons remarqué un énorme manque de confiance entre les acteurs locaux.

Ce concept de confiance est souvent présenté comme un ingrédient essentiel de l'action collective et de la constitution de collectifs au niveau local, voire plus simplement comme un élément indissociable des interactions locales. Car pour CAMAGNI (1995), c'est le lien familial ou culturel et le lien de confiance qu'il implique, qui expliquent le processus d'agglomération (DE ROSA, 2004, p.6)

Ce manque de confiance au niveau de la zone d'étude peut s'expliquer en premier lieu par l'absence d'information de ce fait d'intégration. Pour PECQUEUR B et ZEMMERMANN J.B, la confiance est très liée à l'incertitude.¹. Car l'acteur ne peut pas faire confiance lorsque le degré du risque est important. Dans ce cas, les règles de coopération jouent un rôle important, car il délimite l'incertitude des acteurs et apporte une certaine forme de garantie. Mais la confiance envers ces systèmes abstraits, ou dans ce que l'on peut également appeler des dispositifs repose sur la fiabilité des règles qui les régissent.

En se fiant à notre enquête, les acteurs locaux se méfient même du principe de ces dispositifs, car la plupart des acteurs questionnés pensent que l'intérêt individuel prime sur le collectif. La prise de décision au niveau de la commune peut être qualifiée d'unilatérale, le manque d'intégration des différents acteurs locaux dans la conception et l'élaboration des projets augmente le champ d'incertitude, augmente le risque et diminue la confiance.

Avec ce problème, la commune littorale de Bejaia nécessite une gouvernance adéquate, une gestion intégrée des zones côtières, dont le principe est l'intégration des

¹ TORRE A, Claude Dupuy, Confiance et proximité, in in Pecqueur B. et Zimmermann J.B. (eds), 2004, *Economie de Proximités*, Hermès, Paris. Disponible sur : <http://andre-torre.com/pdf/PDFpub107N1.pdf>

différents acteurs locaux dans la démarche d'un développement local et durable. Dans ce cas, la proximité géographique est organisationnelle joue un rôle important dans la construction de normes collectives susceptible d'orienter le comportement des acteurs locaux du territoire, car comme cela a déjà été mentionné dans les chapitres précédents, la routine, l'adhésion à des valeurs communes font émerger la confiance, facilite la circulation de l'information et gère ainsi l'incertitude.

L'annexe 04 représente une illustration de cette forme de concertation publique dans le but de construire de projet territorial. Certes les caractéristiques de ce territoire et ceux du territoire d'étude ne sont pas les mêmes, l'environnement est différent, mais la démarche reste tout de même un exemple. Cette démarche de gestion collective et transparente ne coûte forcément pas chers, mais son application au niveau de la commune de Bejaia nécessite avant tout d'inculquer la culture du travail collectif.

Il est essentiel de constater que les différents acteurs locaux au niveau de la commune de Bejaia veulent un changement de la situation actuelle que ça soit sur le volet environnemental, social ou économique.

Nous avons remarqué qu'une partie des acteurs questionnés ne connaissent pas la notion du développement durable et pour l'autre partie qui affirme avoir une idée sur la notion, leur conception se limite au critère environnemental. La plupart des acteurs locaux sont prêts à intégrer une démarche de développement durable, mais tout en affirmant que les autres acteurs locaux ne le sont pas, nous avons contribué à cela au manque de confiance entre les acteurs locaux. Cela est dû en grande partie au manque de circulation de l'information due :

- L'inexistence d'une démocratie participative ;
- L'absence d'intégration des acteurs dans la conception des projets ;
- Asymétrie de l'information ;
- Le rôle passif des associations et des institutions scientifiques dans la conscientisation et la création d'une dynamique sociale ;
- Le manque de coopération entre acteurs.

Conclusion générale

Né et impulsé dans un contexte international, le développement durable peine à être appliqué au niveau local. Ce concept majoritairement impulsé à partir d'un cadre international suivant une approche « *top-down* », s'est focalisé sur l'échelle du temps (*les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures*), négligeant ainsi que celui-ci trouve d'abord ses racines dans un contexte territorialement défini.

Une approche territoriale et systémique du développement durable permet, grâce à l'action, de passer du stade d'un pur principe éthique ou d'une utopie à un principe d'action dont l'efficacité pourra être observée sur le terrain.

La prise en compte du développement durable par les territoires ne peut s'avérer efficace qu'à partir du moment où cette dimension est intégrée dans le cadre des relations acteurs-territoires et entre acteurs. Intégrer le développement durable, c'est aussi entreprendre une politique responsable. De ce fait, les politiques publiques sur un territoire ne peuvent prospérer que si elles sont cohérentes. On ne peut pas vouloir développer un territoire avec des industries agroalimentaires sans réfléchir à développer en parallèle l'agriculture locale, à leur alimentation en eau potable et au traitement des eaux usées...

En Algérie, le développement durable s'inscrit comme une ligne directrice de sa politique d'aménagement du territoire nationale. Mais la principale difficulté de l'application des traités environnementaux au niveau local provient de l'incapacité des systèmes juridiques nationaux à appliquer correctement les règles formulées au niveau international. Même si d'un point de vue réglementaire, l'Algérie a fait des efforts considérables pour intégrer le respect de l'environnement dans les différentes activités, ces efforts ne sont pas concrétisés par la mise en place de dispositif assurant l'application de ces lois.

La commune de Bejaia est une des communes littorales de l'Algérie, étant le chef-lieu de wilaya, cette dernière connaît une certaine dynamique d'investissement suivi par une croissance démographique impliquant une forte urbanisation.

Sa complexité du territoire naturel est accompagnée d'une diversification des activités économiques : agroalimentaire, textile, plastique, sidérurgie, matériaux de construction...etc. Ces activités anthropiques génèrent des effets néfastes sur l'environnement, et implique des transformations du territoire.

L'étude que nous avons menée pour appréhender l'intégration des différents acteurs locaux dans une démarche de développement durable au niveau de la commune de Bejaia, nous a permis formuler les constatations suivantes :

- L'existence d'une certaine conscience écologique, peu accompagnée par l'action. Car peu d'acteurs questionnés affirment contribuer à la protection de l'environnement. Selon ces acteurs locaux la difficulté d'intégrer le volet environnemental dans le développement de la commune de Bejaia, consiste en premier lieu dans le changement des habitudes, puis des moyens financiers. La commune de Bejaia déclare ne pas disposer suffisamment de moyens financiers et matériels nécessaire pour remédier aux problèmes environnementaux.
- L'absence de concertation collective dans la prise de décision, et la conception de projets collectifs, car 65% des décideurs locaux questionnés affirment se concerter seulement avec les spécialistes, plus de 80% des entreprises et de la totalité de la société civile questionnée disent que la prise de décision au niveau de la commune de Bejaia n'intègre aucun acteur.
- Pour une grande partie de l'échantillon de la zone d'étude, le développement durable se limite au volet environnemental.
- Les acteurs questionnés affirment être prêts à adopter le développement durable en étant sûrs que le reste des acteurs locaux ne le sont pas. Nous remarquons une autre remise en cause, celle du principe de l'intérêt collectif, la totalité des entreprises et de la société civile et 30% des décideurs locaux questionnés soulignent que c'est l'intérêt individuel qui prime sur le collectif au niveau de la commune d'étude. De ce fait, nous constatons un manque confiance entre les différents acteurs locaux, et une méfiance vis-à-vis des décideurs locaux.

Notre enquête nous a permis de souligner que l'intégration des acteurs locaux est non seulement liée au facteur financier (qui veut supporter les charges financières du développement durable ?), mais elle est aussi, plus ou moins conditionnée par la confiance qui règne entre les différents acteurs. Pour PECQUEUR B et ZEMMERMANN J.B, le manque de confiance est très lié à l'incertitude de ce fait à l'information. Ce constat est une réalité dans la société d'étude, car les projets de commune ne sont pas la conception de tous les acteurs locaux et dans la plus part du temps, ces derniers ne sont informés que lors de la mise en œuvre du projet. Cela est en réalité très lié la gouvernance locale.

Conclusion générale

Au terme de notre travail, nous pourrions confirmer les deux hypothèses de départ. De ce fait, pour améliorer cette situation et aller vers une intégration des acteurs locaux dans une démarche de développement durable nous proposons quelques solutions :

- Le renforcement du relais associatif ;
- Intégration de l'université dans la conception des projets territoriaux ;
- Renforcer les repères sociaux traditionnels (la famille, l'école...) ;
- Appliquer une gestion intégrée des zones côtières au niveau de la commune de Bejaia ;
- Renforcer le partenariat public-privé et le partenariat privé ;
- Appliquer une gouvernance locale participative ;
- La conception de normes collectives directrices des comportements des acteurs Locaux ;
- S'orienter vers la conception d'une charte collective de développement durable au niveau de la commune de Bejaia.

Bibliographie

1. Ouvrage

- AGGRI F, PEZET E, ABRASSART C, ACQUIER A. Organiser le développement durable. Paris : Vuibert, 2005. 278 p.
- BESANCENOT F. Territoire et développement durable. Paris : L'Harmattan, 2008. 466 p.
- BURGEMIER B. économie du développement durable. 2^{ième} édition. Paris : De Boeck, 2005. 281p.
- DELEAGE J.-P. Une histoire de l'écologie. Paris : La Découverte, Paris, 1991. 330p.
- Dictionnaire économique et social, Paris, Hatier, 1990, p 115.
- DURAND D. La systémique, Que sais-je ?. 6^{ième} édition. Paris : Presse universitaire de France, 1994. 126 p.
- GOUTTEBEL J. Stratégies de développement territoriale. Paris : economica, 2003, 262 p.
- GUMUCHIAN H. Les acteurs, ces oubliés du territoire. Paris : Economica, 2003, 186 p.
- LE MOIGNE J. La modélisation des systèmes. Paris : DUNOD, 1999, 178 p.
- LEROY M. Gestion stratégique des écosystèmes du fleuve Sénégal, Actions et inactions publiques internationales. Paris : L'Harmattan, 2006. 624 p.
- MOINE A. Le territoire : comment observer un système complexe. Paris : L'Harmattan, 2007.177 p.
- OSTROM E. Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles. 1^{ère} édition. Paris : De Boeck, 2010. 301p.
- PERROUX F. *L'économie du XXème siècle*. 1^{ère} édition. Paris : PUF, 1964. 155p.
- Rist G. Le développement. Histoire d'une croyance occidentale. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996. 427 p.
- SCHNEIDER L. 100 questions pour comprendre et agir le développement durable. France : Afnor édition, 2010, 159 p.
- SMOUTS M et all. Le développement durable, le terme du débat. Paris : Dalloz, 2005. 287 p.

- TORRE A, FILIPPI M. Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux. Paris : INRA, 2005, p. 179.
- VEYRET Y. Le développement durable : approche plurielles. Paris : HATIER, 2005. 287p.

2. Articles, revue et communication

- BOUBA-OLGA O, GROSSETTI M. Socio-économie de proximité. RERU, 2008, 3, p. 311-328.
- BUCLET N. Territoire, innovation et développement durable : l'émergence d'un nouveau régime conventionnel?. RERU, 2011, 5, p. 911-940.
- DE ROSA M, L'application de l'approche par les milieux innovateurs aux systèmes agroalimentaires territoriaux: une proposition de recherche sur les AOP/IGP. Acte de colloque « Convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen. Les politiques régionales à l'épreuve des faits », Bruxelles, 1- 3 Septembre 2004.
- FIGUIERE C, ROCCA M. Gouvernance : mode de coordination innovant ? six propositions dans le champ du développement durable. Innovations, 2012, 3, 39, P. 169- 190.
- GABRIEL P-P, GABRIEL P. Diffusion du développement durable dans le monde des affaires, un schéma conventionnel. Revue française de gestion, 2004, 2, p. 199-214.
- GUESNIER B. Gouvernance et performance des territoires. Economies et sociétés, cahiers de l'ISMEA, 2006, 41, p. 101-123.
- HAMDOUCH A, ZUINDEAU B. Introduction, diversité territoriale et dynamique socio-institutionnelles du développement durable : une mise en perspective. Géographie, économie, société, 2010, 12, 3, p. 243-259.
- IGALENS J. Comment évaluer les rapports de développement durable ?. Revue française de gestion, 2005, 5, 152, p. 156-166.
- JACCAUD T. Naissance de la critique de la croissance. L'écologiste, 2002, 3, 2, p.67-68.
- KACMI M. Protection du littoral en Algérie entre gestion et législation, le cas du pôle industriel d'Arzew (Oran, Algérie). Droit et société, 2009, 3, 73, p. 687-701.
- KAHN R. La dimension culturelle du développement territorial. RERU, 2010, 4, p. 625-645.

- LAURIOL J. Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine. *Revue française de gestion*, 2004, 152, p. 137-150.
- LELOUP F. Le développement territorial et les systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique. 2010, 4, p. 687-704.
- LELOUP F, MOYART L, PECQUEUR B. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?. *Géographie Économie Société*, 2005, 4, 7, p. 321-332.
- MASSA H. fondement de la pratique systémique en travail social. *Les Cahiers de l'Actif*, 2002, 308, 309, p.1-19.
- MOINE A. Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *Espace géographique*, 2006, 2, 35, p. 115-132.
- MARTIN P. L'économie de proximité : une réponse majeure aux défis de la société française. *Journal officiel de la République française, avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental*, Octobre 2010, 190 p.
- PECQUEUR B. PEYRACHE-GADEAU. Fondement interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale. *RERU*, 2010, 4, p. 613-623.
- PECQUEUR B. ZIMMERMANN J.-B. Les fondements d'une économie de proximités. *Economie de proximités*, 2004, p. 13-41.
- PEREZ R. Dynamique des organisations et développement durable : propositions pour un cadre d'analyse. *Revue de l'organisation responsable*, 2007, 2, 2, p. 16-26.
- SACHS. Sur un ciel d'hiver, quelques hirondelles. *Écodécision*, 1997,24, p.20-22.
- SEN A. L'économie est une science morale. *La Découverte « Cahiers Libres »*, 1999. Shapiro C., Varian H. R., "The art of standards wars", *California Management Review*, vol. 3, 1999.p. 45.
- TERNAUX P, PECQUEUR B. Ressources territoriales, structures sociales et comportements des acteurs. *Revue canadienne des sciences régionales*, 2008, p. 261-276.
- TABLOT D. les institutions créatrices de proximités. *RERU*, 2008, 3, p. 289-310.
- ZUINDEAU B. Equité territoriale : quelles lectures par les théories du développement durable. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2005, 4, p. 5-18.

3. Thèses et mémoires

- ADOUANE A. Environnement et développement durable des territoires : la question de la gestion des déchets industriels dans la commune de Bejaia. Mémoire de Master en management économique des territoires et entrepreneuriat. Bejaia : université de Bejaia, 2011, 239 p.
- BELAIDI T. Contribution à l'évaluation de l'efficacité des instruments de la politique environnementale littorale en Algérie : Cas de Bejaia. Mémoire de magister en science économique, option économie de l'environnement. Bejaia : université de Bejaia, 2011, 211 p.
- BENSMAIL S. La problématique de la gestion des déchets solides à travers les modes de traitement des déchets ménagers et hospitaliers : Cas de la commune de Bejaia. Mémoire de magister en science économiques, option économie de l'environnement. Bejaia : université de Bejaia, 2010, 201 p.
- MERADI O. Essai d'analyse de la dynamique de l'aménagement du territoire en espace littoral : cas de la wilaya de Bejaia, défis et perspectives. Mémoire de Magister en économie. Bejaia : université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2007, p
- MILOUS I. La ville et le développement durable, Identification et définition des indicateurs de la durabilité d'une ville, Cas de Constantine. Mémoire de Magister en architecture. Constantine : Université des freres Mentouri, 2006, 359p.
- REDJAL O. Vers un développement urbain durable phénomène de prolifération des déchets urbains et stratégie de préservation de l'écosystème, cas de Constantine. Université de Constantine, Mémoire de magister en architecture. Option : urbanisme Avril 2005, 296 p.

4. Lois et décrets

- Loi n° 01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.
- Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et développement durable du territoire.
- Loi n° 01-11 du 3 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture.
- Loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

- Loi n°03-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages qui a pour objet la protection et la valorisation des plages.
- Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts est aussi mise en place dans le but d'améliorer le cadre de vie urbain
- Loi n° 10-02 du 29 juin 2010 relative approbation du Schéma National d'Aménagement du Territoire pour une période de 20 ans.
- Décret exécutif n°06-424 du 22 novembre 2006 fixant la composition et le fonctionnement du conseil de coordination côtière .
- Décret exécutif n°07-206 du 30 juin 2007 fixant les conditions et les modalités de construction et d'occupation du sol sur la bande littorale.

5. Documents statistiques.

- Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPAT, 2010.
- Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, DPAT, 2011.

6. Site d'internet

- Comité français pour l'environnement et le développement durable, Guide du territoire et développement durable.
http://www.bourgogne.gouv.fr/assets/bourgogne/files/dvlpt_durable/guide_territoire_dev_durable2.pdf.
- COPPIN O. Les dimensions territoriales du développement durable.
<http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2007/04/doc34.pdf>.
- Département de l'information. Le sommet de Johannesburg recommande une série de mesures pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement.
<http://www.un.org/french/events/wssd/coverage/summaries/envdev33.htm>.
- HAMDouch A, ZUINDEAU B. Introduction. Diversité territoriale et dynamiques Socio-institutionnelles du développement durable : une mise en perspective. <http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-3-page-243.htm>.

- PLOCINICZAK S. Action économique et relations sociales : un éclairage sur la notion d'encastrement chez Karl POLANYI et Mark GRANOVETTER. www.univparis13.fr/cepn/IMG/pdf/wp2002_07.pdf.
- PROVOST A. Repères méthodologiques pour la réalisation de diagnostics territoriaux au Québec. http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/essais2010/provost_a_02-03-2011_.pdf.
- QUEFFELEC B et KERYAREC F. Les conflits de temporalités dans la gestion du littoral à l'épreuve de la GIZC. <http://developpementdurable.revues.org/8487>.
- ROYER A. http://www.contacttv.net/i_dossier_recherche_contenu.php?id_article=2254&id_rubrique=384.
- Section de la technologie de l'information du Département de l'information des nations unies. Agenda 21. <http://www.un.org/french/events/rio92/agenda21/index.html>.
- TORRES E. Adapter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche-qualité. <http://developpementdurable.revues.org/87>.
- VAILLANCOURT J. Évolution conceptuelle et historique du développement durable. http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/Rapport_de_recherche_evolution_D_D.pdf.
- VILLENEUVE C. La professionnalisation du développement durable : au-delà du clivage ou de la réconciliation écologie – économie. <http://vertigo.revue.org/351>.
- TORRE A, DUPUY C, Confiance et proximité, in Pecqueur B. et Zimmermann J.B. *Economie de Proximités*. <http://andre-torre.com/pdf/PDFpub107N1.pdf>.
- ZUINDEAU. Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. <http://developpementdurable.revues.org/774>.

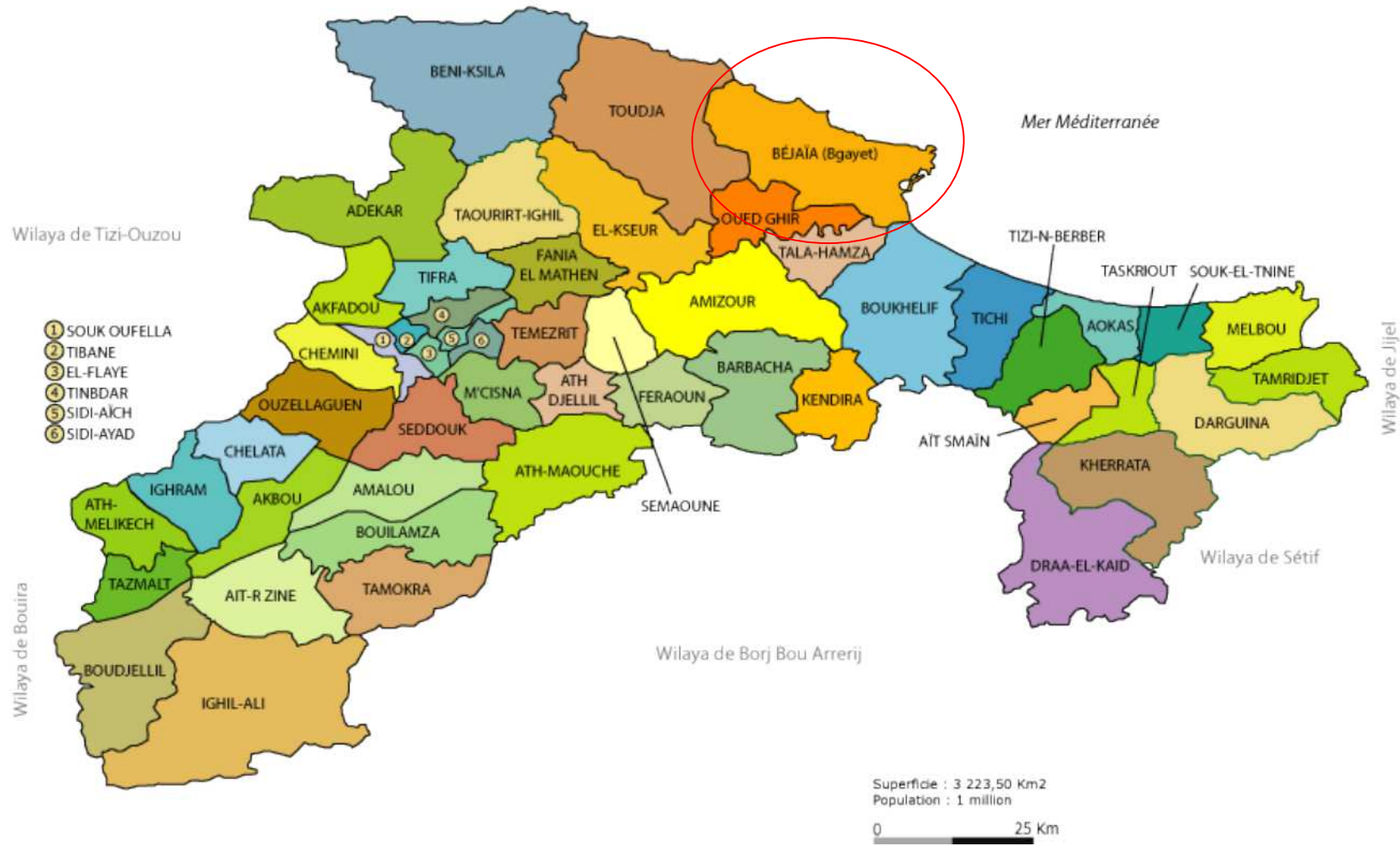
La liste des sigles et acronymes

- ADE : Algérienne des Eaux.
- l'EFTA : European Fair Trade Association
- ONA : Office National de l'Assainissement.
- ANAAT : Agence Nationale d'Aménagement et d'Attractivité du Territoire.
- ANAT : Agence Nationale d'Aménagement du Territoire.
- ANCC : Agence Nationale des Changement Climatiques.
- AND : Agence Nationale des Déchets
- ANDI : Agence Nationale de Développement des Investissements.
- ANDT : Agence Nationale de Développement du Tourisme.
- ANEM : Agence Nationale de l'Emploi.
- ANRH : Agence Nationale des Ressources Hydriques.
- ANSERG : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.
- APC : Assemblé Populaire Communale.
- ASAL: Agence Spatiale Algérienne.
- CDRB : Centre National de Développement des Ressources Biologique
- CMED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.
- CNEF : Conservatoire National des Formations à l'Environnement.
- CNL : Commissariat National du Littoral.
- CNTPP : Centre National des Technologies de Production plus Propre.
- CNU : Convention des Nations Unies.
- DPAT : Direction de Planification et d'Aménagement de Territoire.
- FAO: Food and Agriculture Organization.
- FMI : Fond Monétaire International.
- GEHIMAB : Groupe d'Études et de Recherches sur l'Histoire des Mathématiques à Bougie
- GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières.
- Ha : Hectare.
- IAA : Industrie Agro-alimentaire.
- INES : Instituts Nationaux d'Enseignement Supérieur
- Kg/j : Kilogramme par jour.

- Km : Kilomètre.
- L/an : litre par an.
- m : mètres
- MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
- ONEDD : Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable
- ONG : Organisations Non Gouvernementales.
- PAC : Plan d'Aménagement côtier.
- PAS : Plan d'Ajustement Structurel
- PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
- PME : Petites et Moyennes entreprises.
- PMI : Petites et Moyennes Industries.
- PNAE-DD : Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable
- PNG : Parc National de Gouraya
- POS : Plans d'Occupation des Sols.
- R&D : Recherche et Développement.
- RN : Route Nationale.
- PROGDEM : Programme National de Gestion des Déchets solides Municipaux.
- SAU : Superficie Agricole Utile.
- SNAT : Schéma National de l'Aménagement du Territoire
- SNEDD : Stratégie Nationale de l'Environnement et le Développement Durable
- TAAM : Taux d'Accroissement Annuel Moyen.
- T/j : Tonne par jour.
- TOL : taux d'Occupation par Logement.
- UE : Union Européenne.
- U/an : Unité par an.
- ZET : Zone d'Expansion Touristique.
- ZI : Zone Industrielle.

Annexe n° 01

COMMUNES DE LA WILAYA DE BEJAIA (BGAYET)



Annexe n° 02.

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES DE
GESTION ET DES SCIENCES COMMERCIALES.
Département des Sciences de gestion

Management Economique des Territoires et Entreprenariat

***Sujet traité : comportement des acteurs et développement durable,
quelle interaction ?***

Réflexion sur la commune littorale de Bejaia

Objectif : en vue de l'obtention du diplôme de master en management économique des territoires et entreprenariat, nous vous prions de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui a pour objectif de mieux appréhender la responsabilité des différents acteurs locaux de la commune de Bejaia, face au développement local plus précisément à l'enjeu du développement durable.

Nous remercions tout acteur qui aurait contribué à cette appréhension en remplissant ce questionnaire. Nous vous assurons votre opinion ne vous engagera en rien, et que ces informations seront utilisées pour des fins purement scientifiques.

Préparé par : LAMRANI Lilia

Encadré par : Mr MERADI Ouari

Identification

● **A propos de l'entreprise**

- **Votre raison sociale :**.....
- **Statut juridique :**.....
- **Type d'activité :**.....
- **Adresse :**.....
.....

● **A propos de l'organisation (cas de décideurs locaux)**

- **Nom :**.....
- **Responsabilité :**.....

● **Présentation personnelle (pour les trois acteurs)**

➤ **Sexe**

- Masculin Féminin

➤ **A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?**

- Moins de 25 ans De 46 à 60 ans
 De 25 à 45 ans Plus de 60 ans

➤ **Niveau d'instruction**

- Primaire Secondaire
 Moyen Universitaire

➤ **Catégorie socio- professionnelle**

- Profession libérale Chômeur
 Fonction publique Etudiant
 Chef d'entreprise Artisan
 Autre

1. Le développement socio-économique

1. Trouvez-vous que la commune de Bejaia est assez développée économiquement ?

- Oui Non

2. Quel est le motif de votre installation dans la commune de Bejaia (pour les entreprises) :

- Milieu urbain Proximité au fournisseur
 Héritage familial L'emploi
 Proximité au client

➤ Pour la société civile et les décideurs locaux, les propositions sont les suivantes :

- Milieu urbain L'emploi
 Héritage familial

3. Votre installation au niveau de la commune de Bejaia, vous assure-elle un environnement d'affaire et une bonne qualité de vie ?

- Oui Non

4. Les postes de travail sont-ils accessibles au niveau de la commune ?

- Oui Non

5. Pensez vous qu'il ya une dynamique culturelle au niveau de la commune ?

- Oui Non

6. Selon vous, quelles sont les priorités pour développer économiquement la commune de Bejaia ? (veuillez mettre un ordre devant chaque proposition)

- Aménager le territoire et attirer les investisseurs
 Amélioration de la situation des habitants en matière d'emploi et de revenu
 Renforcement de la compétitivité des entreprises locales et financement à la création d'entreprises
 Valorisation et mise en relation des ressources et savoir-faire locaux
 Construction de projet collectif
 Combattre la corruption

7. Quelle relation entretenez-vous avec les biens communs ?

- Consommation Construction
 Préservation

2. Gouvernance locale

8. A votre connaissance les décideurs locaux se concertent-ils avec :

(Pour les décideurs locaux la question est la suivante : **Dans le processus de décision, vous vous concertez avec :**

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Tous les acteurs locaux | <input type="checkbox"/> Des spécialistes |
| <input type="checkbox"/> Les entreprises | <input type="checkbox"/> Personnes |
| <input type="checkbox"/> Les citoyens | |

9. Selon vous, les décideurs locaux manquent-ils d'engagement et de vision ?

(Pour les décideurs locaux, la question est la suivante : **selon vous les acteurs socio-économiques manquent-ils d'engagement et de vision ?**)

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

10. Pensez vous qu'il ya un réel problème dans le processus de prise de décision ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

11. Autant que citoyen, voudriez-vous être sollicité dans la prise de décision ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

12. Pensez-vous qu'au niveau de la commune de Bejaia, l'intérêt général prime sur le personnel ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

3. Environnement

13. Selon vous, la commune de Bejaia est elle propre ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

14. Si c'est non, pour vous c'est la responsabilité

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> des citoyens | <input type="checkbox"/> Des entreprises |
| <input type="checkbox"/> des décideurs locaux | |

15. Autant que citoyens êtes-vous conscient de l'enjeu de la propreté de la commune ?

- | | |
|--------|------------------------------|
| 1. Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|--------|------------------------------|

16. Si c'est oui, êtes-vous associé à quelconque action de protection de la commune ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

17. Dans le cas d'une réponse positive, laquelle ?

.....
.....
.....

18. La protection de l'environnement permet de (veuillez mettre un ordre devant chaque proposition)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Assurer un bon cadre de vie | <input type="checkbox"/> Relancer le secteur touristique |
| <input type="checkbox"/> Attirer les investisseurs | <input type="checkbox"/> Assurer la santé des générations futures |

18. Pour vous la difficulté d'intégrer le social l'économique ainsi que la protection l'environnement dans la démarche d'un développement local réside dans : (veuillez les ordonner)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Les moyens financiers | <input type="checkbox"/> Changement des habitudes |
| <input type="checkbox"/> La technologie | <input type="checkbox"/> La gouvernance |
| <input type="checkbox"/> La responsabilisation des différents acteurs locaux | |

4. Le développement durable

20. Connaissez-vous déjà entendus parler du développement durable ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

21. Si c'est oui, pour vous le développement durable à pour but :

- La protection de l'environnement
- L'instauration une équité sociale
- L'utilisation des énergies renouvelables
- Une forme de solidarité pour les générations futures
- L'instauration d'un développement à long terme

22. Pour vous, le développement durable est

- | | |
|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Une simple tendance | <input type="checkbox"/> Un défi |
| <input type="checkbox"/> Une urgence | |

23. Durant vos activités, pensez-vous agir dans une démarche de développement durable ?

Oui, comme

.....
.....

Non,

.....
.....

24. Pensez-vous que les décideurs locaux sont prêts à opter pour un développement durable de la commune de Bejaia ?

- (Pour les décideurs locaux, la question est la suivante : **pensez-vous que les acteurs socio-économiques sont prêts à opter pour un développement durable de la commune de Bejaia**)

Oui

Non

25. Pensez-vous que le développement durable dans la commune de Bejaia est possible ?

Oui

Non

26. Pensez-vous que le développement durable est l'affaire : (veuillez les ordonner)

des citoyens

des décideurs nationaux

des décideurs locaux

des entreprises

27. Êtes-vous prêt à adopter un projet de développement durable de la commune ?

Oui

Non

28. Êtes-vous prêt à utiliser des méthodes qui coutent cher pour assurer le développement durable de la commune de Bejaia ?

Oui

Non

29. Comment pensez-vous pouvoir contribuer au développement durable de votre commune ?

.....
.....
.....
.....

Annexe n°03. Caractéristiques de l'échantillon**Tableau n°01.** Le sexe de l'échantillon d'étude

	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Masculin	13	65	43	71,66	14	70
Féminin	7	35	17	28,33	6	30

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête.

Tableau n° 02. La tranche d'âge de l'échantillon d'étude

	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Moins de 25 ans	03	15	29	48,33	00	00
De 25 à 45 ans	14	70	21	35	14	70
De 46 à 60 ans	03	15	09	05	06	30
Plus de 60 ans	00	00	01	01,66	00	00
Total	20	100	60	100	20	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête.

Tableau n° 03. La catégorie socio-professionnelle de l'échantillon d'étude

	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Profession libérale	00	00	04	06,66	00	00
Fonction publique	00	00	07	11,66	20	100
Chef d'entreprise	07	35	02	03,33	00	00
Chômeur	00	00	07	11,66	00	00
Etudiant	00	00	29	48,33	00	00
Artisan	00	00	00	00	00	00
Cadre d'entreprise	13	65	11	18,33	00	00
Total	20	100	60	100	20	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête.

Tableau n° 04. Le niveau d'instruction de la population d'étude

	Entreprises		Société civile		Décideurs locaux	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Primaire	00	00	00	00	00	00
Moyen	00	00	02	03,33	00	00
Secondaire	05	25	07	11,66	00	00
Universitaire	15	75	51	85	20	100
Total	20	100	60	100	20	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête.

Tableau n°05. Le caractère des entreprises de l'échantillon d'étude

	Fréquence	%
Industrielle	11	55
Commerciale	9	45
Total	20	100

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête.

Annexe n° 04. Appel de réunion publique de concertation à Grenoble.


Polarité Nord-Ouest

PORTES DU VERCORS

RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION

Sur les communes de Fontaine et Sassenage, entre le Drac et le Vercors, à l'entrée de l'agglomération grenobloise, un projet porté par la Métro.

Illustration non contractuelle - Point de vue de l'architecte - ©Atelier Marniguet Associés





2013-2040
UN ECO-TERRITOIRE MIXTE

- HABITAT
- NATURE
- LOISIRS
- EMPLOIS
- MOBILITÉ DOUCE
- COMMERCES
- SERVICES
- CÂBLE

JEUDI 25 AVRIL 2013
FONTAINE
à 19h - Salle Edmond Vigne
23 rue des Alpes

Accès Tram A
Arrêt "Hôtel de Ville
La Source" ou "Charles Michels"



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Liste des tableaux

N°	Titre	page
III.1	Evolution de la population de la commune de Bejaia de 1977 à 2008	58
III.2	Répartition de la population selon la dispersion géographique dans la commune de Bejaia par habitants	61
III.3	La superficie des surfaces prédéterminées par le PDAU en hectare	62
III.4	Situation des infrastructures éducatives de la commune de Bejaia	63
III.5	Les établissements de formation au niveau de la commune de Bejaia	65
III.6	La situation des infrastructures sanitaire de la commune par rapport aux normes prescrite par le ministère de la santé et celles du SNAT	67
III.7	Evaluation des besoins et déficits du corps médical à l'échelle 2023.	68
III.8	Les musés de la commune et leurs capacité d'accueils	69
III.9	Situation des équipements administratifs dans la zone d'étude	70
III.10	La répartition générale des terres au niveau de la commune de Bejaia en hectare	71
III.11	Le patrimoine forestier de la Zone d'étude	73
III.12	Unité industrielles présentes au niveau de la commune de Bejaia.	74
III.13	Les principales plages de la Zone d'étude	77
III.14	Les ZET au niveau de la commune de Bejaia	77
III.15	Les banques installées au niveau de la commune de Bejaia et leur contribution aux financements des projets de la wilaya	79
III.16	Cadastre des rejets industriels	80
IV.1	Le mobile d'installation de la société civile et des décideurs locaux	87
IV.2	L'existence de poste de travail au niveau de la commune de Bejaia	88
IV.3	Satisfaction de la qualité de vie et du milieu d'affaires au niveau de la commune d'étude	88
IV.4	Existe-t-il une dynamique culturelle au niveau de la commune d'étude ?	89
IV.5	Est-ce que la commune de Bejaia est développée économiquement ?	89
IV.6	La responsabilité de la male propreté de la commune de Bejaia	91
IV.7	Contribution des acteurs à la protection de l'environnement	91

Liste des tableaux

IV.8	Les difficultés d'intégrer l'enjeu environnemental dans le développement socio-économique	92
IV.9	Existe-t-il un problème dans le processus de prise de décision au niveau de la commune de Bejaia ?	94
IV.10	L'intérêt général prime-t-il sur l'individuel au niveau de la commune de Bejaia	95
IV.11	Connaissez-vous le développement durable ?	95
IV.12	L'évolution des gisements des déchets au niveau de la commune de Bejaia a l'horizon 2015	99

Liste des figures

N°	Titre de la figure	page
I.1	Le modèle canonique du Processus	9
I.2	La triade du comportement de l'acteur	15
I.3	le diagnostic territorial pour un projet local	18
I.4	Cadre spatial de la zone côtière	22
I.5	Les composantes du système littoral : actions, interactions et rétroactions.	23
I.6	L'érosion côtière, au croisement de facteurs naturels et anthropiques	25
I.7	Les différentes phases de mise en œuvre d'une démarche de GIZC	27
II.1	Les dimensions du développement durable	35
II.2	Le rôle de la gouvernance dans une démarche de développement durable	42
III.1	L'organisation du tissu urbain de la commune de Bejaia	61
III.2	La zone industrielle	76
IV.1	Les priorités pour le développement de la commune de Bejaia mis en ordre	90

Liste des graphes

N°	Titre du graphe	page
III.1	Les âges au niveau de la wilaya de Bejaia en 2011	59
III.2	L'estimation de l'emploi dans la wilaya de Bejaia 2000/2011	60
III.3	L'occupation des sols par les produits cultivés dans la commune de Bejaia en hectare	72
IV.1	Le rapport de la société civile et des entreprises avec les biens communs	93
IV.2	Quels sont les acteurs intégrés dans la prise de décision ?	94
IV.3	Comparaison entre ceux qui affirment connaître le DD et ceux qui optent pour toutes les propositions	96
IV.4	Le caractère attribué au développement durable.	97
IV.5	Etes vous prêt à adopter une démarche de développement durable et est-ce-que les autres acteurs le sont ?	98

Table de matière

Introduction générale	01
Chapitre I. L'acteur et son territoire, rôle et mode d'action	04
1. Le territoire, un système et une complexité.....	04
1.1. L'approche systémique.....	05
1.1.1. Le rapport du système avec son environ	06
1.1.2. Les composante d'un système et son évolution.. ..	07
1.1.3. La modélisation systémique	09
1.2. Le territoire, un système dynamique.....	10
1.2.1. La notion de territoire.....	10
2.2.2. Approcher systémique le territoire.....	11
2. Les acteurs et dynamique des systèmes territoriaux.....	12
2.1. L'acteur et ses multitudes facetent.....	12
2.2. L'acteur et proximité territoriale.....	13
2.2.1. L'économie de proximité.....	13
2.2.2. L'économie de proximité restaure la relation de confiance et intègre le défi environnemental	14
2.3. Le comportement de l'acteur dans son territoire.....	15
2.3.1. L'approche institutionnelle	16
2.3.2. L'organisation par projet.....	17
3. La gouvernance territoriale et les biens communs.....	18
3.1. La gouvernance territoriale.....	18
3.2. L'acteur local face à la gestion des biens communs	19
4. Le système littoral et sa spécificité.....	21
4.1. L'espace littoral.....	21
4.2. L'enjeu économique et exploitation des ressources littorales.....	23
4.3. Menaces et vulnérabilité.....	24
4.4. La gestion intégrée des zones littorales(GIZC)	24
Chapitre II. Le développement durable : concept et approche territoriale	29
1. Des modèles classique de développement à la conscience écologique.....	29
1.1. Les modèles classiques de développement	29
1.2. L'environnement, une nouvelle limite de la science économique.....	30
1.3. Le rapport du développement avec l'environnement.....	31
1.3.1. Un rapport de découplage	31
1.3.2. Un rapport de complémentarité.....	31
1.3.3. Un rapport de conflit.....	32
1.3.4. Un rapport de l'intégration.....	32
2. Le concept du développement durable.....	32
2.1. La définition du développement durable.....	33
2.2. Les piliers du développement durable.....	34
2.3. L'institutionnalisation du développement durable.....	37
3. L'approche territoriale du développement durable.....	38
3.1. L'interdépendance de la sphère temporelle, spatiale et des domaines.....	38
3.2. Des enjeux à une échelle mondiale se traduisant à une échelle locale.....	39
3.2.1. La production de normes de développement durable local.....	39
3.2.2. La gouvernance locale.....	41
3.3. L'agenda 21 : la démarche phare du développement durable.....	43
3.3.1. Les principe de l'agenda 21 locale.....	43

3.3.2. La structure de l'agenda 21 locale.....	44
4. Les acteurs et le développement durable.....	46
4.1. L'approche responsabilité du développement durable.....	46
4.2. Une dynamique conventionnelle pour la coordination des acteurs.....	47
4.3. Elaboration de projet territoriale de développement durable.....	48
5. Le développement durable en Algérie.....	49
5.1. Aspect réglementaire et institutionnel du développement durable en Algérie.....	50
5.1.1. Le cadre juridique.....	51
5.1.2. Les institutions du développement durable.....	53
5.2. GIZC et la mise en œuvre de l'Action 21 en Algérie.....	54
Chapitre III. Présentation multidimensionnelle de la commune de Bejaia.....	56
1. Territoire et population	56
1.1. La situation géographique et climatique.....	56
1.2. L'évolution démographique.....	58
1.3. La croissance de l'emploi.....	59
1.4. Habitat et l'urbanisme.....	60
2. La situation socio-culturelle de la commune de Bejaia.....	63
2.1. L'éducation et formation professionnelle.....	63
2.1.1. L'éducation	63
2.1.2. La formation professionnelle.....	64
2.2. Enseignement supérieur.....	65
2.3. La situation sanitaire.....	66
2.4. Situation culturelle et sportive.....	68
2.4.1. La situation culturelle.....	68
2.4.2. Les infrastructures sportives.....	69
2.5. Les autres infrastructures sociales.....	70
3. La situation économique.....	71
3.1. L'agriculture et pêche.....	71
3.1.1. L'agriculture.....	71
3.1.2. La pêche.....	73
3.2. L'industrie.....	74
3.3. Le secteur tertiaire.....	76
3.3.1. La situation touristique.....	76
3.3.2. Le transport.....	78
3.3.3. Le secteur bancaire	79
4. Situation environnementale.....	80
Chapitre IV. Le développement durable au niveau de la commune de Bejaia.....	83
1. La méthodologie de recherche.....	83
1.1. La démarche méthodologique.....	83
1.1.1. Enquêtes par questionnaire.....	84
1.1.2. La structure et le contenu du questionnaire.....	85
1.1.3. La collecte des données.....	85
1.2. Caractéristiques du territoire d'étude.....	85
1.3. Les caractéristiques de l'échantillon.....	86
2. Analyse des données de l'enquête.....	87
2.1. Le développement socio-économique de commune de Bejaia.....	87
2.2. La situation environnementale au niveau de la commune de Bejaia.....	90
2.3. La gouvernance au niveau de la commune d'étude.....	94
2.4. La notion de développement durable au niveau de la commune de Bejaia.....	95
3. Vers un développement durable de la commune de Bejaia.....	99

3.1. Décideurs locaux et entreprises, quelles actions pour le développement durable.....	100
3.1.1. Le rôle des décideurs locaux.....	100
3.1.2. Le rôle des entreprises dans le développement durable.....	102
3. 2. Le rôle du mouvement associatif et de l'université dans le développement durable : entre sensibilisation et action.....	103
3.2.1. Le rôle des associations.....	104
3.2.2. Le rôle de l'université de Bejaia.....	105
3.3. Comment intégrer les acteurs locaux dans une démarche de développement durable ?...	106
Conclusion générale	109
Bibliographie	112
Liste des acronymes	118
Annexe	120
Liste des tableaux	130
Liste des figures	132
Liste des graphes	133

Résumé

La commune de Bejaia est l'une des communes littorales de l'Algérie qui souffre de nombreux problèmes. Son caractère urbain, mais aussi fragile l'expose à des risques environnementaux et socio-économiques dus aux comportements des acteurs locaux au sein de leur territoire.

Les potentialités naturelles et humaines de la commune de Bejaia représentent un atout considérable pour l'instauration d'une démarche de développement durable. Mais l'action de l'Etat représenté par le pouvoir local reste inefficace, car elle n'intègre pas les différents acteurs locaux (société civile, entreprises, université...). Cependant selon les résultats, modifier les habitudes et les comportements est un défi crucial au niveau de la commune de Bejaia, et cela ne peut se faire sans l'instauration d'une culture de l'action collective. Pour autant le mouvement associatif, l'université et les différentes institutions devraient jouer un rôle plus important dans la conduite du comportement des acteurs au niveau de la commune de Bejaia.

Mots clés : Territoire, Acteurs, Développement durable, Commune de Bejaia.